

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PLUi approuvé en conseil communautaire le 04 novembre 2025



PRÉAMBULE

Afin d'assurer une diffusion de l'information et une appropriation des enjeux territoriaux au plus grand nombre, les diverses études et travaux menés sur deux années (2017 et 2018) ont été synthétisés. De cette manière et conformément à l'article R 151-1 du code de l'urbanisme, les principales conclusions figurent dans cette première partie. Les analyses, les données détaillées et les illustrations sont reportées en annexe, en sixième partie du présent rapport de présentation.

L'État Initial de l'Environnement (EIE) fait l'objet d'une partie à part entière. Toutefois, pour conserver l'intérêt pédagogique de la synthèse du diagnostic territorial, les principaux éléments de l'EIE ont également fait l'objet de chapitres synthétiques, permettant ainsi d'obtenir les informations essentielles de l'ensemble des thématiques analysées.

Symbole indiquant les chapitres détaillés en annexe du Rapport de Présentation



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
Contexte territorial.....	4
1. ORGANISATION TERRITORIALE.....	7
1.1. Paysage et formes urbaines.....	8
1.2. Patrimoine.....	14
1.3. Consommation d'espaces.....	22
1.4. Capacité de densification.....	29
2. DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE.....	37
2.1. Habitat.....	38
2.2. Objectifs de population et besoins en logements.....	44
3. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL	49
3.1. Mobilité.....	50
3.2. Équipements & services.....	56
3.3. Économie.....	62
3.4. Agriculture et forêt	68
3.5. Tourisme.....	75
4. RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	81
4.1. Contexte géographique.....	82
4.2. Ressources	87
4.3. Milieux naturels	93
4.4. Risques et nuisances.....	102

Contexte territorial

Élaborer un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale nécessite de situer le territoire dans son contexte pour en comprendre le fonctionnement, en cerner les atouts et les faiblesses et identifier ses potentialités. Le territoire de la CCVS participe d'un espace plus large, dépendant d'un bassin de vie et d'emplois, traversé par des flux et relayé par des communications immatérielles. Le PLUi prend en compte les interactions avec les territoires voisins.

C'est également le cas des diverses politiques publiques qui s'imposent au PLUi, dans un cadre dit de « hiérarchie des normes ». Le PLUi doit notamment être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Pour d'autres documents, il s'agit d'une prise en compte dans le respect de leurs objectifs généraux.



Le territoire de la CCVS : quelques chiffres clés (2024)

- 175 km² (17 500 ha)
- 22 communes
- 15 145 habitants
- 7 599 logements
- 6 500 actifs occupés
- 3 654 emplois
- 1 198 ha d'espaces urbains, soit 7 % du territoire, dont 57 ha urbanisés entre 2011 et 2020
- 66 % de surfaces boisées
- 47 exploitations agricoles (professionnelles) pour 3 500 ha

La CCVS, à la croisée de régions et de départements

Cette partie Nord du Département du Territoire de Belfort correspond au Sud du massif des Vosges, à la croisée de deux grandes régions (Grand Est et Bourgogne/Franche-Comté) et de quatre départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Les flux vers ces départements transitent par un seul accès du Nord au Sud (Ballon d'Alsace) et d'Est en Ouest par Lachapelle-sous-Rougemont ou Rougemont-le-Château et Auxelles-Bas. Ce territoire marqué par le relief peut apparaître comme un espace enclavé alors même qu'il est un lieu de passage et d'échanges.

Un territoire de montagne et de piémont

Le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud est situé, comme son nom l'indique, au Sud du massif des Vosges. Le Ballon d'Alsace, situé dans le Territoire de Belfort, constitue le dernier sommet d'importance en fin du massif avant d'accéder à la Trouée de Belfort qui fait la jonction avec le massif du Jura.

Ainsi, le Massif des Vosges est référencé parmi les 6 massifs français qui correspondent à une entité administrative compétente pour mener une politique de montagne avec un commissariat de massif. Sa particularité est d'être le plus peuplé des six massifs de France, d'une altitude modeste dite de moyenne montagne, avec un passé industriel ayant marqué le territoire.

Parmi les 22 communes de la CCVS, 12 sont identifiées en tant que communes de montagne, disposant de caractéristiques liées à l'altitude, aux conditions climatiques et aux pentes. Elles sont soumises à la législation de la Loi Montagne. Depuis 1985, l'État reconnaît les spécificités de ces territoires à travers une politique spécifique, confortée par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016.

À gauche :
carte de situation de la CCVS (AUTB) / vue aérienne de la vallée de la Savoureuse (ECTM).

La proximité de la CCVS avec l'agglomération belfortaine : une attractivité réciproque

Par les départementales 465 et 83, ou encore par l'A36, la ville de Belfort exerce son attractivité en matière d'emplois et de services pour les habitants de la CCVS. La CCVS dispose d'un cadre de vie et de loisirs très recherché par les habitants de l'agglomération belfortaine.

Ainsi, cette relation de proximité crée des mouvements pendulaires tant pour les déplacements domicile-travail que pour les loisirs en fin de semaine.

De grandes orientations définies dans un contexte plus large par le Schéma de Cohérence Territorial

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document local de planification stratégique, chargé de définir les orientations d'aménagement du territoire et d'assurer l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux et des politiques sectorielles.

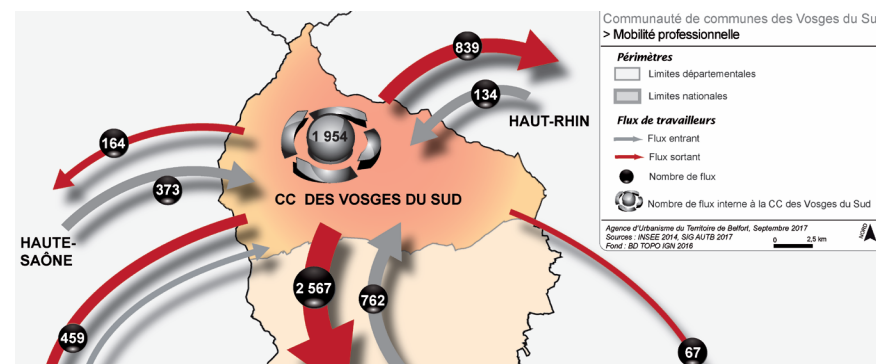
Il apporte, à l'échelle du Territoire de Belfort, un cadre dans lequel le développement de la CCVS se doit d'être cohérent.

Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château constituent les trois pôles majeurs de développement de la CCVS, qui entrent dans un système global de polycentrisme équilibré à l'échelle du département et des territoires voisins.

Dans l'armature du développement résidentiel, commercial et économique, le concept met en avant une logique de développement durable où les lieux déjà pourvus de services et de commerces sont plus à même d'être renforcés sans pour autant empêcher le développement des communes très rurales. Il s'agit d'assurer un équilibre entre espaces urbains et ruraux dans une logique de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce système de complémentarité, des continuités écologiques sont préservées et appelées « Trame verte et bleue ». Cette trame permet de conserver des réservoirs de biodiversité et d'assurer des connections à l'intérieur du département et avec les régions voisines.

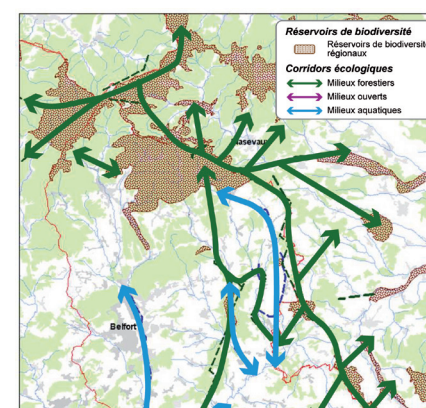
Toujours pour créer des relations intercommunales équilibrées, un système de mobilité est structuré autour d'un axe fort Nord-Sud (Giromagny / Belfort / Gare TGV / Delle). À partir de cette ossature, se décline un réseau secondaire qui dessert notamment les vallées de la Madeleine et de la Saint-Nicolas.



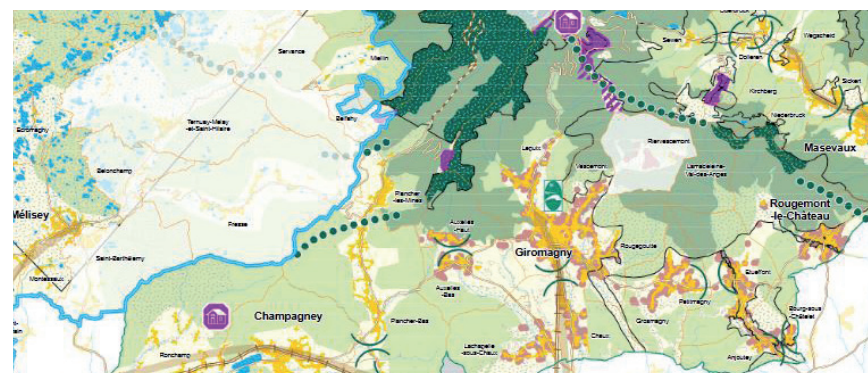
Les mobilités professionnelles de la CCVS (AUTB)



Entrées/sorties de la CCVS à Lachapelle-sous-Rougemont (D83) et Ballon d'Alsace (D465)



Corridors régionaux
 (SCoT Territoire de Belfort, 2014)



Carte de synthèse de la charte du PNRBV 2012-2024

Intégration des politiques publiques dans le PLUi pour assurer un équilibre entre les diverses fonctions territoriales

L'élaboration du PLUi doit prendre en compte les diverses politiques publiques de l'État et respecter les dispositions de la charte du Parc Naturel Régional du Ballons des Vosges (PNRBV). Il s'agit notamment de mettre en place un projet urbain qui limite la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ne pas gaspiller le foncier pour les générations futures est un cadre majeur des politiques publiques actuelles. Le projet doit tenir compte du foncier agricole et forestier qui assure des fonctions autres que productives : préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, maintien des sols et de leur qualité, préservation de la qualité de l'eau, du cadre de vie et des paysages.

Le PLUi doit déterminer les conditions permettant d'assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat. Dans l'intérêt général, les habitants doivent pouvoir accéder à un minimum de services et de commerces et les déplacements doivent être limités.

Ainsi, le « PLU(i) est un outil de planification qui permet de déterminer les conditions permettant d'assurer la diversité des fonctions urbaines et rurales en tenant compte en particulier :

- d'une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ;
- de la diminution des obligations de déplacements et du développement des transports alternatifs. » (source : État, Porter à Connaissance).

Les politiques publiques environnementales encadrent également la protection des milieux naturels et la biodiversité, via :

- un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définit des orientations fondamentales pour toutes les composantes liées à l'eau (eau potable, assainissement, zones humides, cours d'eau, risque inondation) ;
- un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) définissant les continuités écologiques des espèces de la faune et de la flore ;
- le réseau Natura 2000 et d'autres protections et inventaires des habitats naturels et des espèces.

La réglementation permet également de garantir la qualité architecturale et environnementale des paysages et du patrimoine : les entrées de ville, le patrimoine bâti, les monuments historiques, les sites classés et inscrits, etc.

Le PLUi doit déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. Un ensemble d'inventaires, de réglementations et de directives permet cette prise en compte.

La charte du PNRBV s'impose au PLUi. Elle est déclinée en quatre grandes orientations :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire ;
- Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique, sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

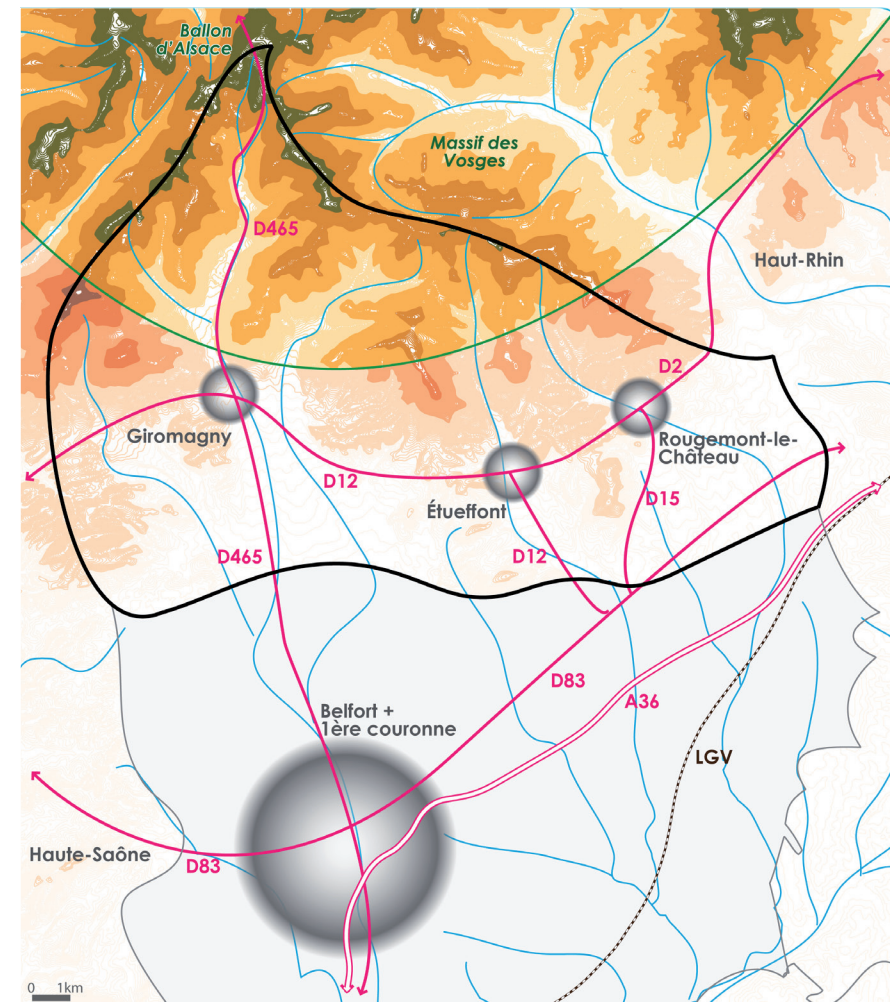


Schéma de situation de la CCVS (source AUTB, 2020)

1.

ORGANISATION TERRITORIALE

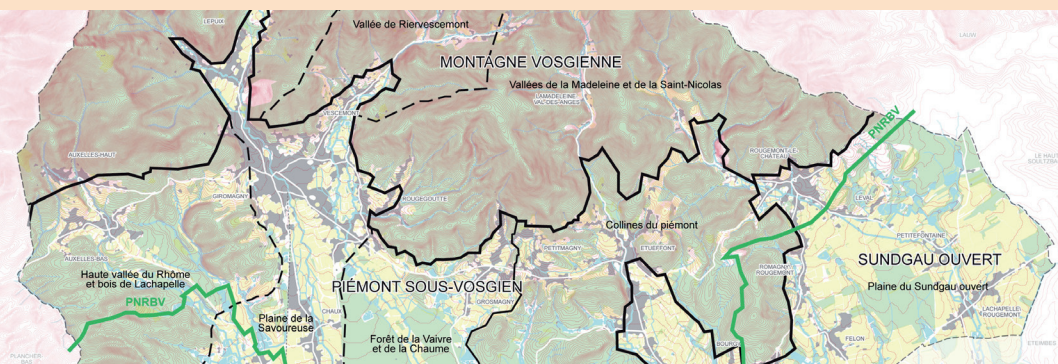
1.1. Paysage et formes urbaines	8
1.2. Patrimoine	14
1.3. Consommation d'espaces.....	22
1.4. Capacité de densification.....	29

1.1. Paysage et formes urbaines

Le paysage est un bien commun, une mémoire qui enregistre pour longtemps la somme des actions individuelles et collectives sur un espace donné.

Pour l'image et l'attractivité de la communauté de communes, il est important que l'urbanisation, les pratiques agricoles, les programmes d'aménagement du territoire soient considérés avec le souci de la qualité des lieux, en accord avec les particularités locales.

Mettre en valeur le cadre de vie quotidien, prévoir les conséquences des stratégies de développement, en réduire autant que possible les effets négatifs, sont des dimensions incontournables du PLUi.



Un territoire riche de sa diversité paysagère

Les Vosges du sud sont à la rencontre de trois unités paysagères caractérisées par les données physiques naturelles et les marques de la présence humaine :

- La montagne vosgienne combine des reliefs très contrastés et une occupation du sol inégalement répartie, la forêt ne laissant que les parties hautes en pelouses et les fonds de vallées étroites en prairies. L'urbanisation est très peu présente si ce n'est sous forme de hameaux et fermes isolées.
- Le piémont sous-vosgien, aux reliefs adoucis, constitue une transition entre la moyenne montagne et la plaine. C'est un territoire fortement humanisé, de plus en plus convoité pour l'urbanisation, mais qui conserve néanmoins une part importante de nature.
- Le Sundgau ouvert est une large plaine cultivée qui s'étend à l'Est du département jusqu'à l'Alsace, avec des vues ouvertes et de nombreux étangs. C'est l'image d'une campagne aux portes de l'agglomération qui y domine, avec ses villages-rues le long des axes de communication.

La forêt en position dominante

Visibles de loin en venant du sud, les vastes boisements des versants vosgiens sont à la fois des espaces productifs, des milieux d'intérêt écologique, et le support de pratiques sportives et de loisirs.

Dans le piémont, les pratiques agricoles de polyculture-élevage contribuent à façonner des paysages ruraux plus ouverts. Mais la forêt reste importante et gagne même du terrain depuis plusieurs décennies. Cette dynamique de fermeture des paysages peut être préjudiciable au cadre de vie quotidien comme à l'attractivité touristique : impression d'enclavement, ensoleillement réduit, disparition de certains points de vue.

En lien avec l'agriculture et la sylviculture, l'entretien des paysages ouverts permet d'enrayer la déprise agricole et la possible fragilisation du bâti proche des lisières, de préserver les vues, de garantir l'ensoleillement. Cela suppose une gestion suivie et l'adaptation des modèles productifs aux particularités des terrains de montagne.

À gauche : carte des unités paysagères (AUTB) / vue depuis Auxelles (AHPSV)



L'eau, emblème et atout

La présence de l'eau sous plusieurs formes est un élément identitaire du territoire de la communauté de communes, et constitue à ce titre un atout paysager.

L'eau courante est représentée par des ruisseaux à caractère torrentiel qui forment ponctuellement des cascades en descendant des Vosges.

En piémont, le caractère torrentiel des cours d'eau s'estompe avec l'adoucissement du relief, même si les rivières présentent encore localement des caractéristiques sauvages.

Plusieurs séquences de rivières en traversée de village témoignent du rôle de l'eau à l'origine de l'installation humaine et de l'histoire industrielle locale. Elles sont une opportunité pour l'image du territoire, appelant une valorisation des éléments de patrimoine, des projets de renouvellement urbain et des aménagements d'espaces publics liés à l'eau.

L'eau dormante est présente sous la forme d'étangs d'altitude, reliques de l'époque glaciaire dans la montagne vosgienne, ou modelés par la main de l'homme dans le piémont et la plaine. Aujourd'hui utilisés pour la pêche, et en partie aménagés pour le tourisme et les loisirs, ils façonnent des paysages diversifiés, mosaïques de terre et d'eau qui participent aussi à l'image de marque locale.

Dans leur ensemble, ces paysages liés à l'eau ont peu évolué au cours de la période récente. Les principales questions d'avenir portent sur leur valorisation, en considérant le réseau hydrographique non seulement sous l'angle de la richesse écologique et des risques, mais aussi comme un potentiel pour l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité territoriale.

Les points de vue, clés de lecture du paysage

Les structures paysagères propres aux Vosges du sud, si elles caractérisent le grand territoire, n'ont pas la même prégnance en tout point de la Communauté de communes. Elles se révèlent tout particulièrement en des lieux dégagés offrant des vues suffisamment étendues et/ou des contrastes remarquables : points hauts dominants, larges panoramas, vues ponctuelles dans lesquelles s'inscrivent des repères singuliers.

C'est dans ces lieux que s'appréhendent le mieux les principaux motifs géographiques reconnaissables, qui contribuent au sentiment d'appartenance à un territoire commun. Les plus emblématiques seront à prendre en compte dans les actes d'aménagement, notamment pour s'assurer qu'un projet (dans son implantation, sa volumétrie et/ou sa hauteur) ne fragilise pas un lien existant au grand paysage.



Riervescemont en 2013 : emprises gagnées par la forêt depuis 1951 (IGN | AUTB)



Abords de cours d'eau et plans d'eau à Lepuix, Etuefont, Chaux et Lachapelle-sous-Chaux (AHPSV | AUTB)



Propositions pour l'aménagement des espaces publics en bordure de la Savoureuse à Giromagny (Agrocampus)

Les entrées de bourgs, portes et vitrines

Les entrées de la communauté de communes par la route sont des séquences stratégiques car elles délivrent la première image du territoire.

Elles offrent en général une bonne lisibilité de l'armature paysagère : vues lointaines vers les reliefs, ouverture sur les espaces agro-naturels, vues proches sur les structures villageoises.

Il n'est pas rare qu'elles soient associées à des zones d'activités, où les espaces de production peuvent être en rupture avec le milieu naturel ou avec le tissu résidentiel. Ce sont même dans certains cas des lieux dégradés, nécessitant des aménagements qualitatifs de la voie et de ses abords pour améliorer l'image perçue de la Communauté de communes.

Sont particulièrement sensibles les « portes » du département depuis le Haut-Rhin. C'est là que se concentrent les principales questions paysagères : limitation de l'urbanisation et maintien des coupures non bâties, préservation des vues lointaines structurantes, maîtrise de la signalétique, des enseignes et de la publicité, protection et renforcement de la trame arborée.

Outre les entrées, des séquences plus longues de traversées de bourgs, lorsqu'elles sont traitées qualitativement, contribuent de la même façon à l'attractivité du territoire, en plus de profiter au cadre de vie quotidien. De ce point de vue, l'axe de la D465, principal accès au site du Ballon d'Alsace, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Des coupures agro-naturelles fragilisées

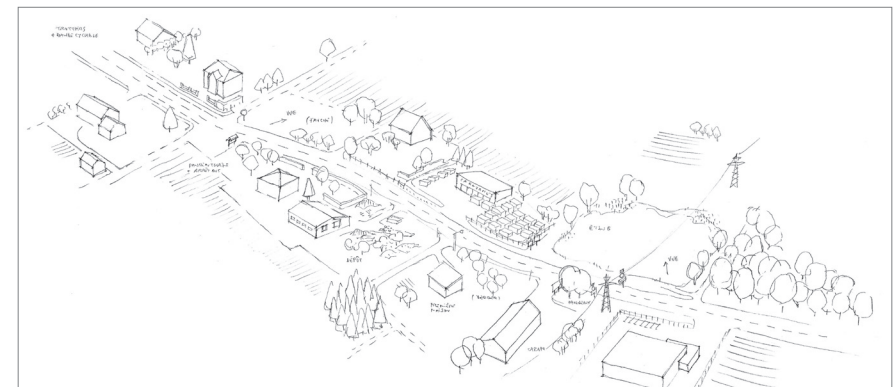
Parmi les entrées de bourg au sein de la communauté de communes, un cas particulier consiste à passer d'une commune à une autre sans sortir de l'emprise urbanisée.

Le long des axes principaux, les extensions linéaires très étirées conduisent ainsi, en plusieurs occasions, à des formes de « couloirs bâtis » continus. Cet état, qui résulte du phénomène d'étalement périurbain, peut participer à déprécier le territoire en produisant des espaces indifférenciés, n'ayant ni les qualités d'un village, ni celles de la campagne.

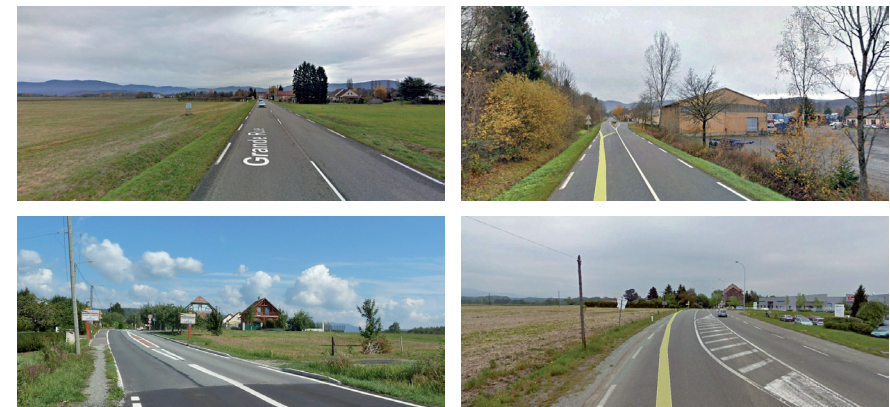
Face à cette pression de la périurbanisation, un des axes d'aménagement identifiés par le SCoT du Territoire de Belfort consiste à établir des limites pérennes aux secteurs bâtis, renforcer la compacité des emprises villageoises constituées et maintenir entre elles des respirations agro-naturelles substantielles.



Panorama depuis Auxelles-Haut / vue sur le Fayé à Petitmagny (AUTB)



L'entrée Est de Lachapelle-sous-Rougemont, état des lieux (AUTB)



Entrées de la communauté de communes à Chaux, Anjoutey, Saint-Germain-le Châtelet et Lachapelle-sous-Rougemont (Google Earth / AUTB)

La persistance de formes urbaines et bâties singulières

L'urbanisation s'est essentiellement développée le long des voies sous forme de villages rues ou en étoiles, et peu en profondeur. Sur l'ensemble de la communauté de communes, la densité bâtie est modérée, avec une compacité plus marquée en cœur de bourgs aux carrefours des axes principaux.

Malgré une tendance à l'uniformisation progressive des formes urbanisées, des typologies tranchées restent clairement repérables :

- Le noyau villageois compact, composé pour une large part de grands volumes groupés, voire mitoyens, en rapport direct à la rue, avec une architecture traditionnelle et une mixité de fonctions (habitat, activités, commerces, équipements).
- Le village-rue étiré, aux constructions moins imposantes et plus disparates, toujours en rapport direct avec la rue pour sa forme ancienne, mais souvent discontinu, voire diffus dans ses développements plus récents.
- Le hameau, cas particulier propre aux hauts de vallées, où le relief et l'isolement modèlent fortement l'urbanisation, avec pour conséquences une faible empreinte bâtie et un lien fort à l'environnement naturel, mais aussi une absence de centre, une silhouette villageoise peu lisible et un risque de mitage du territoire.
- Le lotissement pavillonnaire à la fonction résidentielle exclusive, avec une desserte autonome en rupture avec la structure viaire d'origine, des gabarits standardisés et peu d'expressivité architecturale.
- La zone d'activités à vocation productive exclusive, répondant dans son implantation à une logique fonctionnelle propre, et constituée dans sa forme contemporaine de grands volumes opaques à forte présence dans le paysage.

Les formes architecturales observées sont variées, voire disparates. Toutefois en l'absence d'importantes ruptures dans les hauteurs bâties, la silhouette des bourgs est généralement assez homogène.

Dans les secteurs de montagne, où l'implantation des constructions est contrainte par le relief, les silhouettes villageoises qui en résultent sont à préserver.

Les architectures caractéristiques à valeur patrimoniale qui méritent une attention particulière dans le suivi de leurs évolutions sont les anciennes fermes, les maisons de cités ouvrières, les demeures patronales et des ensembles de bâtiments industriels anciens.

Il subsiste des terrains disponibles au sein des emprises urbanisées. Pour les années à venir, les nouvelles ouvertures à l'urbanisation sont à considérer au regard des besoins en logements et des disponibilités foncières. Cela dans tout l'éventail des formes et densités compatibles avec le tissu existant, sans négliger les capacités de mutation du bâti ancien.



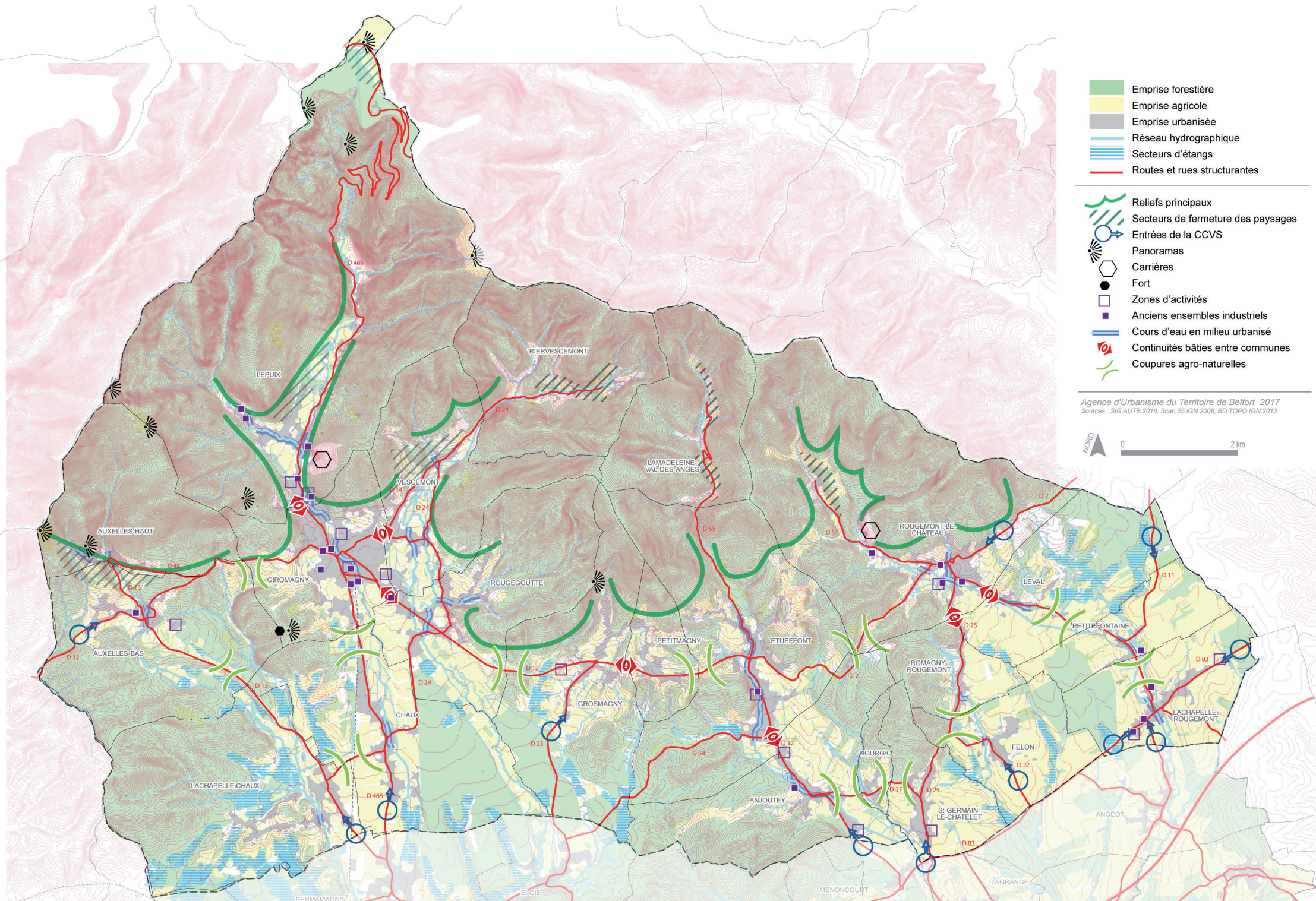
Vue aérienne de Giromagny, au carrefour des axes de communication de la haute vallée de la Savoureuse (ECTM)



Formes urbaines : Giromagny, Chaux, Lamadeleine Val-des-Anges, Lachapelle-sous-Rougemont (AUTB)



Rougemont-le-Château en 2013 : emprises urbanisées depuis 1951 (IGN / AUTB)





ATOUTS

- Diversité des structures et motifs du paysage.
- Points hauts et belvédères offrant une perception d'ensemble.
- Richesse du réseau hydrographique et variété des rapports à l'eau.
- Paysages bâtis homogènes des bourgs.
- Spécificité des silhouettes bâties des villages de montagne.
- Proximité entre communes, co-visibilité, interrelations aisées.



FAIBLESSES

- Fermeture des vallées par la dynamique forestière et disparition de vues larges.
- Médiocrité de certaines entrées de bourgs.
- Fragilité des coupures vertes entre secteurs urbanisés.
- Image dégradée de certaines zones d'activités.
- Banalisation architecturale d'une grande part de la production résidentielle récente.



OPPORTUNITÉS

- Ressources et ingénierie du PNR des Ballons des Vosges.
- Opération Grand Site Ballon d'Alsace.
- Propositions issues des ateliers d'étudiants architectes et paysagistes.
- Actions du Département pour l'entretien des paysages ouverts.
- Intégration potentielle d'une démarche de Plan de Paysage.



POINTS DE VIGILANCE

- Risque d'étalement et/ou de mitage à maîtriser.
- Actions face à la dynamique de fermeture des vallées.
- Soutien aux centralités villageoises affaiblies par le développement périphérique.
- Insertion et impact paysager des programmes d'urbanisation.
- Souci de la qualité dans tous les types d'aménagement.

Paysage

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La perception du **grand paysage** depuis les points de vue emblématiques.
- Le maintien des **paysages ouverts** face à la dynamique d'enfrichement.
- La maîtrise de l'**étalement urbain** et du mitage du territoire.
- La préservation des **coupures non bâties** entre les bourgs, pour leur fonction agricole et leur qualité paysagère.
- La requalification des **entrées de bourgs** au titre de « portes » de la Communauté de communes.
- L'amélioration de l'image des **abords des bâtiments d'activités**.
- L'affirmation des **centralités villageoises**, notamment par l'aménagement d'**espaces publics** en centre-bourg.
- L'aménagement des **séquences de bord de rivière** et leur réappropriation collective, en particulier dans les secteurs urbanisés.
- La recherche de la **qualité architecturale** et l'insertion harmonieuse des constructions dans leur environnement.
- La valorisation du **bâti ancien** et l'accompagnement de la mutation des ensembles industriels à caractère patrimonial.

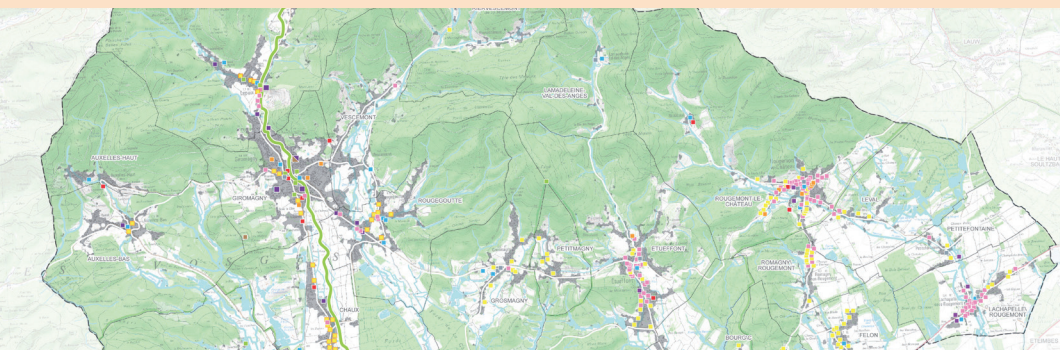


1.2. Patrimoine

Le Code de l'Urbanisme a doté le PLUi de textes permettant :

- la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- l'identification des éléments à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier ;
- la définition, le cas échéant, de prescriptions de nature à assurer leur protection.

Les collectivités peuvent ainsi, en fonction de leurs ambitions, déterminer des objectifs de protection, de conservation et de restauration du patrimoine culturel et exprimer une véritable politique patrimoniale à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Un patrimoine varié, réparti dans l'ensemble des communes du piémont

Le patrimoine du piémont vosgien est le fruit d'influences, d'époques et d'occupations territoriales diverses. L'ensemble de ce patrimoine a acquis des statuts divers et une visibilité variable, allant des immeubles classés aux éléments archéologiques encore enfouis, en passant par les bâtiments non reconnus et le petit patrimoine fait de détails architecturaux remarquables.

Cet ensemble, à l'intersection de différentes thématiques du PLUi (habitat, économie, tourisme, équipements et loisirs, paysage, mobilité, espaces publics), est le fruit d'une histoire, dont les traces constituent les bases d'un cadre urbain et du vivre ensemble. Le patrimoine peut ainsi être fédérateur des actions à entreprendre dans un territoire, en leur conférant une continuité historique.

Ce patrimoine est essentiellement lié à trois périodes distinctes :

- une période médiévale et agricole jusqu'au XIV^e siècle ;
- l'ère de l'exploitation du minéral de plomb argentifère en particulier entre le XVI^e et XVII^e siècle ;
- le développement de l'industrie textile de la fin du XIX^e siècle aux années 1960.

Cette histoire locale a laissé des traces dans les paysages naturels et urbains de l'ensemble des communes sur lesquelles doit s'ériger l'histoire de demain. Ces traces sont les repères sur lesquels s'appuient les habitants pour transmettre leur propre histoire et pour donner un sens aux continuités et aux ruptures inhérentes à la vie locale. Elles ont ainsi un rôle majeur qui dépasse le simple embellissement des cités.

D'autres traces plus ténues doivent être mentionnées ici : il s'agit des entités archéologiques déjà identifiées ou des zones de présomption de prescriptions archéologiques. Sur le périmètre de la Communauté de communes des Vosges du sud, seules quatre communes font l'objet d'arrêtés de présomption de prescriptions archéologiques : Chaux, Lepuix, Giromagny et Rougemont-le-Château.

Les cartes positionnant les entités archéologiques identifiées sont présentées en annexe de ce rapport de présentation. Elles ont trait à de nombreuses périodes historiques allant du néolithique aux époques moderne et contemporaine, avec les dernières traces des exploitations minières.

À gauche : carte de repérage du bâti à caractère patrimonial / couvent Saint-Nicolas (AUTB)

La faiblesse du patrimoine « officiel », mais quelques ensembles remarquables

Peu d'éléments sont classés ou inscrits, mais quelques-uns sont en mesure de porter une dynamique culturelle et touristique spécifique.

4 éléments bâtis sont protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits) :

- le monument commémoratif de la réunion de l'Alsace à la France en 1648, situé à Giromagny ;
- le fort Dorsner, situé sur les communes de Giromagny et d'Auxelles-Bas ;
- l'ancienne forge d'Étueffont, actuellement musée, inscrite partiellement au titre des monuments historiques, en particulier la forge et le métier à forger ;
- l'ensemble des ruines du château médiéval de Rougemont-le-Château.

Deux sites sont protégés au titre du code de l'environnement :

- le Ballon d'Alsace, à la jonction de 4 départements (Vosges, Territoire de Belfort, Haute-Saône et Haut-Rhin) ;
- le site de la pierre écrite à Vescemont.

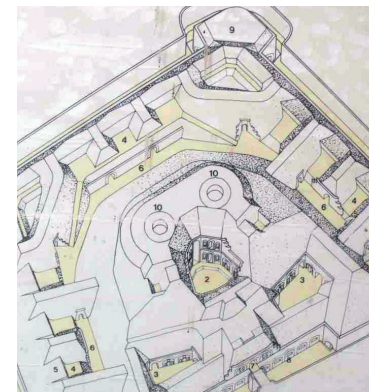
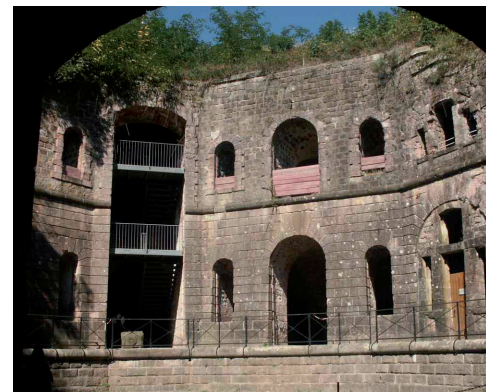
Parmi ces ensembles répertoriés, le Ballon d'Alsace, candidat au label Grand site de France, le fort Dorsner, et, dans une moindre mesure, la forge musée ou les ruines du château de Rougemont, sont en capacité d'encourager une dynamique de développement touristique favorable à l'attractivité de l'ensemble des Vosges du sud.

Le patrimoine habité, un bâti à réemployer sans le dénaturer

L'habitat est probablement la partie la plus visible du patrimoine des Vosges du sud. La majorité de ce patrimoine est utilisé. Dans un état très variable (réhabilité, transformé, vacant, ayant besoin de restructuration pour le remettre aux conditions d'habitabilité actuelles), ce patrimoine participe à la constitution de l'identité de ce territoire.

Plusieurs catégories se dégagent dans cet ensemble du patrimoine habité. Elles peuvent faire l'objet de recommandations particulières pour maintenir leurs particularités, leur implantation dans l'espace urbain, les volumes, les éléments architecturaux qui les caractérisent.

Les patrimoines les plus visibles dans le paysage sont essentiellement de deux ordres : celui lié à l'aventure du textile et plus largement de la petite industrie locale, ses maisons de maître et son habitat ouvrier, et celui, caractéristique d'une agriculture montagnarde ou des premières plaines du territoire. S'ajoute à ces deux catégories principales, les maisons de maître construites pour un usage de villégiature fin XIX^e et début XX^e, ainsi que l'IME St-Nicolas, ancien couvent, constitué de bâtiments exceptionnels, dont les caractéristiques font aussi l'attrait du lieu.



Le fort Dorsner : vue de la cour intérieure (AUTB) et axonométrie de l'ouvrage (DR)



L'ancienne forge d'Étueffont, aujourd'hui musée (AUTB / DR)



Vue aérienne du sommet du Ballon d'Alsace (DR)

Les maisons de maître, un patrimoine issu essentiellement de l'aventure textile

Les maisons de maître sont constituées d'ensembles cossus, isolés des constructions voisines, souvent en retrait de l'espace public et implantés au cœur de domaines privés (parcs, jardins). Ces ensembles sont principalement situés à Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Étueffont et Rougemont-le-Château.

Leur intérêt patrimonial tient à la relative rareté de ce type d'édifice, à la qualité de leur architecture et à leur « mise en scène » au sein de l'espace urbain des communes ou de parcs paysagers.

La vocation de ces ensembles est variable : de la propriété ou copropriété résidentielle au siège d'entreprise, en passant par le support d'activités sociales ou éducatives.

Veiller au maintien de ces ensembles très visibles participe à la qualité du paysage urbain des communes. Certains bâtiments, tels que le château Leguillon à Vescemont, peuvent également contribuer au développement des activités touristiques.

L'habitat ouvrier, un autre aspect des anciennes activités textiles

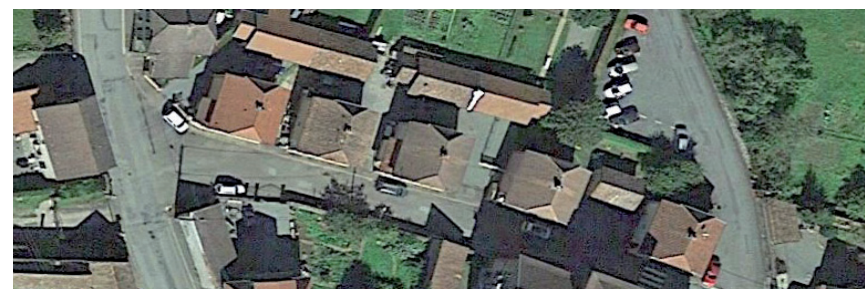
L'habitat ouvrier est essentiellement présent dans les villes où siégeait l'industrie textile, Giromagny, Lepuix, Anjoutey, Étueffont, Rougemont-le-Château, ainsi qu'à Saint-Germain-le-Châtelet. Ces ensembles modestes étaient initialement destinés à loger les ouvriers des entreprises locales.

Cet habitat ne prend pas forcément la forme classique de deux logements mitoyens, accompagnés d'un jardin. Mais, rarement isolé, ce type d'habitat forme des ensembles alignés, composant parfois une rue entière. La répétition des rythmes organise une cohérence d'espace et d'urbanisation tout à fait caractéristique.

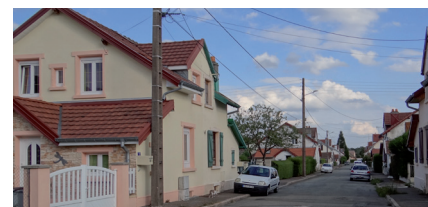
L'intérêt patrimonial réside dans le témoignage d'une histoire industrielle et urbaine caractéristique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Il est important d'en garder la symétrie constructive et la cohérence des constructions les unes par rapport aux autres.



Maisons de maître à Rougemont-le-Château (AHPSV) et Giromagny (AUTB)



La cité ouvrière de la rue des Écoles à Giromagny (Google earth)



Habitat ouvrier à Giromagny (en haut), Rougemont et Anjoutey (en bas) (AHPSV / AUTB)

Les anciennes fermes, des volumes omniprésents dans le piémont

Les anciennes fermes sont de grands volumes bâtis d'un seul tenant ou complétés d'annexes autour d'une cour. Ce type de bâtiment est répandu dans toutes les communes des Vosges du sud et plus largement dans tout le piémont, avec une présence accrue dans les communes plus rurales.

En dehors de quelques rares fermes ayant encore une activité agricole, ces bâtiments sont aujourd'hui dans leur grande majorité occupés comme habitation. Leur état est variable : soit bien conservées et réhabilitées, soit dégradées, soit radicalement transformées en privilégiant les aspects pratiques à l'esthétique, au risque de dénaturer leur aspect initial.

Les évolutions envisageables de ce type de bâtiment, lors de travaux d'amélioration de leur habitabilité, nécessitent certaines précautions pour maintenir leur qualité patrimoniale.



Anciennes fermes à Anjoutey, Auxelles-Bas, Lachapelle-sous-Chaux et Saint-Germain-le-Châtelet (AUTB / AHPVS)

Les maisons de ville, un bâti qui structure le paysage urbain

Les maisons de ville sont des immeubles résidentiels qui forment le paysage urbain des centralités des bourgs. Alignés sur la voie publique, mitoyens ou isolés, ils présentent des caractéristiques de hauteur et de composition de façades variées. Ils sont essentiellement présents dans les communes de Giromagny, Rougemont-le-Château et Lachapelle-sous-Rougemont. Ils accueillent parfois une activité de commerce ou de service en rez-de-chaussée.

L'intérêt de ces immeubles tient à leur grande visibilité dans le paysage des rues et leur rôle de structuration de l'espace urbain par leur alignement.

La reconquête de ces immeubles est essentielle, tant pour les activités de service ou de commerce que pour leur fonction résidentielle. Leur réhabilitation devra tenir compte de leurs caractéristiques architecturales et de l'équilibre visuel des façades, en soignant par ailleurs les enseignes.



Maisons de ville à Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont (AUTB / AHPVS)

Les mines, un patrimoine culturel et touristique à valoriser

De l'activité minière, il subsiste un immeuble emblématique, la Maison Mazarin, maison de justice des mines. Construite en 1517, elle domine la Place des Mineurs à Giromagny. D'autres éléments plus discrets, physiques (habitat de mineurs, lieux-dits, entrées de mines, haldes, et sensibilité du sol aux risques miniers), ou muséographiques (outils, wagonnets, plans des mines, ouvrages et archives), témoignent également de cette activité.

Les secteurs concernés sont Giromagny, Lepuix, Auxelles-Haut et Lamadeleine Val-des-Anges. Répertoriés dans une brochure, ces éléments font l'objet d'un circuit de visite. Ils constituent incontestablement un atout dans la connaissance historique du territoire et son attractivité touristique, et pourraient être davantage mis en valeur.



Maison Mazarin à Giromagny | balisage | entrée de galerie à Auxelles-Haut (AUTB / CRBST)

Les ouvrages militaires, partie prenante du système défensif belfortain

Par sa situation de frontière à la fin du XIX^e, Giromagny a tenu un rôle important dans le système défensif de la place de Belfort, au carrefour de la route du Ballon d'Alsace et du contournement Nord de Belfort. Les lieux ont été également le théâtre de combats importants au cours des deux derniers conflits mondiaux.

Deux ensembles importants témoignent de cette dimension :

- le fort Dorsner, dont l'usage culturel est de plus en plus développé, nécessite des aménagements complémentaires et un entretien constant ;
- les anciennes casernes à Giromagny, diversement occupées, méritent d'être confortées, en particulier face au regain de fréquentation de ce quartier grâce au nouveau centre socio-culturel « Espace la Savoureuse ».

D'autres éléments plus ponctuels (notamment le monument des démineurs au Ballon d'Alsace et le pont Arromanches à Chaux) rappellent l'histoire militaire du territoire.



Anciennes casernes à Giromagny, en partie réhabilitées (AUTB)

Les édifices culturels, repères dans la composition des villages

Même si aucun d'entre-eux n'est classé, les églises et autres édifices culturels constituent d'importants points de repères visuels dans les villages du piémont, dont certains sont peu mis en scène dans l'espace urbain. Des édifices plus particuliers sont également à mentionner : l'ancien couvent St-Nicolas à Rougemont-le-Château, quelques chapelles et de nombreux calvaires ponctuant le territoire de la communauté de communes.



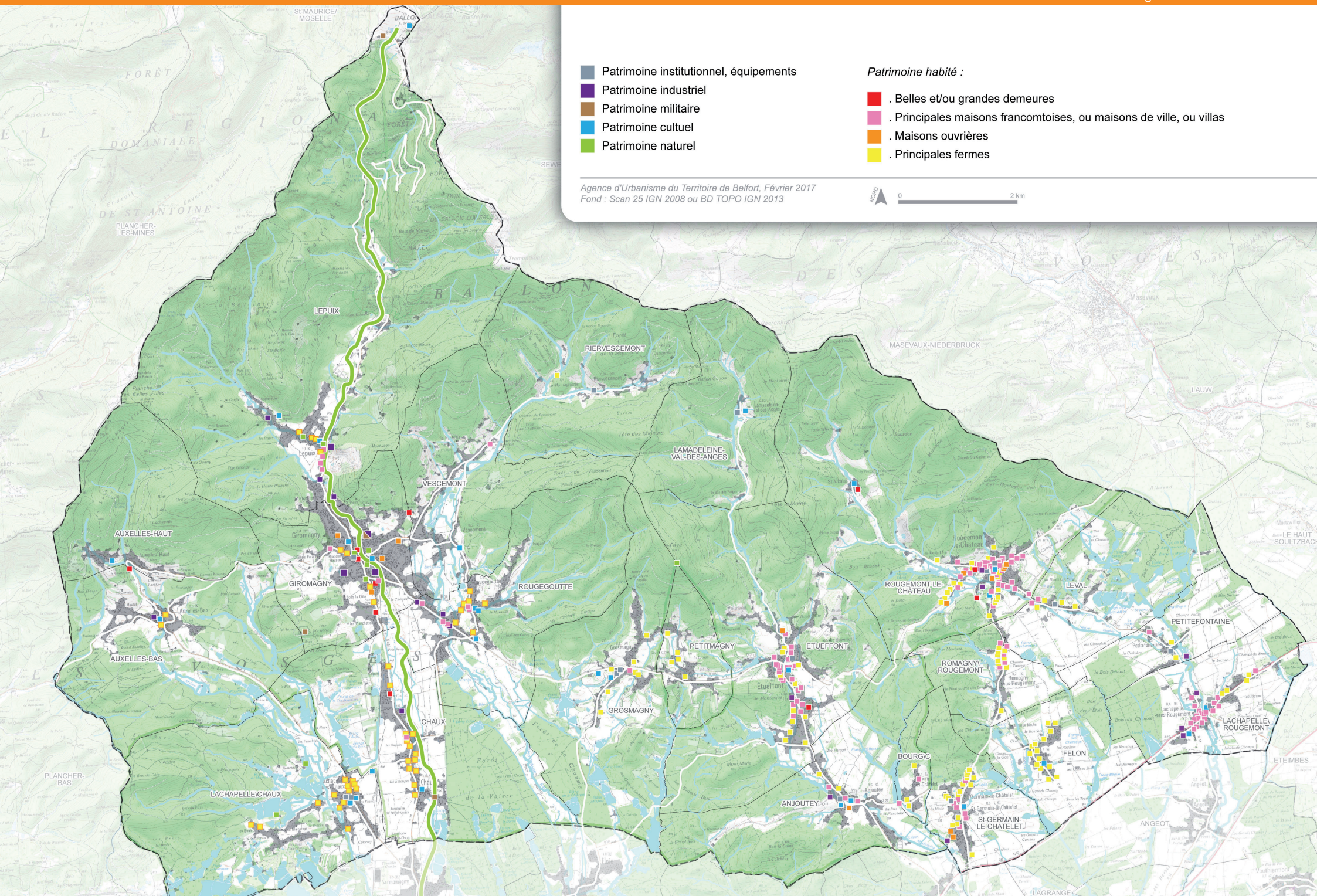
Église St Martin à Chaux (AUTB) / Chapelle St Nicolas à Rougemont-le-Château (AHPSV)

Le petit patrimoine

Outre les calvaires, de nombreux ouvrages agrémentent l'espace public des communes, en bordure ou à l'intersection de voies, ou encore sur des places publiques (fontaines, lavoirs, balances). Ces éléments sont des parties de la mémoire des lieux et des usages passés. Cependant leur entretien régulier ne suffit pas toujours à affirmer leur présence dans l'espace public. Conforter ces points de repère participe de l'agrément et de l'embellissement des communes.



Fontaine à Petitmagny / ancienne balance à Anjoutey (AHPSV)





ATOUTS

- Une grande distribution du patrimoine sur tout le territoire de la CCVS.
- Un seul patrimoine transversal qui touche des thématiques multiples.
- Quelques ensembles bâtis importants qui peuvent jouer des rôles variés, fédérateurs pour l'ensemble de la CCVS.
- Des actions publiques ou associatives, déjà présentes à différentes échelles (locale, intercommunale).
- Un patrimoine naturel exceptionnel, d'intérêt national (Ballon d'Alsace).



FAIBLESSES

- Une dispersion qui nécessite des choix d'intervention.
- Des éléments patrimoniaux à l'abandon, sans perspective d'avenir.
- Absence de vision globale sur le patrimoine industriel.
- Réflexion insuffisante sur les capacités de transformation de l'habitat traditionnel agricole.
- Peu de valorisation des éléments existants.



OPPORTUNITÉS

- Mutations foncières à saisir.
- Opération de réhabilitation en cours sur l'ex CCHS.
- Opération Grand site pour le Ballon d'Alsace, source de valorisation du patrimoine naturel.
- La dynamique de revitalisation du centre bourg de Giromagny et de valorisation des espaces publics comme mise en scène du patrimoine.
- La nécessité d'une économie foncière et de réinvestissement des espaces bâtis.



POINTS DE VIGILANCE

- Dégradation et vacance du patrimoine habité.
- Mutation et devenir de certaines maisons de maître (Mazarin, Leguillon).
- Capacités financières de la population pour l'entretien et la réhabilitation ou transformation du patrimoine.
- Capacités de transformation des anciens espaces industriels.
- Fragilisation des anciens jardins (Roseaie et Parc Gantner) par arrêt de leur gestion et mutations probables.

Patrimoine

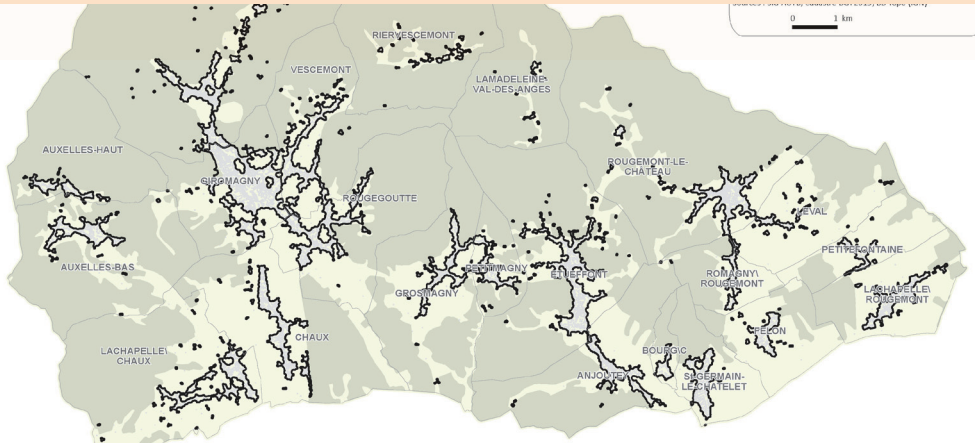
PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La prise en compte de la **dimension multi-thématique du patrimoine** et de son rôle dans l'habitat, l'économie, le tourisme, la culture, les équipements et services et l'environnement.
- La **réintégration du patrimoine dans l'espace urbain** et le quotidien de la ville, gage de sa pérennité.
- La **réadaptation du patrimoine habité** aux exigences de confort actuelles et la préservation de ses spécificités architecturales.
- La valorisation des éléments essentiels du **patrimoine industriel et militaire**.
- La réintégration du **petit patrimoine** au sein des espaces publics.



1.3. Consommation d'espaces

Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ».



L'évolution de la tache urbaine

Sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud, l'urbanisation s'est fortement développée le long des axes routiers : la D465, la D2 et la D25 notamment.

Les communes ont connu un développement différent au cours des cinq dernières décennies. Certaines se structurent en village-rue et d'autres ont une organisation en étoile. Les contraintes naturelles (topographie, cours d'eau, etc.) dictent fortement le développement urbain du territoire.

L'urbanisation est continue entre Lenuix, Giromagny, Vescemont et Rougegoutte. Il y a également plusieurs continuités urbaines moins marquées dans la partie Est de l'intercommunalité : entre Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château et Leval, entre Anjoutey et Étueffont, entre Grosnagny et Petitfontaine.

L'urbanisation entre les communes est inégale et est plus intense dans les vallées, ainsi que dans les communes proches de l'agglomération belfortaine. Le territoire de la Communauté de communes est un territoire de montagne où l'urbanisation est plus diffuse avec des phénomènes de mitage. Cette dispersion de l'urbanisation est principalement due à la présence de hameaux ou de constructions isolées. Elle résulte également de la présence de nombreux étangs sur le ban intercommunal qui ont pu bénéficier de la création d'abris de pêche. À noter également que, dans une moindre mesure, les exploitations agricoles participent également au mitage de l'espace.

Cette urbanisation dispersée pose la question de la desserte en réseaux (voirie, eau, électricité), avec un enjeu financier (investissement et entretien) pour la collectivité.

La tache urbaine de la CCVS au 1^{er} janvier 2019 est d'environ 1 170 hectares ce qui représente 7 % de la superficie totale de l'intercommunalité (17 499 ha, source : DGI-2019). À titre de comparaison, le taux d'urbanisation du Territoire de Belfort est de 10,5 %.

À gauche : carte de la tache urbaine en 2019 / construction à Giromagny (AUTB)

La consommation d'espaces entre 2011 et 2020

La méthode

L'évaluation de la consommation d'espaces s'effectue en analysant l'artificialisation des sols sur une période ciblée. Pour cela, plusieurs photos aériennes sont comparées afin de faire ressortir les différences entre chaque prise de vue. Cette méthode précise est toutefois contrainte par les dates de prises de vue. La période analysée ici s'étend de 2011 à 2020.

Artificialisation = surface retirée de son état naturel par :

- de la construction (habitat, activités, équipements publics),
- des infrastructures.

57 hectares artificialisés soit 6,3 hectares par an

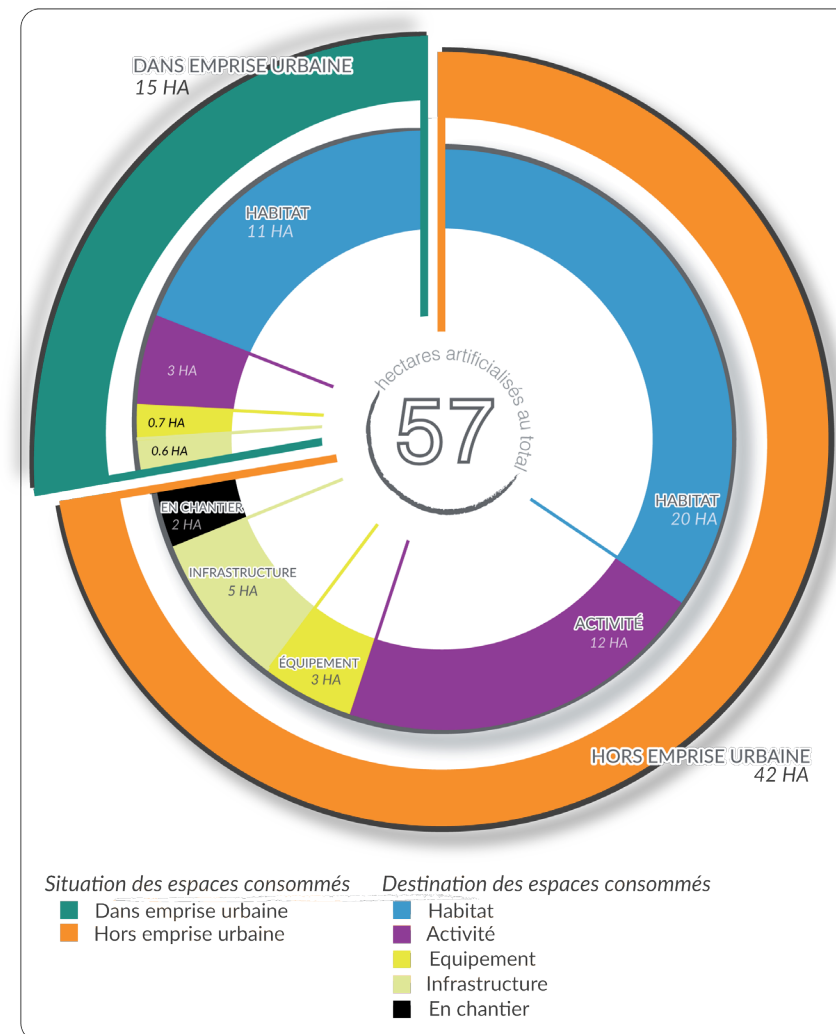
Sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud, 57 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2020, soit 6,3 hectares par an. Cette artificialisation représente 0,3 % de la superficie intercommunale (175 km²) et 5 % de l'emprise urbaine existante (12 km²).

Les surfaces artificialisées par commune varient de 300 m² pour Riervescemont à 5 ha pour Étueffont et 8 ha pour Chaux. La moyenne est de 2,6 ha artificialisés par commune. La dynamique d'évolution de l'artificialisation est plus prononcée pour les communes en limite sud de la C CVS, les aires d'attractivité du Grand Belfort et de l'Alsace semblent contribuer à favoriser l'urbanisation.

Plus de 70 % des sols artificialisés hors de l'emprise urbaine

42 hectares des terrains artificialisés sont situés hors de l'emprise urbaine (73%), entraînant surtout la consommation de terres agricoles et particulièrement de prairies, environ 22 hectares. Les espaces forestiers sont également impactés à hauteur de 8 hectares. Les espaces artificialisés hors de l'emprise urbaine sont à destination principale de l'habitat (20 ha), des activités (12 ha), des infrastructures (5 ha) et des équipements (3 ha).

15 ha ont été artificialisés dans l'emprise urbaine dont la majorité (11 hectares) dédiés à l'habitat, ce qui permet de densifier le tissu urbain existant. Seule la commune de Giromagny connaît une répartition des surfaces artificialisées à près de 3/4 en emprise urbaine.



L'artificialisation selon les situations et les destinations des espaces consommés

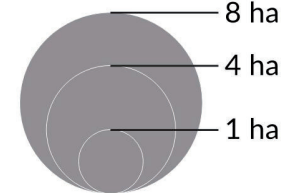
La loi Climat & Résilience exige une analyse de la consommation de l'espace pour la période 2011-2021. Les analyses développées ici se basent sur les orthophotos, avec comme dernière image de référence : 2020. Afin de répondre à l'exigence législative, une analyse complémentaire a été réalisée à partir de la dernière orthophoto disponible soit 2023. Pour ces trois dernières années, 18 hectares ont été consommés à l'échelle de la C CVS, soit 6 hectares par an. Aussi, **la consommation d'espaces pour la période 2011-2021 est de 63 hectares (soit 6,3 ha par an).**

À noter que les données issues du portail national de l'artificialisation n'ont pas été utilisées afin de conserver une cohérence dans la méthode d'analyse.

Communauté de Communes des Vosges du sud

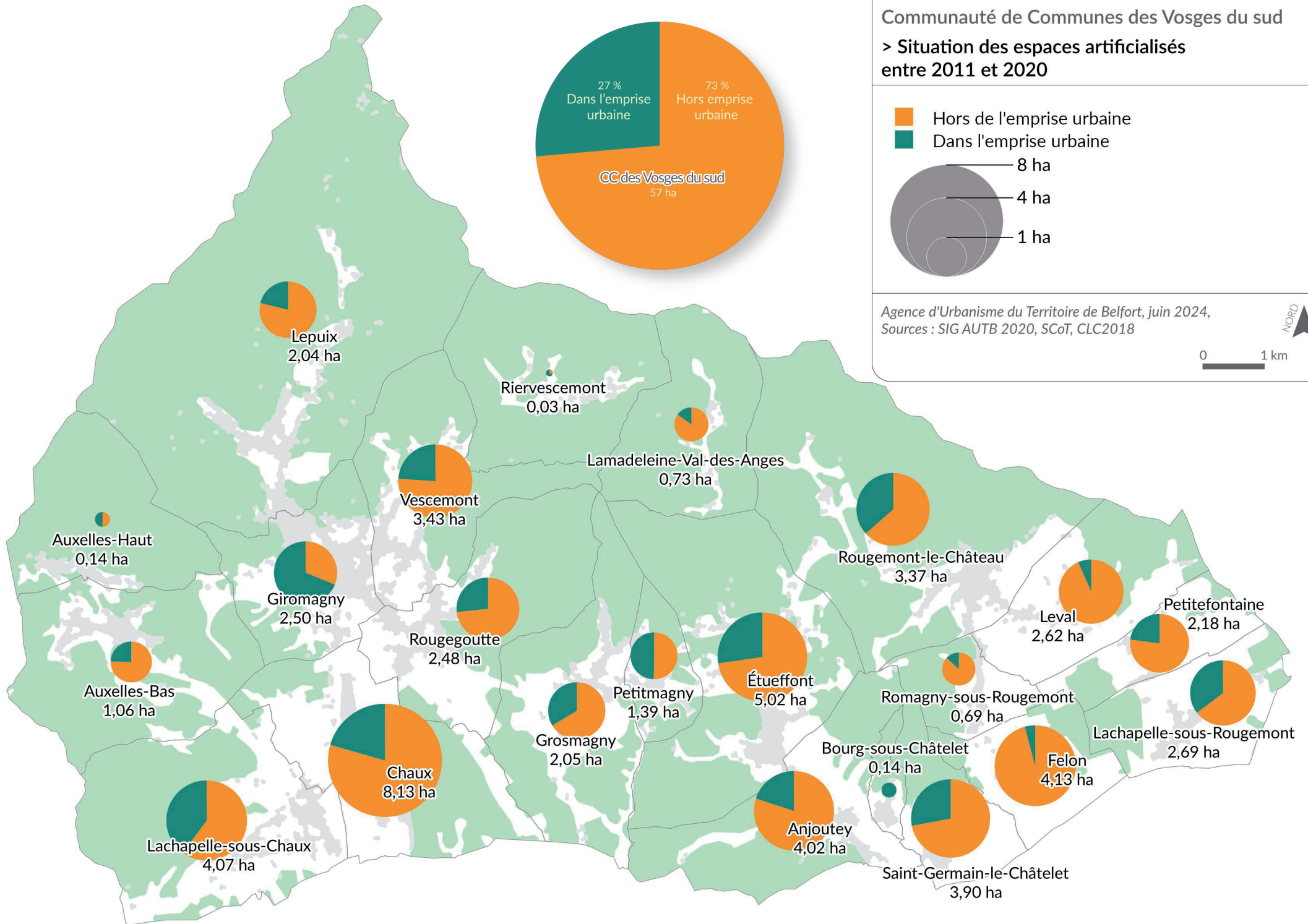
> Situation des espaces artificialisés
entre 2011 et 2020

- Hors de l'emprise urbaine
- Dans l'emprise urbaine



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, juin 2024,
Sources : SIG AUTB 2020, SCoT, CLC2018

0 1 km



Pour quelles destinations ?

Plus de la moitié des espaces artificialisés est dévolue à l'habitat (55 % ; 31 ha) et principalement à l'habitat individuel qui se développe surtout en diffus. Peu d'opérations d'habitat sont sorties de terre durant cette période : le lotissement « Le Clos des Sapins » à Chaux (1,1 ha), le lotissement communal à Felon (2,8 ha), et 6 maisons individuelles à Petitmagny (0,6 ha). Le développement résidentiel s'opère en grande majorité hors de l'emprise urbaine (65%).



Lotissement « Clos des Sapins » à Chaux et extension au sein du site de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont (AUTB)

L'artificialisation à destination d'activités économiques représente 14,4 ha dont 11,9 ha hors emprise urbaine et se concentre plutôt à l'Est du territoire : 1,7 ha artificialisés à Lachapelle-sous-Rougemont (site de la Brasserie) et 2,6 hectares artificialisés à Anjoutey (zone de la Charmotte).

Pour les équipements, l'artificialisation est modérée sur la période : 3,5 ha dont 1,3 ha à Chaux pour la construction de l'IME et des bâtiments d'accueil des personnes handicapées sur le site des Éparses.

Pour les infrastructures (5 ha), l'aménagement de la piste cyclable « Malsaucy – Giromagny » représente 1,4 ha artificialisé réparti entre les communes de Chaux et Lachapelle-sous-Chaux. À Vescemont, 0,7 hectare a été artificialisé pour l'aménagement d'un parking. À Étueffont, il s'agit d'infrastructures routières (rue, route, chemins forestiers).

Hors consommation d'espaces

Les carrières ne sont pas considérées comme des espaces artificialisés. Cependant, l'extension d'exploitation des carrières de Lepuix et Rougemont-le-Château ont consommés respectivement 5,7 et 2,5 ha (l'exploitation de la carrière de Lepuix a cessé fin 2019). À Romagny-sous-Rougemont, une zone de dépôts liée aux carrières a également généré une consommation de l'ordre de 2,9 hectares.

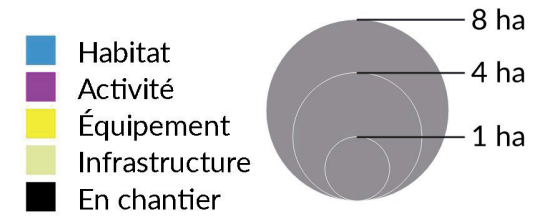
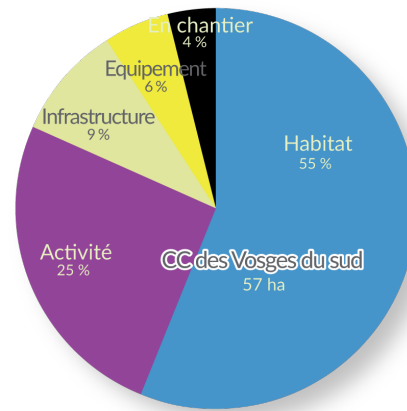


« Les Eparses » à Chaux (AUTB)



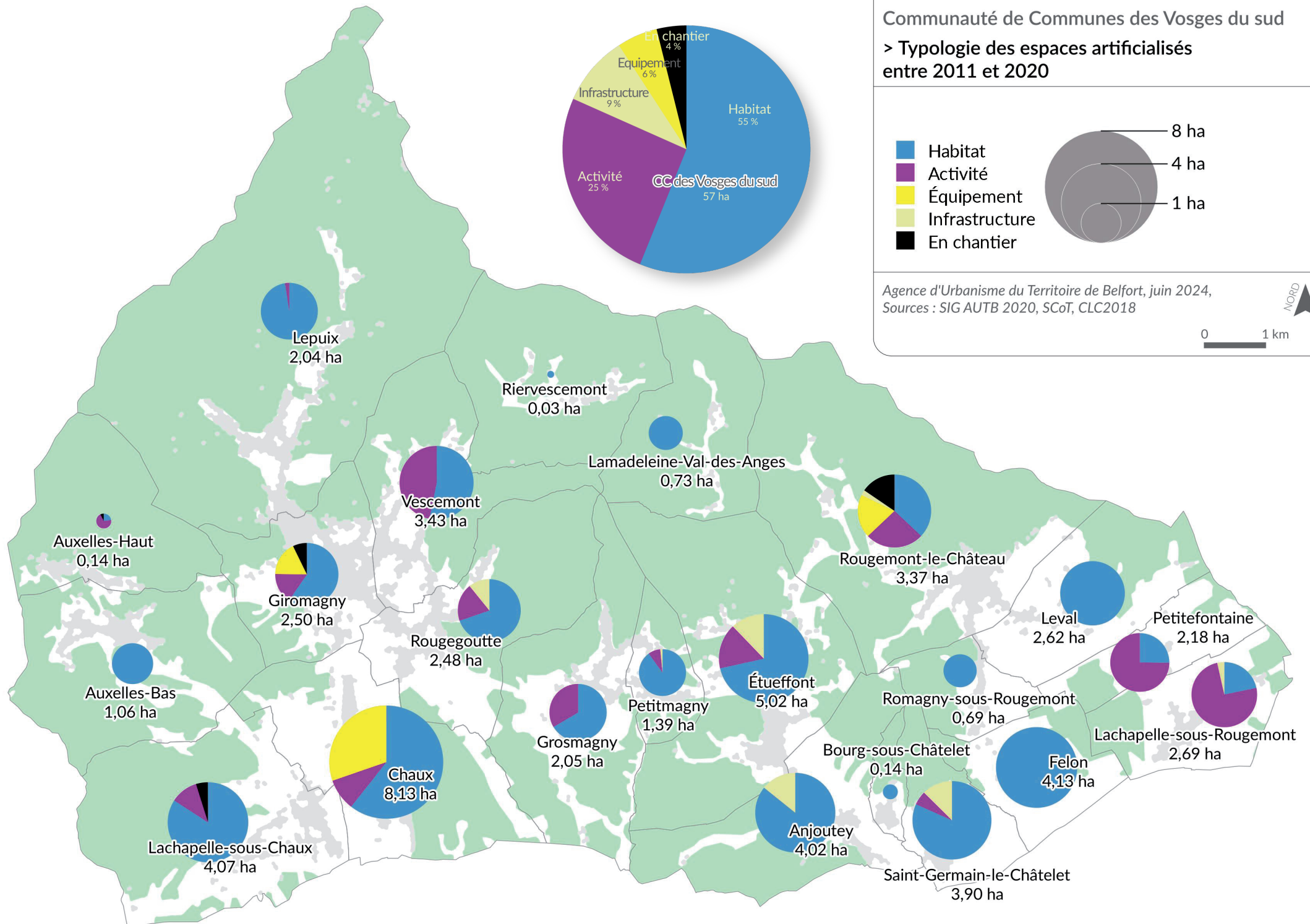
Vue sur la carrière de Lepuix (AUTB)

Communauté de Communes des Vosges du sud

> Typologie des espaces artificialisés
entre 2011 et 2020

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, juin 2024,
Sources : SIG AUTB 2020, SCOT, CLC2018

0 1 km



Un retrait de l'artificialisation...

Sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud, l'artificialisation entre les périodes 2002/2010 et 2011/2020 a diminué de 38 %. Cette diminution s'explique notamment par l'effet post-crise 2008.

Le rythme d'artificialisation est de 11,4 ha par an pour la période 2002/2010, contre 6,3 ha par an pour la période 2011/2020.
Le rythme annuel d'artificialisation diminue presque de moitié. Cette baisse provient essentiellement de l'affaïssement du résidentiel : de 8,3 ha artificialisés pour l'habitat entre 2002/2010 à 3,5 ha entre 2011/2020.

En effet, durant cette période, le nombre de logements construits par an est passé de 65 logements entre 2001 à 2010 à 28 logements annuels entre 2011 et 2020. Les opérations d'habitat souffrent du contexte tandis que l'habitat individuel dispersé résiste mieux.

... qui ne s'accompagne pas d'un mouvement de densification

Bien que la surface dédiée à l'habitat soit diminuée, sa part demeure prédominante. L'habitat reste la destination principale des zones artificialisées : 1 ha artificialisé sur 2.

En cause, la consommation conséquente d'espace due à la création de logements individuels. Entre les deux périodes, la densité moyenne est identique : 8 logements par hectare. Le projet intercommunal devra améliorer cette densité pour rationaliser le foncier ouvert à l'urbanisation.

	2002-2010		2011-2020	
	total	par an	total	par an
Artificialisation	91,5 ha	11,4 ha	57 ha	6,3 ha
hors emprise urbaine	70 %		73 %	
Artificialisation pour l'habitat	66,4 ha	8,3 ha	31,4 ha	3,5 ha
hors emprise urbaine	62 %		65 %	

L'évolution de l'artificialisation entre les périodes 2002-2010 et 2011-2020 (AUTB)



Des maisons individuelles récemment construites en extension urbaine et des parcelles disponibles dans l'emprise urbaine (AUTB)

	2002-2010	2011-2020
Artificialisation pour l'habitat	8,3 ha/an	3,5 ha/an
Construction neuve	65 logts/an	28 logts/an
Densité de logement à l'hectare	8 logts/ha	8 logts/ha

L'impact sur la construction et la dynamique démographique (INSEE / DREAL BFC / AUTB)

Consommation d'espaces

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La définition d'objectifs de modération de la consommation foncière au regard des espaces artificialisés durant les périodes précédentes.
- Le repérage du potentiel foncier dans l'emprise urbaine et du bâti ancien susceptible d'être remis sur le marché de l'habitat.
- La maîtrise des projets (approche qualitative) et du foncier mobilisable. Au regard des exigences des lois ALUR et Climat & Résilience notamment, la priorité est donnée à la mobilisation des parcelles dans l'emprise urbaine (dents creuses) ou à la réhabilitation des bâtiments anciens, vétustes.

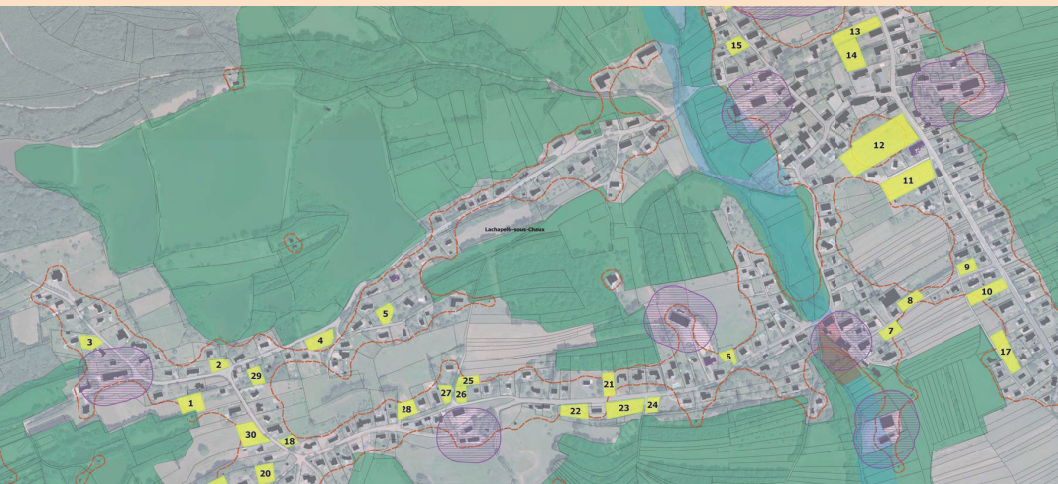
Afin de répondre à la loi Climat & Résilience, une analyse complémentaire a été réalisée.

La consommation d'espaces pour la période 2011-2021 est de 63 hectares (soit 6,3 ha par an).



1.4. Capacité de densification

Depuis la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les PLU doivent intégrer l'analyse de « la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis », en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Dans ce champ, la densification par la mobilisation de terrains libres de toute construction se distingue de la mutation du bâti.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Le potentiel foncier dans l'emprise urbaine

La définition

Pour lutter contre l'étalement urbain, un des principaux leviers est donc de mieux utiliser le potentiel foncier situé au sein de l'emprise urbaine où sont déjà présents les réseaux et viabilités. Cela s'appelle la « densification ». La meilleure utilisation de ce potentiel foncier ne se résume pas uniquement à une augmentation du nombre de constructions par hectare. Il s'agit surtout de construire mieux, à l'intérieur même de l'emprise urbaine.

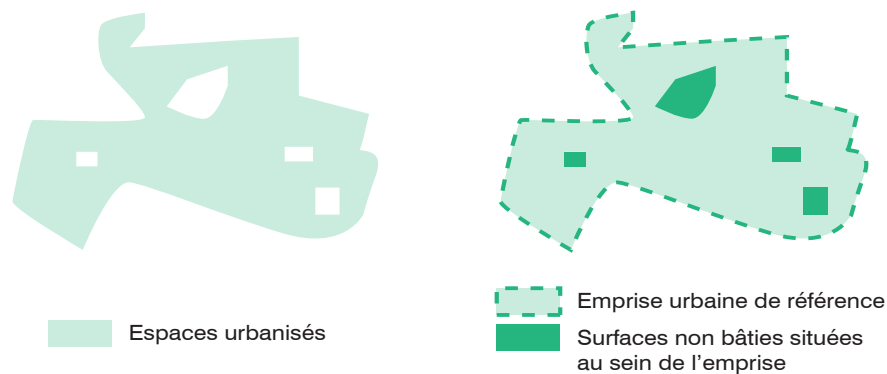
Les terrains libres de toute construction au sein de l'emprise urbaine sont aussi nommés « les dents creuses ». Leur urbanisation sera privilégiée par rapport aux zones entraînant une extension de l'emprise urbaine.

Il est important de prendre en compte la manière dont l'urbanisation est organisée. Dans les Vosges du sud, elle est caractérisée par un bâti accompagné de jardins et d'espaces verts importants.

L'emprise urbaine : la référence pour repérer le potentiel de densification

La construction en densification se fait au sein de l'emprise urbaine. C'est une modélisation de l'emprise du tissu urbain bâti. Elle englobe donc, à un instant donné, un ensemble de parcelles bâties reliées entre elles par une certaine continuité.

On entend par espace urbanisé, toute surface construite ou artificialisée, dans les faits. L'emprise urbaine n'est donc pas le zonage du document d'urbanisme.



À gauche : carte du potentiel foncier dans l'emprise urbaine / potentiel foncier à Felon (AUTB)

L'emprise urbaine modélisée s'affranchit du découpage parcellaire alors que ce dernier impacte fortement la disponibilité d'un terrain. Ainsi pour passer de la faisabilité théorique à la faisabilité de terrain, plusieurs étapes sont nécessaires afin de retenir « les dents creuses » potentiellement urbanisables.

1^{ère} étape : le repérage cartographique des espaces libres au sein de l'emprise urbaine

Dans un premier temps, l'ensemble des terrains libres de construction au sein de l'emprise urbaine (à partir du cadastre au 1^{er} janvier 2021) ont été identifiées par un repérage automatique via un traitement géomatique.

Pour affiner ce premier recensement et lui donner un caractère plus qualitatif, celui-ci a été complété par un travail de photo-interprétation (à partir de l'orthophotographie 2020) permettant de relever les parcelles bâties pouvant faire l'objet d'une division et les parcelles contiguës pouvant bénéficier d'un regroupement.

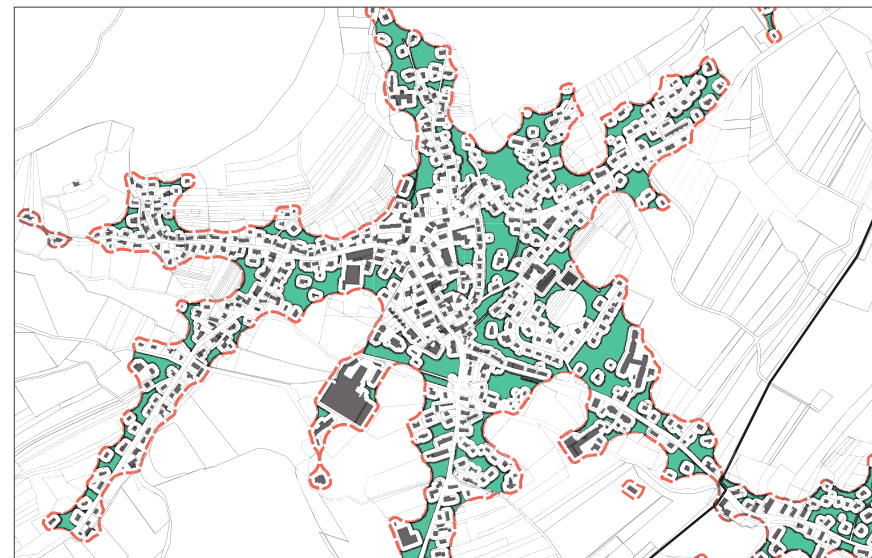
2^{ème} étape : de la « faisabilité théorique » à la réalité cadastrale

Trois cas de figure se présentent :

1. Un terrain sur une parcelle intégralement libre avec une superficie et une largeur suffisantes pour construire. Cette situation présente une faisabilité plus forte grâce à une mobilisation plus aisée ;
2. Un terrain sur une parcelle déjà occupée avec de la disponibilité foncière suffisante pour y accueillir une nouvelle construction. La parcelle peut alors, être scindée : une division parcellaire. Cette configuration nécessite que le propriétaire cède une partie de la parcelle ;
3. Un terrain sur plusieurs parcelles libres attenantes qui peuvent être regroupées. Les parcelles fusionnées forment alors un terrain suffisamment grand pour envisager une construction : un regroupement parcellaire.

Les potentialités inférieures à 400 m² n'ont pas été retenues au regard des caractéristiques du tissu existant et de la complexité d'aménagement de petites superficies.

Ensuite, ce premier repérage subit un « nettoyage » à partir d'un traitement manuel des dents creuses, qui consiste à redessiner les potentialités en tenant compte du découpage parcellaire.



Un repérage automatique des terrains libres au sein de l'emprise urbaine à Rougemont-le-Château



Les trois cas de figure de la réalité cadastrale visualisés à Lepuix

3^{ème} étape : l'appréciation du niveau de constructibilité des terrains

Les dents creuses sont ensuite analysées une à une pour définir la pertinence de leur urbanisation. Ce travail est en partie effectué sur le terrain.

Plusieurs niveaux de précision ont été apportés afin d'apprécier au plus juste la constructibilité des terrains :

- La configuration des terrains libres repérés. Pour les parcelles partielles, un recul nécessaire par rapport à l'habitation principale a été pris en compte, de façon à laisser de l'aisance à l'habitation existante ;
- La topographie et l'accessibilité (voirie, réseau) afin d'éviter l'étiement des réseaux, et la création d'accès complexe.

Ce foncier potentiel rigoureusement repéré est affiné lors des rencontres avec les communes qui permettent de faire remonter des informations précieuses : permis de construire ou certificat d'urbanisme déposé.

Le travail a été refait en 2021 de manière en prendre en compte l'urbanisation nouvelle donc une emprise urbaine qui a évolué et des parcelles qui ne sont plus mobilisables.

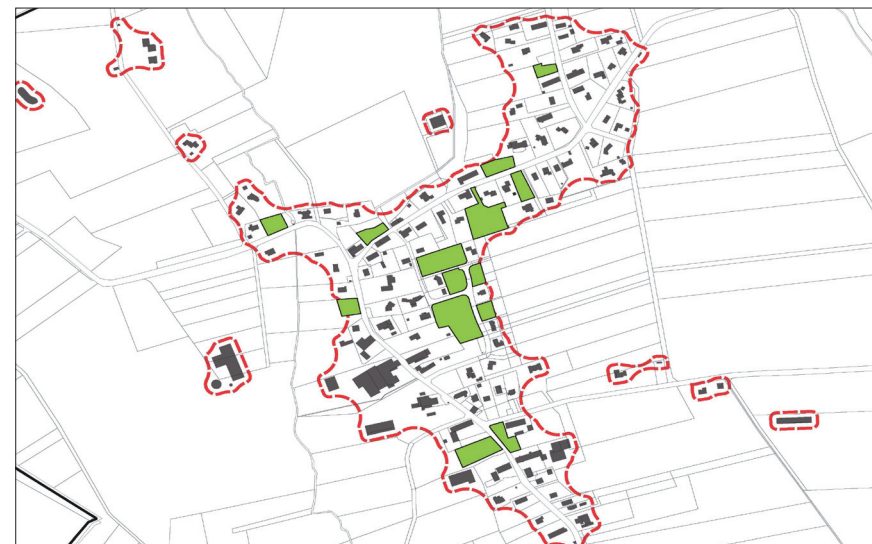
4^{ème} étape : une première prise en compte des contraintes et des enjeux environnementaux

Cette étape fait l'objet d'une analyse plus fine des dents creuses identifiées. Elles ne possèdent pas un niveau de faisabilité similaire selon leurs caractéristiques et leur environnement. Une première prise en compte des enjeux environnementaux oriente leur maintien dans le potentiel foncier : les risques (inondation et minier), les périmètres de réciprocité des exploitations agricoles, les milieux naturels d'enjeux majeurs, les périmètres de protection des captages d'eau potable. L'objectif est de privilégier l'urbanisation sur les dents creuses impactant le moins possible l'environnement.

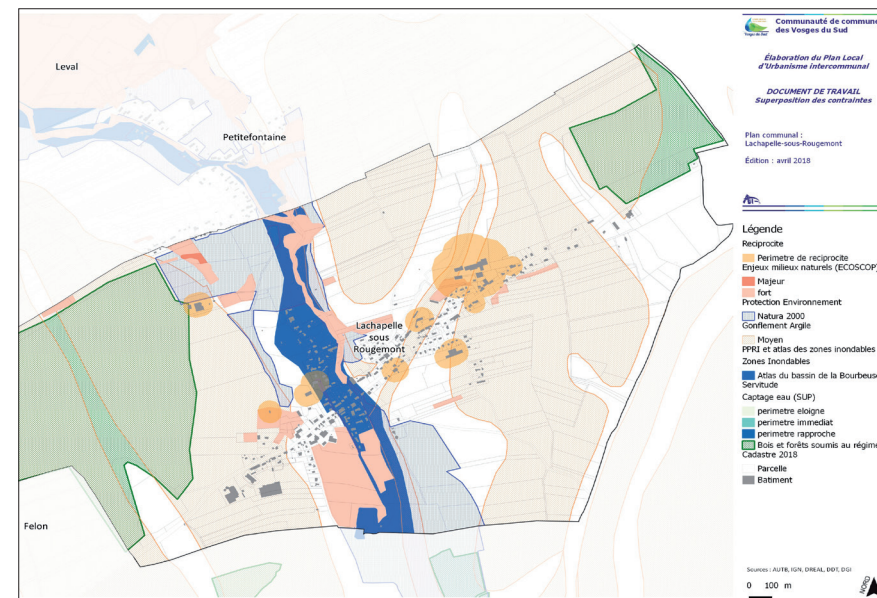
Une rétention foncière différenciée a été appliquée en fonction des contraintes :

- Risque minier : pas de construction, 100 % de rétention donc DC supprimée
- Risque inondation : U1/E : pas de construction donc DC supprimée
- Risque inondation : U2, U3, Atlas : 50 % de rétention
- Périmètre de réciprocité : 100 % de rétention en ICPE et 80 % de rétention en RSD.

Une visualisation cartographique de tous ces périmètres permet de hiérarchiser les dents creuses du point de vue des milieux naturels, de la biodiversité, des risques, des nuisances, de la ressource en eau et des activités agricoles.



Un « nettoyage » du repérage automatique qui consiste à redessiner les potentialités en tenant compte du découpage parcellaire à Felon.



Les contraintes liées à la constructibilité des terrains à Lachapelle-sous-Rougemont

44 hectares de foncier urbanisable au sein de l'emprise urbaine

Dans la Communauté de communes des Vosges du sud, 95 hectares d'espaces libres ont été identifiés au sein de l'emprise urbaine.

Un ensemble de terrains n'est pas pris en compte dans le potentiel. Ces parcelles, présentant une configuration et/ou une accessibilité difficile pour la construction, se situent dans un périmètre interdisant ou limitant fortement la construction.

Certains critères environnementaux ont été pris en compte, mais d'autres expertises modifient les potentialités d'urbanisation définies à ce stade. Il y a l'expertise des zones humides lors de la définition du zonage ainsi que l'évaluation environnementale qui s'appuie sur quatre enjeux : écologiques, ressources naturelles, risques naturels et technologiques et nuisances et pollutions. Ainsi, certaines dents creuses sont retirées du potentiel foncier repéré, pour conserver leur caractère naturel : verger à protéger, zone humide, etc. Elles ont été classées en zone inconstructible (naturelle, agricole, humide, etc.) dans le zonage du PLUi.

Au total, il y a 44 hectares d'espaces sont potentiellement mobilisables au sein de l'emprise urbaine (sans rétention).

Une rétention foncière appliquée

Même s'il est vrai que la rétention foncière reste une notion floue, elle est néanmoins réelle puisque la mobilisation du foncier privé n'est pas aisée, notamment au vu du nombre de terrains concernés. Dans le projet intercommunal, un pourcentage de 30 % de rétention foncière est appliqué (pour toutes les dents creuses ne disposant d'aucune contrainte).

En revanche, la rétention foncière est nulle (0 %) si la dent creuse est située en zone AU (à urbaniser).

In fine, on peut en déduire que pour le projet de PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud, 30 hectares d'espaces sont mobilisables au sein de l'emprise urbaine (avec une rétention foncière différenciée).

	potentiel foncier dans l'emprise urbaine (ha)	potentiel foncier dans l'emprise urbaine avec rétention foncière (ha)
Anjoutey	1,7	1,1
Auxelles-Bas	1,5	1,0
Auxelles-Haut	0,5	0,4
Bourg-sous-Châtelet	1,0	0,7
Chaux	2,7	2,0
Étueffont	4,9	3,1
Felon	1,8	1,2
Giromagny	7,0	5,1
Grosnagny	1,9	1,4
Lachapelle-sous-Chaux	3,2	2,0
Lachapelle-sous-Rougemont	1,6	1,1
Lamadeleine-Val-des-Anges	0,1	0,1
Lepuix	3,1	2,2
Leval	0,6	0,3
Petitefontaine	1,0	0,7
Petitmagny	1,1	0,8
Riervescemont	-	-
Romagny-sous-Rougemont	0,6	0,4
Rougegoutte	2,6	1,8
Rougemont-le-Château	2,3	1,6
Saint-Germain-le-Châtelet	2,3	1,8
Vescemont	2,2	1,4
CCVS	44	30

Le potentiel foncier par commune dans la CCVS

Le repérage du potentiel bâti

Le bâti mutable

Le réemploi du bâti existant est source d'économie foncière et de redynamisation des centralités. Du logement vacant difficile à remettre sur le marché de l'habitat à la friche industrielle, le potentiel bâti mutable est très disparate et son réemploi apparaît difficilement programmable. Aujourd'hui, quelques sites font l'objet d'opérations portées par des acteurs publics ou privés. D'autres restent encore à l'état de potentiel.

Tout bâti peut être identifié comme mutable. Les bâtiments vacants (non occupés) et les bâtiments avec un potentiel de réemploi sont pris en compte dans le bâti mutable.

Le potentiel du bâti résidentiel

Le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud dispose d'un parc de logements anciens important (46 % des logements construits avant 1971) dont une partie n'est plus en adéquation avec les besoins de commodités et de confort des ménages. Plusieurs anciennes constructions (vacantes ou occupées) pourraient être mobilisées pour accueillir à nouveau des ménages après réhabilitation.

La part de logements inoccupés (9 % en 2020) demeure raisonnable au regard des caractéristiques du parc de logements. Par contre, il existe des disparités fortes au sein du territoire avec une concentration de la vacance dans les deux centralités : Giromagny (221 logements vacants, soit un taux de vacance de 13 %) et Rougemont-le-Château (90 logements et 12 % de vacance). Auxelles-Bas, Grosagny, Lachapelle-sous-Rougemont et Lepuix sont également des communes présentant un parc de logements inoccupés supérieur à la moyenne.

La communauté de communes dispose d'outils pour améliorer l'offre d'habitat. Ainsi, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), déployée depuis 2016 sur le territoire de l'ancienne Communauté de la Haute-Savoireuse, a pour objectif de renouveler une offre d'habitat et notamment dans le bourg-centre, Giromagny. L'OPAH et la mobilisation d'outils et de financements comme l'Établissement Public Foncier (EPF) permettraient de remettre sur le marché une offre en logements, sans consommation d'espace. Dans les centralités de l'intercommunalité, une mixité des usages entre logements, commerces et services au sein d'un même ensemble bâti dynamiserait les mutations.



Un logement inoccupé à Lepuix et l'ancien presbytère à Giromagny



L'usine Winckler à Rougemont-le-Château et le château Leguillon à Vescemont



L'usine de tissage Zeller et le magasin Pistolet à Étuefont

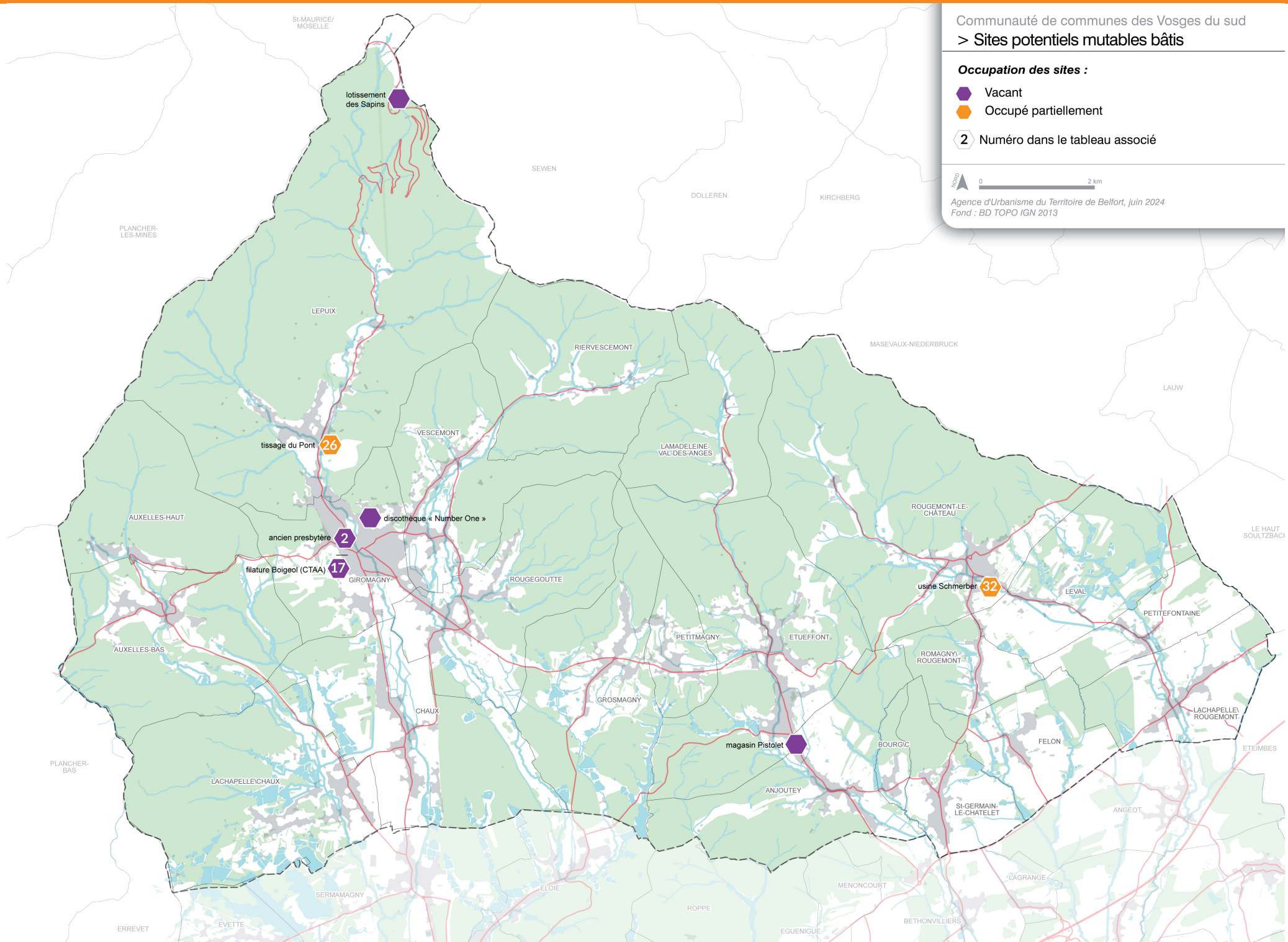
Communauté de communes des Vosges du sud > Sites potentiels mutables bâtis

Occupation des sites :

-  Vacant
-  Occupé partiellement
-  2 Numéro dans le tableau associé

0 2 km

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, juin 2024
Fond : BD TOPO IGN 2013



Les sites potentiellement mutables

Le diagnostic approfondi du patrimoine bâti a permis de recenser plusieurs sites potentiellement mutables, localisés principalement dans les centralités. De taille très variable, ces sites présentent une hétérogénéité dans leur faisabilité de réappropriation. Des projets sont parfois déjà enclenchés, tels que la réappropriation du site de l'APF à Étueffont, le site de la TEEN (usine de tissage Winckler) et l'ancien Hôtel du Tonneau d'Or à Rougemont-le-Château, La Maison Mazarin et le Château Leguillon à Giromagny et Vescemont.

Les emprises foncières de ces sites sont importantes et représentent donc un important potentiel urbanisable dans l'emprise urbaine des centralités. Pour une grande partie de ces sites, leur mobilisation apparaît néanmoins complexe et donc difficile à l'horizon du PLUi. Le contexte socio-économique et financier pèse fortement sur l'intervention sur les sites identifiés comme mutables.

Les freins au réemploi du bâti existant

Le réemploi du bâti ancien s'avère plutôt complexe en raison de nombreuses difficultés :

- problème de succession s'éternisant : les indivisaires n'arrivant pas à s'entendre ;
- difficulté pour le propriétaire de se séparer d'un patrimoine : propriétaire moralement attaché à la construction (maison de la famille notamment) ;
- difficultés architecturales et structurelles de diviser ces constructions et constituer plusieurs appartements, impossibilités techniques de rénover ;
- conservation d'un actif immobilier en attendant d'avoir les moyens financiers de rénover ;
- surcoûts économiques pour réaliser les démolitions et dans certains cas de dépollution, puis les travaux d'aménagement et parvenir au même niveau de confort qu'une construction nouvelle ;
- mauvaise perception de la valeur réelle du patrimoine avec donc des prix surévalués par rapport au marché.

En raison de ces difficultés et entraves à la rénovation, le potentiel de réemploi du bâti existant apparaît difficilement estimable.

Dans le projet du PLUi, la réappropriation du bâti existant est ambitieuse notamment pour le besoin résidentiel (un objectif de 12,5 % de création de logements dans le bâti existant) et répond ainsi à l'effort de modérer la consommation foncière. Les besoins fonciers liés au développement résidentiel, économique et de services et les potentialités recensées doivent être cohérents.

Ainsi, la dernière étape consistera à articuler les besoins et les potentialités pour optimiser le réemploi du foncier ou du bâti afin de limiter l'étalement urbain dans le cadre du projet du territoire des Vosges du sud.

Fiche (n°) (*)	Commune	Nom	surface terrain	surface plancher estimée
2	Giromagny	Ancien presbytère	12,6 a	950m²
17	Giromagny	Ancienne filature Boigeol (CTAA)	4 ha (**)	bâti restant 1 500 m²
	Giromagny	ancien Number One	53,6 a	811 m²
26	Lepuix	Ancien tissage du Pont	69,2 a	5 580 m²
	Etueffont	Pistolet	1,03 ha	2 750 m²
32	Rougemont-le-Château	Usine Schmerber	88,4 a	2 550 m²
	Lepuix - Ballon d'Alsace	les Sapins (Friche hébergement de loisirs)	8,4 ha	4 214 m²

Les potentialités de mutation des espaces bâtis

() les numéros renvoient aux espaces identifiés et localisés sur la carte (page précédente) ainsi qu'aux fiches Patrimoine détaillées en annexe du rapport de présentation.*

*(**) cette emprise comprend une surface importante hors emprise urbaine, après démolition de 3/4 des espaces bâtis*

2. DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE

2.1. Habitat	38
2.2. Objectifs de population et besoins en logements	44

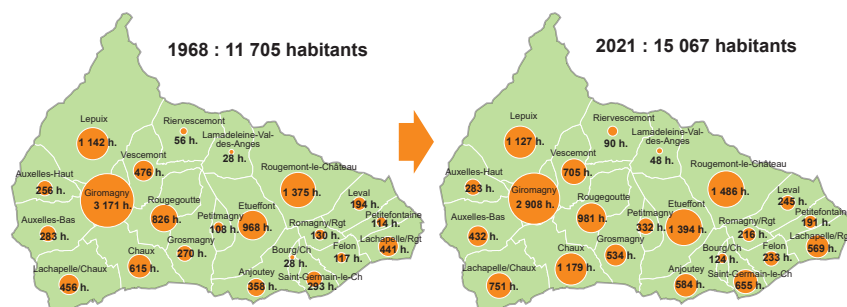
2.1. Habitat

Le territoire est attractif et conserve un potentiel de développement résidentiel grâce à un cadre de vie recherché et la proximité de pôles régionaux.

La population évolue surtout dans sa composition avec notamment plus de personnes âgées, et de personnes seules. Ces dynamiques dictent les besoins résidentiels et la réponse passe par une mixité de l'offre nouvelle en logements, de par sa forme et son occupation.

Le territoire se distingue par l'importance de son parc ancien dont une partie n'est plus attractif et ne répond plus aux attentes des ménages. Des actions doivent permettre d'agir sur ce parc, aujourd'hui inadapté.

À travers le PLUi, la collectivité définit sa politique locale en matière d'habitat pour répondre aux enjeux du territoire et assurer sa complémentarité.



**Étude complète
en annexe du rapport de présentation**



Une croissance démographique modérée

En 2021, la Communauté de communes des Vosges du sud compte 15 067 habitants. Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont en sont les communes les plus importantes, avec respectivement 2 908, 1 486 et 1 394 habitants. Depuis 1968, la CCVS a gagné plus de 3 300 habitants. La croissance démographique s'est ralentie depuis 2015 : -56 habitants par an (+74 par an entre 1999 et 2015). Les communes les plus attractives sont celles qui ont attiré de nouveaux ménages, grâce à une offre nouvelle en logements. Il s'agit d'une attractivité de proximité avec l'agglomération belfortaine et le Haut-Rhin.

Une population qui évolue surtout dans sa composition

La structure de la population de la CCVS se modifie par une augmentation des personnes âgées et un recul des classes d'âge plus jeunes. La CCVS compte près d'un millier de seniors supplémentaires (60 ans ou plus) depuis 2009.

En raison de l'allongement de la vie, mais aussi de la hausse des divorces et du célibat, le nombre de ménages de petite taille progresse (+400 personnes seules et monoparents depuis 2009). Le nombre de personnes par ménage baisse donc constamment : de 3,08 en 1968 à 2,23 en 2020.

Ces évolutions socio-démographiques agissent sur les besoins en logements. Les parcours résidentiels sont ainsi plus complexes et difficiles à appréhender. Les nouvelles opérations d'habitat doivent répondre à la demande liée au vieillissement de la population, mais aussi attirer une population nouvelle plus jeune.

Une population qui se fragilise

Le niveau de vie demeure dans la moyenne des intercommunalités voisines, mais les disparités entre communes de la CCVS sont fortes. Les ménages potentiellement plus fragiles (personnes seules et monoparents) sont plus nombreux dans les pôles.

La distribution des revenus met en évidence l'importance des classes moyennes : plus de deux-tiers des ménages ont des revenus inférieurs à trois SMIC. Il est donc nécessaire de proposer des logements financièrement accessibles.

La population se paupérise avec un accroissement de personnes rencontrant des difficultés sociales (plus de bénéficiaires du RSA, allocataires CAF, demandeurs d'emploi...). Elle éprouve un besoin de proximité, de services, et cela passe par le logement décent, l'éducation, la santé, le commerce et les transports.

À gauche : L'évolution de la population de la CCVS entre 1968 et 2021 (source : INSEE 2021, cartographie : AUTB) / Centre ancien de Rougemont-le-Château (photo AUTB).

Un parc de logements dominé par la maison individuelle en propriété

En 2020, la CCVS compte 7 608 logements dont 76 % de maisons individuelles. Les pôles concentrent les appartements (près de la moitié à Giromagny).

Plus de 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur résidence principale (75 %). C'est nettement plus que la moyenne départementale (56 %). Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont et Rougemont-le-Château comptent moins de propriétaires occupants grâce à un parc de logements plus diversifié par sa forme. Les locataires HLM représentent seulement 8 % des ménages et atteignent ou dépassent 10 % dans seulement 4 des 22 communes de la CCVS : Giromagny (19 %), Étueffont (13 %), Grosmagny (11 %) et Rougemoutte (10 %).

Un parc social peu diffus

La CCVS compte 627 logements sociaux dans le parc public (8 % du parc) au 1^{er} janvier 2022. Territoire Habitat est le principal bailleur social avec 543 logements tandis que Néolia en compte 84 dans l'intercommunalité (dont 43 à Rougemont-le-Château).

317 des 627 logements sociaux recensés dans la CCVS sont localisés à Giromagny. Le parc social est récent puisque plus de 80 % des logements ont été construits après 1974.

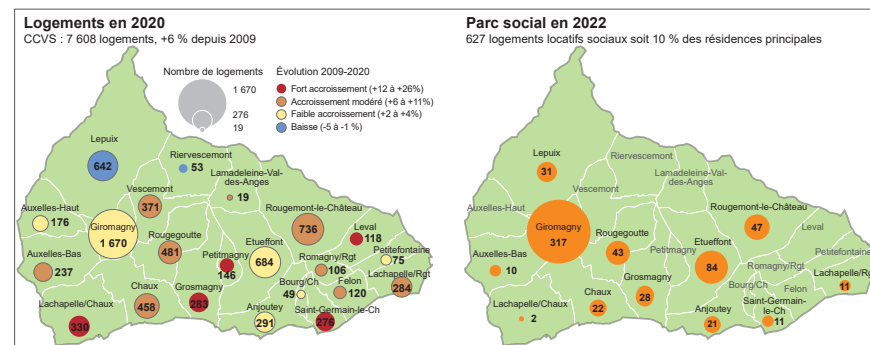
Une offre en logement spécifique

La commune de Chaux accueille l'établissement public « Les Éparses », destiné aux personnes adultes handicapées en situation de dépendance ou de difficulté d'insertion.

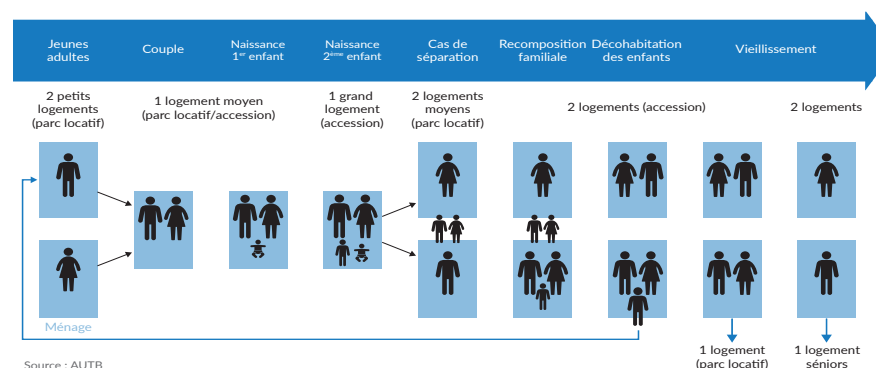
Deux EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont par ailleurs localisés à Giromagny (Résidence Saint-Joseph) et Rougemont-le-Château (Résidence Les Vergers).

La problématique de l'habitat pour les seniors

Dans le nord du département, il n'y a pas d'offre intermédiaire entre le domicile classique (maison non adaptée) et l'hébergement en EHPAD. Dans le territoire, il y a plusieurs opérations privées en projet (Chaux, Rougemont-le-Château, etc.). Face à l'enjeu du vieillissement de la population, une offre nouvelle à destination des seniors semble nécessaire à développer.



Le parc de logements et le parc social de la CCVS
(sources : INSEE 2020 et DREAL BFC - RPLS 2022, cartographie : AUTB).



Le parcours résidentiel : exemple de décohabitation.



Les Résidences Saint-Joseph à Giromagny et Les Vergers à Rougemont-le-Château (AUTB).

Un parc de logements ancien important

Le parc ancien est important dans la CCVS : 34 % des logements construits avant 1946 (23 % dans le département). Au total, 48 % des logements sont antérieurs à la 1^{ère} réglementation thermique (1974). La problématique du parc ancien est donc forte et interpelle sur la qualité des logements les plus anciens en matières de confort, de performance énergétique ou de commodités.

Ce parc ancien est surreprésenté dans le secteur ouest de l'intercommunalité (Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Lepuix, Giromagny) ainsi qu'à Rougemont-le-Château.

Des logements vacants, dégradés, et difficiles à remettre sur le marché, notamment à Giromagny et Rougemont-le-Château

Plus de 700 logements vacants sont recensés, ce qui représente un taux de vacance de près de 9 % (11 % sur l'ensemble du département).

Ce parc vacant est pour l'essentiel privé et touche surtout le parc le plus ancien. Le nombre de logements vacants a fortement augmenté : de 496 à 701 logements entre 2009 et 2020, faisant croître le taux de 2,3 points.

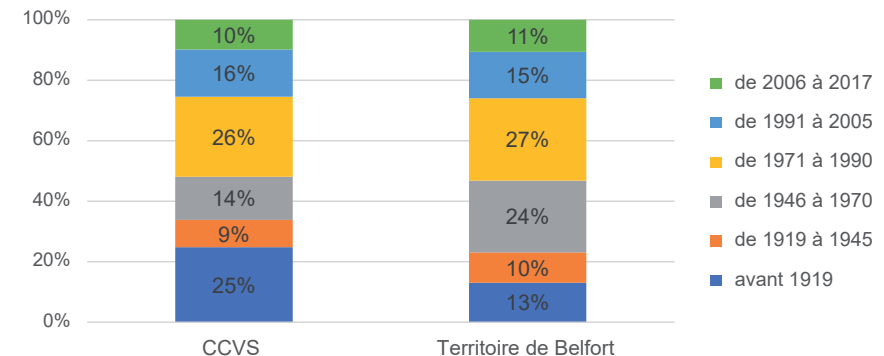
Les communes de Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château et Lepuix sont les plus touchées (plus de 10 % de vacance). Une caractéristique que l'on retrouve dans les pôles ou centres-bourgs de la région. De nombreux logements semblent être sortis du marché de l'habitat ou sont en passe de l'être. Ils présentent un caractère inadapté aux conditions de vie actuelles (commodités, performances énergétiques) et n'offrent plus le confort recherché par les ménages.

Des difficultés économiques pour mener une rénovation

Les coûts de rénovation (normes d'accessibilité, normes énergétiques) freinent les investissements. Face à l'ampleur de la rénovation du parc privé, certains bâtiments pourraient d'être ciblés selon leur localisation et surtout leur potentiel. Plusieurs outils peuvent être utilisés : taxe, droit de préemption, recours à l'Établissement public foncier (EPF), soutien aux ravalements de façades, etc.

Depuis plusieurs années, plusieurs dispositifs ont été engagés. Entre 2016 et 2021, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le périmètre de l'ancienne CCHS dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres-bourgs a contribué à l'amélioration d'une centaine de logements.

Lauréate du Programme Petites Villes de Demain (PVD), la CCVS et Giromagny, portent une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) jusqu'au 31 décembre 2025 qui a pour objectif notamment l'adaptation et la modernisation du parc de logements. Il y a également la convention de revitalisation du centre-bourg de Giromagny (2022-2026).



L'ancienneté du parc de logements en 2020 (source : INSEE 2020).

les plus touchés

Le parc privé
Les logements collectifs
Les petits logements
Les logements construits avant 1949

les moins touchés

Le parc public
Les logements individuels
Les grands logements
Les logements construits après 1974

Synthèse des caractéristiques du parc de logements vacants.



Habitat ouvrier à Anjoutey, ancienne ferme à Saint-Germain-le-Châtelet, maison de ville à Lachapelle-sous-Rougemont, maison de maître à Giromagny (AUTB).

Une offre nouvelle en logements soutenue par la construction dans le diffus

Environ 1 300 logements ont été réalisés dans la CCVS au cours des années 2000. Le rythme de production de logements a fortement ralenti depuis 2011 : de 87 logements par an (2000-2010) à 32 logements par an (2011-2021). Il s'agit d'une tendance générale liée à la crise financière et à l'incertitude économique. L'offre nouvelle est principalement diffuse puisque moins de 2 logements sur 10 ont été créés à partir d'opérations de 5 logements/lots ou plus.

Les logements collectifs sont concentrés à Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont. À l'inverse, les logements neufs individuels sont répartis sur l'ensemble de la CCVS.

L'activité immobilière et foncière : un net ralentissement

Plus de 300 logements ou lots à bâtir ont été livrés depuis 2004 (opérations de 5 logements/lots ou plus).

Ces opérations sont diversifiées avec :

- des parcelles à bâtir pour de la maison individuelle avec les plus récentes à Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle-sous-Chaux et Chaux,
- des opérations de petite taille de logements sociaux,
- une offre nouvelle en logements privés avec quelques opérations de plus grande ampleur : la Résidence d'ATIK à Giromagny (37 logements), la Résidence « La Forge » à Étueffont (18 logements), « La Grande Ourse » à Rougemont-le-Château (19 logements) et plus récemment les Carrés de l'Habitat à Chaux,
- des opérations réalisées ou en projet à destination des seniors : à Chaux avec l'opération Âges & Vie, Rougemont-le-Château, etc.

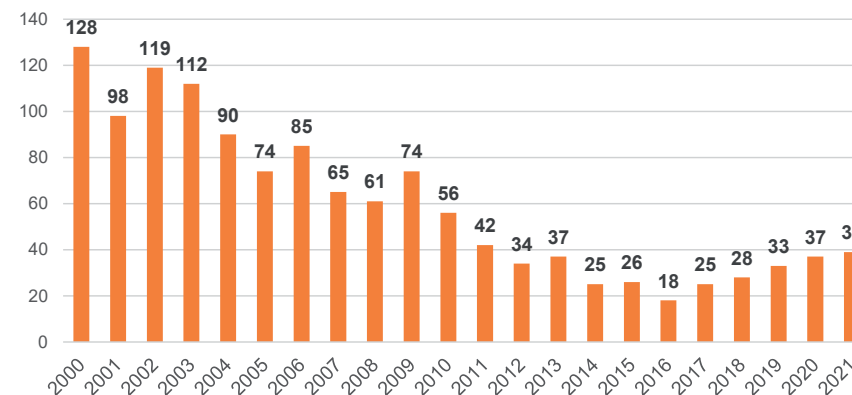
En termes de projet d'habitat significatif, il y a le nouveau quartier sur la friche industrielle TEEN (1,3 ha) à Rougemont-le-Château.

Un marché de l'habitat qui reste dynamique

Le marché reste globalement dynamique. La demande est forte et les biens immobiliers se vendent rapidement. Cependant, on observe un décalage dans les parcours résidentiels : on accède aujourd'hui à la propriété majoritairement à 35-40 ans.

En matière d'offre nouvelle, il faut « de tout », donc une mixité dans les projets, sur la forme (individuel pur, individuel groupé ou intermédiaire, collectif) mais aussi dans l'occupation avec des produits pour primo-accédants et pour locataires (jeunes, personnes âgées).

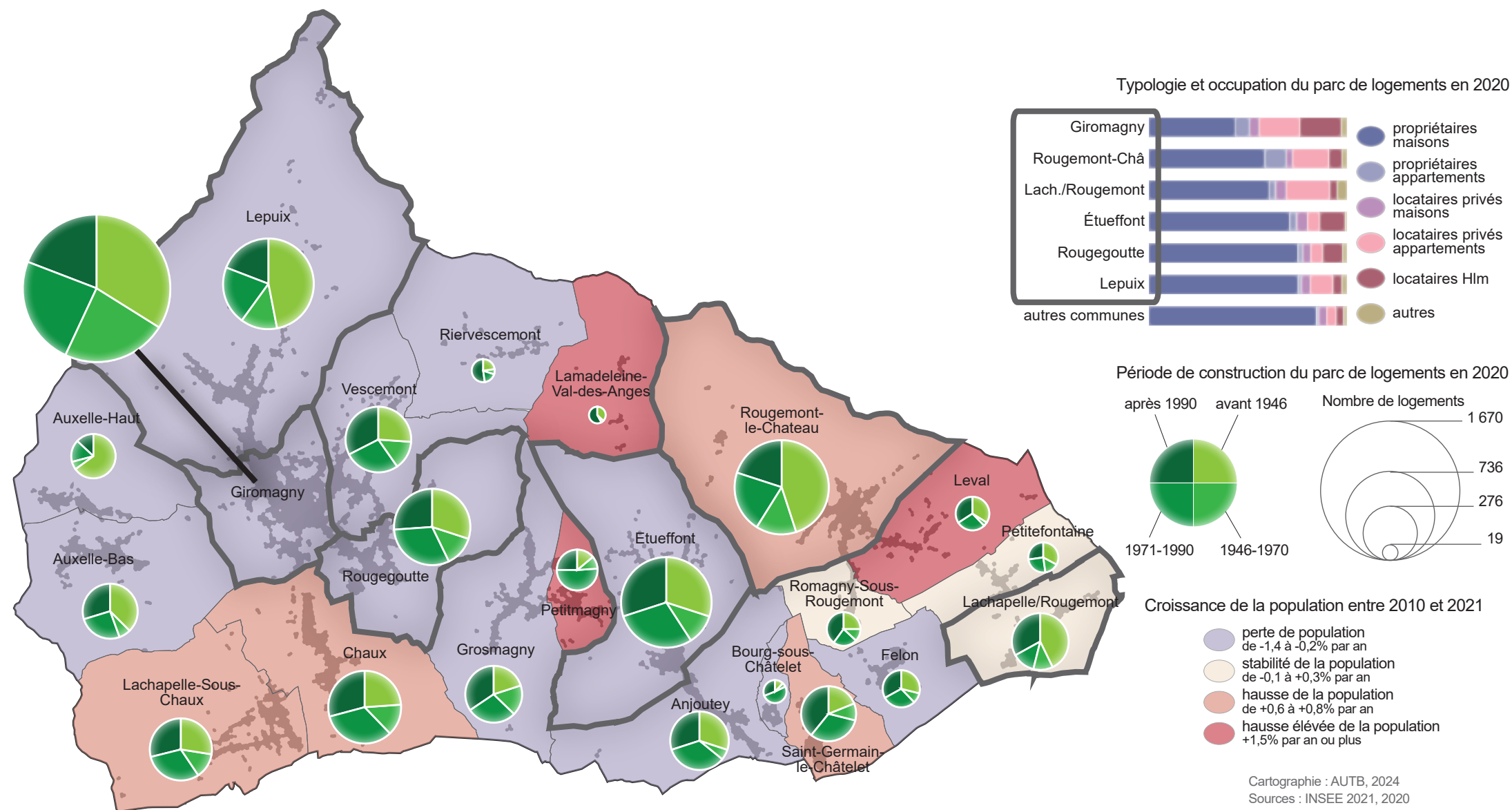
Le parc locatif est intéressant pour attirer des ménages plus jeunes (notamment avec de jeunes enfants).



La production de logements dans la CCVS dans les années 2000 (logements commencés)
(Source DREAL BFC 2023)



« La Grande Ourse » à Rougemont-le-Château, opération sociale à Giromagny, résidence ATIK à Giromagny et « Le Clos des Sapins » à Chaux (AUTB).





ATOUTS

- Un marché de l'habitat dynamique surtout sur les parties Sud et Est.
- Une complémentarité de l'offre en logements au sein de la CCVS.
- Un cadre de vie recherché (espace, nature, superficie des terrains, services).
- Une proximité des 2 bassins d'emplois régionaux (Belfort-Montbéliard et le Haut-Rhin), avec un potentiel de développement résidentiel grâce aux bi-actifs et aux parcours professionnels.
- Une dynamique engagée pour l'amélioration de l'habitat et la reconquête du bâti pour y créer du logement.



FAIBLESSES

- Une inadéquation entre l'offre et la demande.
- Des logements vacants, dégradés, et difficiles à remettre sur le marché, notamment à Giromagny et Rougemont-le-Château.
- Une accession à la propriété plus tardive.
- Une absence pour les seniors d'une offre intermédiaire entre domicile classique et EHPAD.
- Une rétention foncière : manque de foncier mobilisable.
- Un accès au numérique, un critère devenu décisionnel dans le choix résidentiel.



OPPORTUNITÉS

- Une dynamique périurbaine et un attrait pour le « vivre à la campagne ».
- Une identification du foncier le plus approprié pour le développement résidentiel.
- Un repérage des espaces stratégiques à mobiliser et du bâti ancien (habitat ou autre vocation).
- Une mobilisation d'outils, de financements dont le recours à l'EPF.



POINTS DE VIGILANCE

- Une population qui évolue dans sa structure avec le vieillissement, et la décohabitation (plus de personnes seules et monoparents).
- Des parcours résidentiels plus complexes : évolutions socio-démographiques, mobilité professionnelle.
- Une dégradation du bâti existant.
- Une saturation et une concurrence de l'offre créée : bien rythmer l'offre nouvelle sur l'ensemble du territoire.

Habitat

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

• Pour une politique volontariste sur l'habitat ancien :

La poursuite de la dynamique OPAH.
La mobilisation d'outils et de financements (notamment EPF).
La création d'une offre nouvelle sans consommation d'espace.

• Pour une offre en logements répondant au parcours résidentiel :

La production de logements abordables pour les jeunes ménages : nouvelles formes, nouveaux concepts (logement évolutif, habitat participatif, etc.).

La diversification du parc, avec une offre locative répondant à la complexité croissante des parcours résidentiels : s'appuyer sur le bâti existant.

L'élargissement de l'offre pour les seniors, intermédiaire entre le logement classique et l'EHPAD.

• Pour une territorialisation de l'offre nouvelle et de sa typologie :

L'attractivité et la complémentarité dans l'offre à l'échelle de la CCVS.



2.2. Objectifs de population et besoins en logements

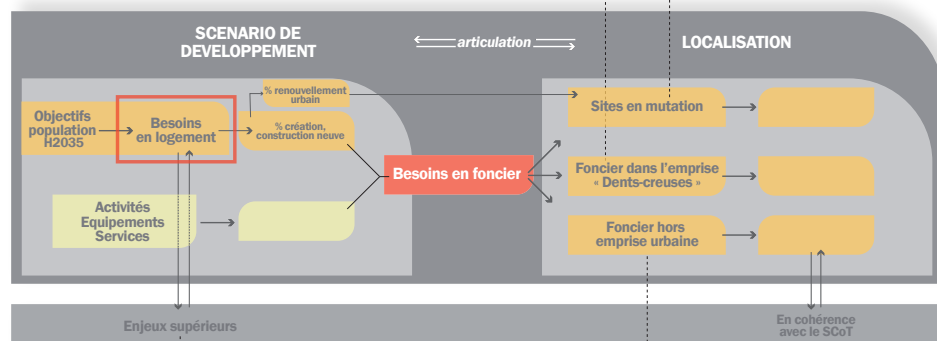
À travers le PLUi, la collectivité définit sa politique locale en matière d'habitat et se fixe des objectifs de création de logements. Le PLUi doit donc quantifier les besoins en logements et en foncier afin de rationaliser et justifier le foncier qui sera ouvert à l'urbanisation.

La Communauté de communes des Vosges du sud conserve un potentiel de développement résidentiel grâce à un cadre de vie recherché et la proximité de pôles d'emplois régionaux.

Le choix retenu doit prendre en compte les dynamiques observées pour établir des projections démographiques réalistes. Toutefois, il est difficile de se projeter en raison du contexte socio-économique.

Est utile pour :
- la définition du zonage du PLUi
- l'identification de zones à préserver (zones humides, vergers...)

Identification des sites en mutation potentielle en réponse au code de l'urbanisme

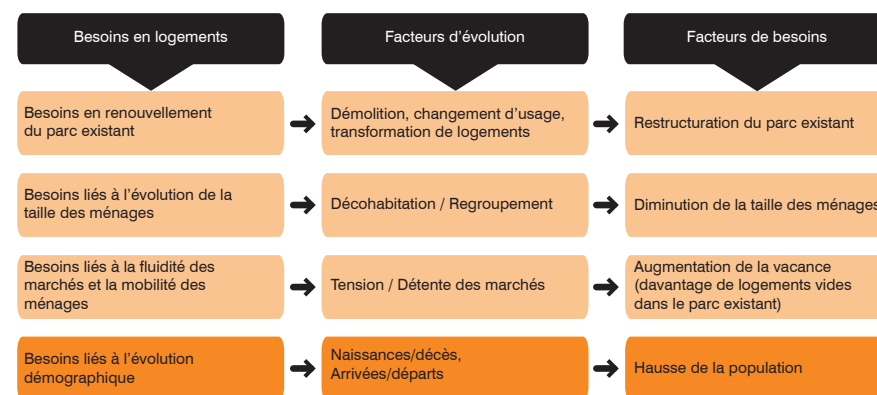


Les besoins en logements et en foncier pour définir un projet

L'enjeu est de quantifier les besoins en logements et en foncier afin de rationaliser et justifier le foncier ouvert à l'urbanisation. Cela nécessite une appréciation du potentiel de développement résidentiel : à quelle croissance de son parc de logements le territoire peut-il aspirer, compte-tenu de son attractivité, son cadre de vie et son potentiel d'urbanisation ?

Les prévisions doivent rester réalistes avec la difficulté de se projeter en raison des aléas du marché de l'habitat. Les perspectives envisagées sont également affinées avec les ambitions du territoire des Vosges du sud.

Les facteurs qui impactent les besoins en logements



L'objectif est d'estimer, sur une période donnée, les besoins en logements neufs, c'est-à-dire ce qu'il faudrait produire pour :

- desserrer la population, c'est-à-dire, compenser la réduction de la taille des ménages induite par la moindre natalité, le vieillissement de la population et les décohabitations ;
- répondre à l'évolution démographique ;
- renouveler le parc en remplaçant les logements détruits ou ayant changé d'affectation ;
- participer à la variation du nombre de logements vacants.

Les deux derniers facteurs ont un impact plus faible sur les besoins en logements.

À gauche : Schéma de l'articulation entre scénario de développement et localisation du développement / vue d'Étueffont (AUTB).

Les besoins en logements à l'horizon 2037

Combien de logements pour maintenir la population ?

Les besoins liés à la réduction de la taille des ménages

La réduction de la taille des ménages conduit à une augmentation du nombre de ménages pour une population identique. La taille des ménages baisse en continu : de 2,71 à 2,24 entre 1990 à 2018 (-0,7 % par an).

Le vieillissement de la population (davantage de couples âgés ou personnes isolées âgées), et la hausse des décohabitations liées aux divorces et séparations (hausse des monoparents, et personnes isolées) vont accroître le nombre de petits ménages. La taille des ménages devrait ainsi continuer à baisser, mais avec une moindre intensité.

Scénario proposé :

Une variation de -0,36 % par an (INSEE-Omphale) pour atteindre 2,09 personnes par ménage en 2037.

Un besoin de 475 logements (25 logements par an).

Combien de ménages supplémentaires pour une population identique ?

	2018	2037
Population des ménages	14 825	14 825
Taille des ménages	2,24	2,09
Ménages	6 612	7 087

+475 ménages

Source : INSEE 2018

Les besoins en logements dus à l'évolution de la vacance

Si la vacance est trop faible, il y a un besoin en logements pour fluidifier les parcours résidentiels.

Scénario proposé :

Un maintien du nombre de logements vacants avec un lissage de la vacance sur l'ensemble de la CCVS : une baisse de la vacance sur les polarités et une légère hausse dans le reste du territoire (pour fluidifier). Il s'agit d'une ambition inscrite dans les orientations du PLUi et de l'AMI centre-bourg (OPAH).

Un besoin de 0 logement.

Les besoins en logements liés au renouvellement du parc

Le besoin en renouvellement est positif, en cas de « disparition » d'une partie du parc existant (par changement d'usage, démolition, transformation de deux logements en un seul, etc.). Cette diminution du nombre de logements doit être compensée par des logements supplémentaires.

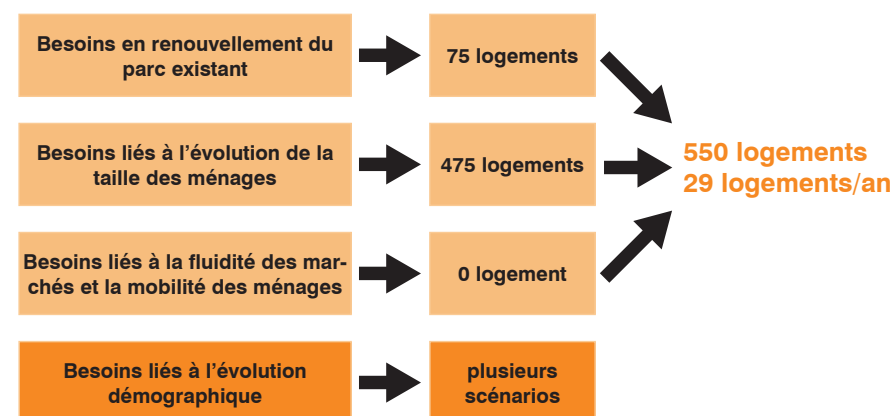
Le besoin en renouvellement peut être aussi négatif. En effet, des logements peuvent être créés par division de grands logements ou lors de changement d'usage.

Dans la CCVS, le renouvellement du parc est positif. Le parc social à renouveler est marginal sur le territoire. Par contre, il y a un parc privé ancien important (Giromagny, Rougemont-le-Château) qui pourrait disparaître par démolition, transformation, etc.

Scénario proposé :

Un rythme de renouvellement du parc de 0,05% par an.

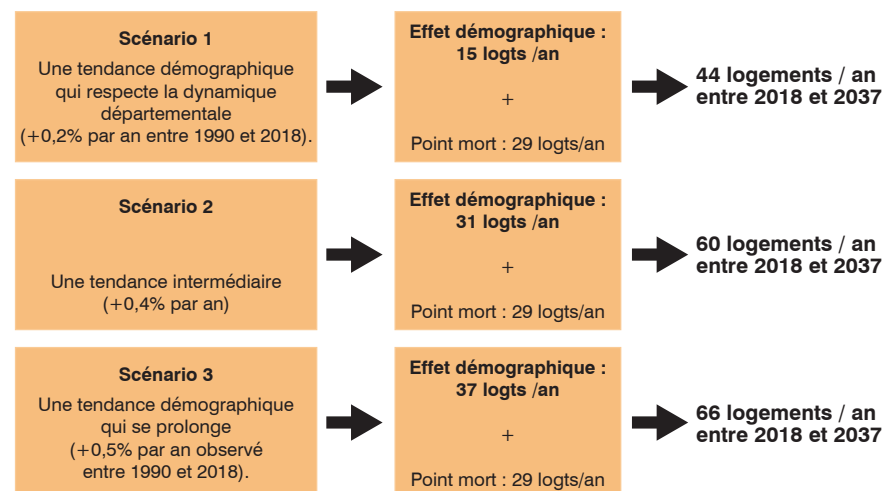
Un besoin de 75 logements (4 logements par an).



La somme des 3 premiers facteurs donne le nombre de logements à produire pour conserver le même nombre d'habitants : soit 29 logements par an.

Quel scénario de croissance démographique ?

Apprécier le potentiel de développement résidentiel : Est-ce que le territoire peut aspirer à une croissance de sa population à l'horizon de son document d'urbanisme (2037) par rapport à son attractivité, son cadre de vie, son potentiel d'urbanisation et la dynamique régionale ?



150 logements ont été créés entre 2018 et 2021 (*source Sit@del, permis de construire déclaré*) soit 37,5 logements par an. Avec ce rythme de production, la population s'est accrue de 0,13 % sur les quatre dernières années (estimation).

Selon les trois scénarios¹, les gains de population respectifs sont de l'ordre de :

- Scénario 1 : environ + 500 habitants (entre 2018 et 2037),
- Scénario 2 : environ + 1 000 habitants (entre 2018 et 2037),
- Scénario 3 : environ + 1 200 habitants (entre 2018 et 2037).

Pour les 15 prochaines années, les besoins (entre 2020 et 2035) sont estimés entre 44 et 66 logements par an.

¹ Croissance projetée entre 2018 et 2022 de +0,13 % par an et ensuite de 2022 à 2037 selon le scénario (de +0,2 % à +0,5 % par an)

Combien de logements faut-il créer ?

À titre de comparaison, 60 logements ont été produits annuellement dans les années 2000 (1 300 logements produits entre 2000 et 2021). Cependant, le territoire subit un ralentissement de la construction depuis quelques années.

L'objectif des besoins en logements devra être cohérent avec le SCoT du Territoire de Belfort. Le SCoT prévoit un besoin en logements, pour la CCVS, de 75 logements par an.

Le scénario 2 paraît donc le plus pertinent pour le territoire des Vosges du sud en étant à la fois réaliste (prise en compte de l'attractivité résidentielle) et raisonné avec un besoin estimé à 60 logements par an.

Pour les 15 prochaines années, le besoin résidentiel (entre 2022 et 2037) retenu est de 900 logements soit 60 logements par an.

Pour une répartition équilibrée sur le territoire

La moitié des besoins devra être localisée dans les pôles (Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château). L'autre moitié sera répartie dans les 19 autres communes de la CCVS.

	besoins annuels	besoins sur 15 ans
dans les pôles	30 logements par an	450 logements
dans les 19 autres communes	30 logements par an	450 logements
Estimation des logements à créer d'ici 2037	60 logements par an	900 logements

Le scénario respecte la territorialisation des besoins en logements du SCoT du Territoire de Belfort « l'ordre de grandeur à respecter au sein de chaque intercommunalité est le suivant : au moins 50 % des créations de logements dans les pôles, le reste étant réparti entre les autres communes ».

La déduction des besoins fonciers liés à l'habitat

Y a-t-il des opportunités de création de logements dans le bâti existant (sans consommation de foncier) ?

Des logements peuvent être réalisés dans le bâti existant, sans besoin en foncier. Le territoire a la particularité d'avoir un parc ancien important dans lequel des bâtiments peuvent être réappropriés pour créer de nouveaux logements.

Du bâti existant avec du potentiel de réappropriation pour créer du logement



1 : site de l'ex IME à Étueffont / 2 : le Tonneau d'or à Rougemont-le-Château
3 : l'ancien abattoir à Giromagny / 4 : une ferme à Chaux (AUTB).

La production de logements 2022-2037, se répartit différemment entre les pôles qui concentrent le potentiel bâti et les autres communes :

- Dans les pôles, 20 % de création dans le bâti existant et 80 % de construction neuve ;
- Dans les autres communes, 5 % de création dans le bâti existant et 95 % de construction neuve.

Les besoins en logements d'ici 2037, nécessitant du foncier :

Estimation des logements à créer dans le bâti existant			Estimation des logements à créer nécessitant du foncier		
dans les pôles	hors pôles	ensemble	dans les pôles	hors pôles	ensemble
90 logts	23 logts	113 logts	360 logts	427 logts	787 logts
6 logts/an	1,5 logt/an	7,5 logts/an	24 logts/an	28,5 logts/an	52,5 logts/an

L'estimation des besoins fonciers liés à l'habitat

Il est proposé, pour la période 2022-2037, une répartition des types de logements différente selon la configuration urbaine, avec davantage de logements individuels groupés et de logements collectifs dans les pôles :

- Pôles : 50 % d'individuel pur et 50 % d'individuel groupé ou collectif ;
- Non pôles : 80 % d'individuel pur et 20 % d'individuel groupé ou collectif.

La consommation foncière par logement construit est aussi différenciée selon le type de logement :

- Pôles : 700 m² en individuel pur et 300 m² en individuel groupé ou collectif ;
- Non pôles : 1 000 m² en individuel pur et 400 m² en individuel groupé/collectif.

Une superficie réservée aux emprises publiques (voiries, aménagements, espaces verts, etc.) est également appliquée, avec là aussi une différence entre les pôles et les autres communes en raison de la configuration urbaine et du potentiel de dents creuses qui nécessitent moins de foncier :

- Pôles : + 5 % ;
- Non pôles : + 10 %.

Estimation des logements à créer nécessitant du foncier			Estimation des besoins fonciers		
dans les pôles	hors pôles	ensemble	dans les pôles	hors pôles	ensemble
360 lgts	427 lgts	787 lgts	18,9 ha	41,4 ha	60,3 ha
24 lgts/an	28,5 lgts/an	52,5 lgts/an	1,26 ha/an	2,76 ha/an	4 ha/an

Les besoins fonciers pour l'habitat d'après les besoins estimés en logements sont de 4 hectares par an. Sur la période 2022-2037 (15 ans), les besoins fonciers s'élèvent à 60 hectares sur l'ensemble du territoire de la CCVS.

Ces besoins fonciers se répartissent ainsi :

- 18,9 hectares dans les pôles (3 communes) ;
- 41,4 hectares hors pôles (19 communes).

Le projet de développement résidentiel et sa répartition territoriale

Le projet de développement résidentiel

À l'horizon 2037, les besoins résidentiels sont estimés à **900 logements soit 60 logements par an** :

- **87,5 % de logements neufs par an (787 sur 15 ans) ;**
- **12,5 % de logements créés dans l'existant par an (113 sur 15 ans).**

Pour rappel, le SCoT prévoit un besoin en logements pour la CCVS de 75 logements par an.

60 hectares seront nécessaires pour répondre à ces besoins en logements, **soit 4 hectares par an**. Cela représente 5 % de l'emprise urbaine de la CCVS (1 172 ha, source : DGI 2019).

En raison d'une programmation en logements plus dense dans les pôles, les besoins fonciers sont de 18,9 hectares pour les trois pôles identifiés (Giromagny, Étueffont, et Rougemont-le-Château) et de 41,4 hectares pour l'ensemble des 19 autres communes.

La répartition sur le territoire de la CCVS

La répartition sur le territoire des objectifs en logements doit être cohérente avec le SCoT du Territoire de Belfort.

La moitié des besoins devra être réalisée **dans les pôles (Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château), soit 450 logements (30 logements par an)** dont 360 neufs et 90 dans l'existant.

L'autre moitié (450 logements) sera répartie dans les 19 autres communes de la CCVS (427 neufs et 23 dans l'existant).

La création de logements dans l'existant sera donc portée par les pôles qui concentrent la plupart du potentiel du bâti mutable.

Le projet de développement résidentiel du PLUi ne remet pas en cause les équilibres de la territorialisation des besoins en logements du SCoT du Territoire de Belfort.

Pour la densification du développement résidentiel

Pour le développement résidentiel, la dynamique varie fortement selon le contexte socio-économique. Durant la période favorable 2002-2010, 8,3 hectares ont été artificialisés annuellement pour l'habitat. Le rythme annuel est descendu à 3,5 hectares entre 2011-2020. Le territoire a subi un net ralentissement du développement résidentiel : de plus de 80 logements construits par an entre 2001 à 2010 à 30 logements annuels entre 2011 et 2020. Les opérations d'habitat souffrent du contexte tandis que l'habitat individuel en diffus résiste mieux.

Entre les deux périodes, la densité moyenne est identique avec 8 logements à l'hectare. Le mouvement de densification souhaité ne s'est pas concrétisé en raison d'une production de logements essentiellement portée par la maison individuelle. Le projet intercommunal devra améliorer cette densité afin de rationaliser le foncier ouvert à l'urbanisation.

Dans le projet présenté, il y a une densification du développement résidentiel par rapport à la période précédente. **La densité moyenne y est de 13 logements à l'hectare (8 logements par hectare entre 2002 et 2020).**

De plus, un objectif de 12,5 % de création de logements dans le bâti existant (une centaine de logements), c'est à dire sans consommation foncière, a été retenu.

3.

FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

3.1. Mobilité.....	50
3.2. Équipements & services.....	56
3.3. Économie	62
3.4. Agriculture et forêt.....	68
3.5. Tourisme.....	75

3.1. Mobilité

Un territoire est traversé par des flux de déplacements motorisés ou non, pour des usages variés : travailler, étudier, accéder aux lieux de culture et de loisirs.

Ces déplacements occupent l'espace en matière de voirie et de stationnement, et peuvent occasionner des nuisances. À cela s'ajoutent le coût, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et de particules. L'ensemble de ces paramètres influe sur la qualité du cadre de vie et les choix résidentiels.

Le PLUi se saisit de cette thématique afin de prendre en compte tous ces facteurs pour passer de la contrainte au projet.



Mise à jour le 13 Janvier 2017



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Un bon maillage routier

Le réseau routier de la CCVS se structure autour de deux grandes artères, la RD465 (axe Nord-Sud et située à l'Ouest) et la RD83 (axe Nord-Est – Sud-Ouest, située à l'Est de la CCVS). Ces deux axes sont reliés par d'autres routes départementales telles que la RD12, RD2 ou la RD25. Elles densifient le maillage des liaisons interdépartementales et permettent par exemple la liaison entre Giromagny et Rougemont-le-Château. Elles desservent la majorité des communes de la CCVS. Ces départementales principales donnent l'accès aux grandes infrastructures structurantes du département, comme l'autoroute A36, la Gare TGV de Meroux-Moval ou la Gare de Belfort.

D'autres routes départementales secondaires et l'ensemble du réseau routier communal finissent de mailler le territoire, assurant la liaison entre les communes et au sein-même des communes (liaisons inter-quartiers par exemple).

Des axes principaux très sollicités

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort effectue des comptages du trafic routier, mettant en évidence la notion de routes départementales principales et secondaires. Le trafic est jugé fluide sur l'ensemble de l'intercommunalité mais une exposition au bruit au-delà des seuils réglementaires est relevée sur la RD465 à l'approche de l'agglomération Belfortaine et sur la RD83, à proximité des échangeurs autoroutiers.

La fermeture de la carrière de Lepuix a entraîné une baisse du trafic poids-lourds en direction de Giromagny. Le trafic poids-lourds issu de l'entreprise SMRC basée à Rougegoutte subsiste néanmoins : les poids-lourds empruntent alors la D465 ou la D12 pour atteindre leurs destinations.

Aujourd'hui, il faut également s'intéresser aux transports issus des ZAC de la Charmotte et de la Brasserie à Anjoutey et Lachapelle-sous-Rougemont, notamment avec les entreprises Sebil et Horn avec les nuisances qui en découlent.

Le trafic influe évidemment sur les nuisances sonores et la carte ci-contre rend compte des tronçons impactés par le bruit. On retrouve alors trois départementales principales (RD465, RD12, RD83) qui desservent les communes principales de l'intercommunalité (Chaux, Giromagny, Rougegoutte, Étueffont, Lachapelle-sous-Rougemont, etc.)

À gauche : carte du trafic routier (CD90) / aménagements au centre d'Anjoutey (AUTB)

Une accessibilité inégale aux grands équipements et aux zones d'emplois

Les temps d'accès aux grandes infrastructures et aux zones d'emplois (vecteurs de mobilité) peuvent être des indices de qualité de la desserte et de la situation de ce territoire par rapport au reste du département. Ainsi, il est intéressant de connaître l'accessibilité des communes de la CCVS aux grandes infrastructures du Territoire de Belfort. On observe alors une inégalité d'accès à ces infrastructures selon le point de départ dans la CCVS.

Les grandes infrastructures du Territoire de Belfort sont l'A36, la Gare TGV située à Meroux-Moval et le centre-ville de Belfort. Pour l'ensemble des communes de la CCVS les temps d'accès sont les suivants :

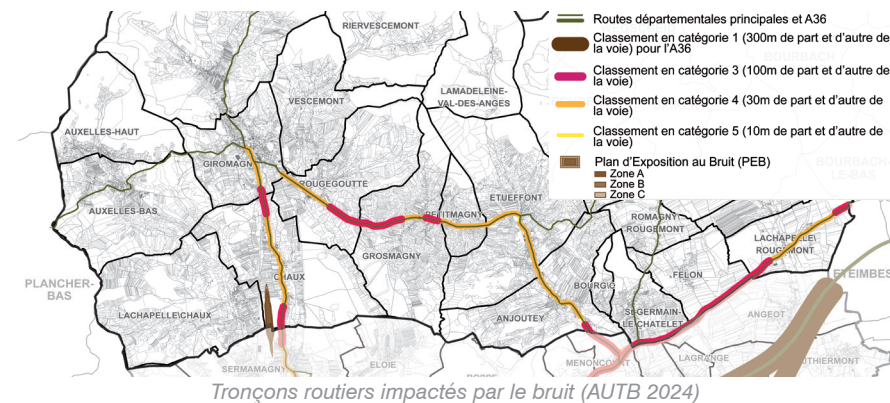
- 18 minutes est le temps moyen d'accès à l'autoroute A36.
- 37 minutes est le temps d'accès le plus long et 5 minutes est le temps d'accès le plus court pour atteindre l'A36.
- 29 minutes est le temps moyen d'accès à la gare TGV.
- 47 minutes est le temps d'accès le plus long et 20 minutes est le temps d'accès le plus court pour atteindre la gare TGV.
- En moyenne, les habitants de la CCVS mettent 25 minutes pour atteindre le centre-ville de Belfort.

Il est intéressant de regarder également les déplacements des actifs et leurs temps de parcours en se concentrant sur les zones d'emplois principales.

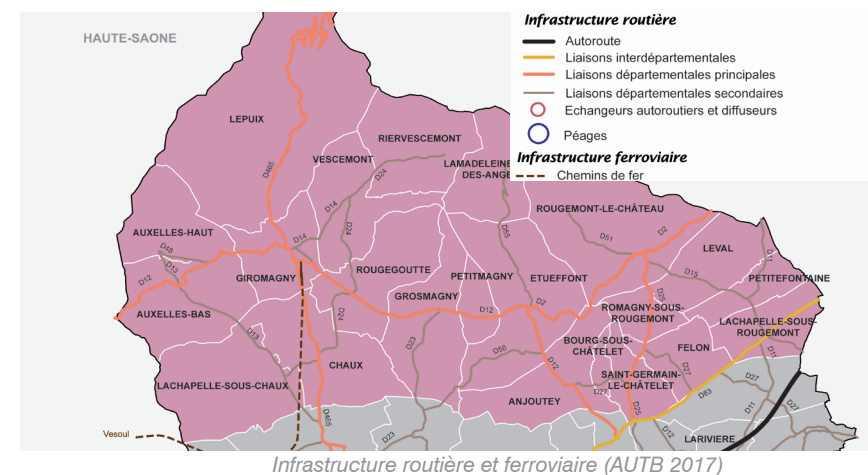
- 63 % des flux sortants (2 603) se font en direction du Grand Belfort dont 62 % de ces flux directement vers la commune de Belfort.
- 11 % des flux sortant (426) se font vers l'agglomération du Pays de Montbéliard dont 68 % vers les communes de Montbéliard (127) et Sochaux (162).

Temps d'accès aux zones d'emplois de proximité externes à la CCVS :

- 20 minutes est le temps moyen d'accès à Belfort.
- 30 minutes est le temps moyen d'accès à Sochaux.
- 36 minutes est le temps moyen d'accès à Montbéliard
- 45 minutes est le temps moyen d'accès à Mulhouse.
- 1 h 03 est le temps maximal d'accès à Mulhouse.
- 31 minutes est le temps d'accès le plus court à Mulhouse.



Giromagny : limitation de vitesse et trafic poids lourd (AUTB / APCE DDT90)



Des modes alternatifs à la voiture individuelle à développer

Le service Optymo géré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort dessert la CCVS avec plusieurs lignes de bus secondaires. Les fréquences sont parfois faibles et selon les communes, le service peut sembler inégal. Ainsi, beaucoup d'habitants ne sont pas directement desservis. Cependant les pôles générateurs de déplacements sont facilement accessibles en bus.

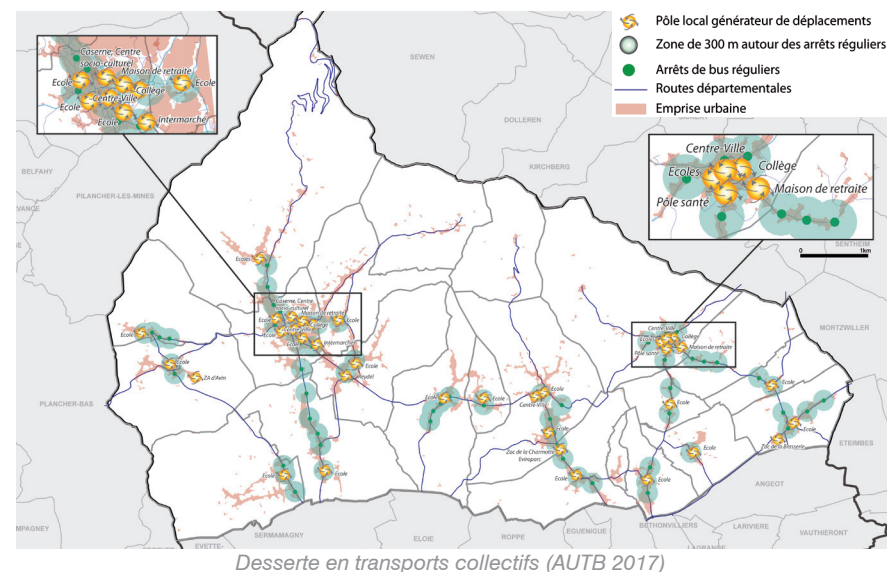
Une voie ferrée dessert la CCVS entre Évette-Salbert et Giromagny, via Sermamagny et Chaux. Elle est uniquement destinée au fret. Les matériaux de la carrière de Lepuix sont transportés en camion entre Lepuix et Giromagny avant d'être transportés en train. Deux trains par jour font ce trajet. Cela représente un tiers de la production de matériaux éruptifs ; le reste étant transporté entièrement en camion.

Un itinéraire cyclable a été réalisé dans le cadre du schéma départemental des pistes cyclables (en révision). Il relie le Malsaucy à Giromagny et prolonge la piste existante entre Belfort et le Malsaucy. D'une longueur de 8 km, cet itinéraire est aux trois-quarts en site propre, le reste empruntant des voies communales à faible trafic.

Ponctuellement, des sections aménagées au niveau communal complètent et enrichissent cette infrastructure principale. Par exemple, à Giromagny, un aménagement cyclable est proposé avenue de Schwabmunchen, ainsi qu'une liaison en site propre d'une longueur d'1,3 km, entre la liaison nord-territoire et la place Charles de Gaulle.

Cependant le réseau est encore loin d'être très développé à l'échelle intercommunale.

Enfin, il faut porter une attention particulière aux connexions piétonnes en centre-bourg et particulièrement dans les communes équipées de services et commerces. De nombreux chemins d'usage existent, mais on note qu'ils sont peu mobilisés dans les projets, alors qu'ils pourraient participer à un maillage fin du territoire pour les déplacements de proximité.



Aménagements pour les modes doux à Giromagny (en haut) et à Rougemont et Lachapelle-sous-Rougemont (en bas) (AUTB / APCE DDT90)



ATOUTS

- Un bon maillage routier et une circulation fluide dans l'ensemble.
- Des temps d'accès satisfaisants aux pôles de services.
- Une proximité des grands axes pour la partie Est.
- Piste cyclable départementale Giromagny - Malsaucy - Belfort.



FAIBLESSES

- Domination de la voiture individuelle pour pallier le manque de transport en commun.
- Stationnement qui nuit parfois à la qualité de l'espace public.
- Routes non adaptées aux camions et circulation problématique en hiver.
- Peu de liaisons douces et pistes cyclables.
- Nuisances sonores.



OPPORTUNITÉS

- Réflexion engagée par la CCVS sur le covoiturage et les liaisons douces.
- Réappropriation des chemins d'usage.



POINTS DE VIGILANCE

- Prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques de mobilité.
- Nuisances liées à la circulation de la montée du Ballon d'Alsace.

Mobilité

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La réduction des **nuisances sonores** et la prise en compte du bruit dans la délimitation des nouvelles zones d'habitat.
- Le développement du **report modal** pour les déplacements fonctionnels.
- La consolidation des **pôles de services et d'équipements** à l'échelle communale.
- La poursuite de la réalisation d'**aménagements sécurisés pour modes doux** pour accéder aux services.
- La promotion de la **mutualisation des moyens de transport** (« vélibs » ruraux, covoiturage, autopartage).
- La création et l'équipement de stationnement spécifiquement adapté aux **nouvelles mobilités**.
- L'amélioration qualitative des **aires de stationnement** en général.
- Le développement des **liaisons cyclables** intra et inter-villages.
- La mise en place d'un **plan de mobilité simplifiée**.

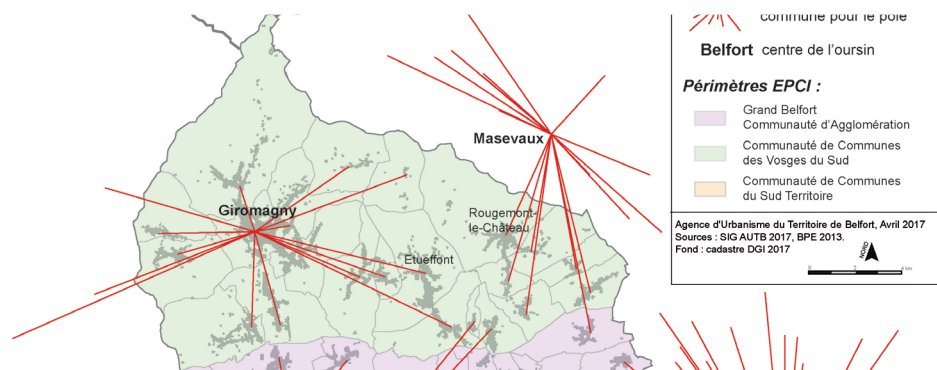


3.2. Équipements & services

Chaque habitant a besoin d'accéder à des équipements et des services, qu'ils soient de première nécessité (commerce, médecin, etc.) ou d'une utilisation moins régulière, voire occasionnelle (équipements culturels par exemple).

Les équipements et les services à la population participent au fonctionnement du territoire et contribuent à la vie économique, à l'attractivité du territoire et à la qualité du cadre de vie.

Ils doivent pouvoir répondre aux besoins de la population par une offre diversifiée, une bonne capacité d'accueil et d'accessibilité. En fonction des besoins identifiés, les orientations prises seront traduites dans le PLUi.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château : 3 pôles à l'échelle départementale

Le pôle structurant de Giromagny conserve une aire d'attraction qui s'étend sur la vallée de la Savoureuse.

La Communauté de communes des Vosges du sud ne constitue pas un bassin de vie à part entière puisque Giromagny ne polarise pas l'ensemble de l'intercommunalité. La partie Est, et notamment Rougemont-le-Château, est polarisée par Masevaux. Le territoire de la CCVS est donc attaché à 3 bassins de vie : Giromagny, Masevaux et Belfort.

Une bonne offre globale en équipements et en services

Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont concentrent les équipements et services, notamment ceux à envergure intercommunale : collèges, piscine, maisons de retraite, équipements socio-culturels (espace La Savoureuse, EISCAE), offre commerciale, services publics, etc.

Les autres communes de la CCVS ne disposent pas d'assez d'équipements et de services pour être classés en tant que pôles ou micro-centres.

Cependant, les communes de Lachapelle-sous-Rougemont, Lepuix, Anjoutey, Chaux, Rougegoutte et Saint-Germain-le-Châtelet offrent plus d'un tiers des équipements et des services, essentiellement de proximité. Chacune de ces communes a néanmoins ses particularités en matière d'équipements et de services. Lachapelle-sous-Rougemont reste la mieux pourvue en commerces (carrosserie, garages, boulangerie, restaurants) et a la particularité d'avoir des services qui rayonnent au-delà de la commune (banque, gendarmerie).

Pour les autres communes, l'offre est plus modeste et il s'agit surtout de services aux particuliers.

La nécessité du développement du numérique

Le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN), adopté en juin 2012 par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, permet de développer la couverture numérique de la CCVS car certaines communes ne disposent pas d'un accès correct.

Le Très Haut Débit et la fibre sont utiles tant pour les services à la population (télémédecine, enseignement) que pour le développement économique (télétravail et besoins des entreprises) et touristique.

À gauche : Le rayonnement des pôles intermédiaires (INSEE 2013, cartographie AUTB) /
Le faubourg de Belfort à Giromagny (AUTB).

Des structures pour la petite enfance et l'enfance

Les familles sont particulièrement attentives à l'offre de services à destination de l'enfance. Les écoles et les structures d'accueil peuvent être les éléments décisionnels du choix résidentiel. Ils participent ainsi à l'attractivité du territoire.

Les services à destination de l'enfance sont organisés en plusieurs pôles :

- La petite enfance, avec plusieurs structures et/ou services : haltes-garderies, crèches, Relais Assistants Maternels (RAM), lieux d'accueil parents enfants (LAPE) et assistantes maternelles agréées.
- L'enfance, à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans, avec un accueil périscolaire et un accueil de loisirs durant les vacances.
- La jeunesse et les jeunes adultes (11 à 25 ans), avec un accueil de loisirs et des espaces jeunes (exemple du foyer rural à Rougemont-le-Château).

La vie scolaire : de nombreuses petites structures

Pour l'enseignement primaire, la CCVS dispose d'un grand nombre d'équipements scolaires qui restent de petites structures en majorité en RPI. Elles manquent parfois d'espace pour des activités récréatives et de plein air. L'organisation en RPI entraîne des flux importants de transport scolaire dédié.

Sur le territoire de la CCVS, il y a deux collèges publics : à Giromagny (Val de Rosemont) et à Rougemont-le-Château (Michel Colucci).

Les équipements de sports, de loisirs, de culture et d'animation : une offre de proximité plutôt importante

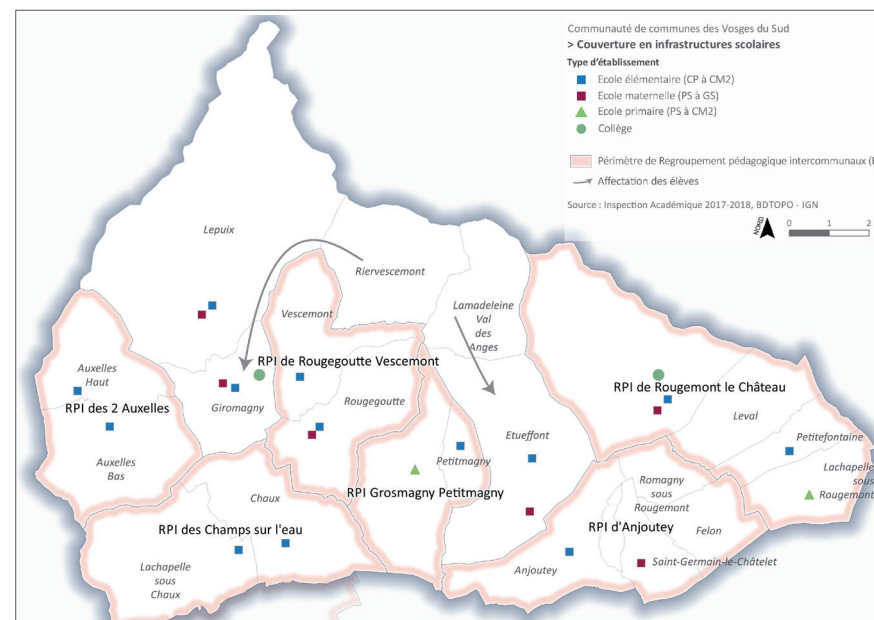
La CCVS bénéficie d'une offre développée en équipements et en services de sports et de loisirs, correctement desservie pour l'ensemble de la population. Néanmoins, la création d'un nouveau gymnase semble nécessaire pour le territoire face à la sur-occupation des gymnases de Giromagny et Rougemont-le-Château.

La CCVS est dynamique en offre culturelle tant au niveau local qu'au niveau intercommunal avec notamment des équipements et services d'envergure tels que l'espace La Savoureuse, l'EISCAE (Espace Intercommunal Socio-Culturel Associatif Économique), la piscine, l'école de musique, le golf, etc. Ils affichent une attractivité qui dépasse les limites de l'intercommunalité.

Les équipements et services culturels et d'animation représentent un enjeu important du dynamisme de l'intercommunalité et du lien social de chaque commune, leur évitant de devenir « village dortoir ».



L'accueil périscolaire à Saint-Germain-le-Châtelet et l'école Georges Schouler à Chaux (AUTB)



L'organisation scolaire dans la CCVS (IA90 2018, cartographie AUTB)



L'espace La Savoureuse à Giromagny et la piscine à Étueffont (AUTB)

Une offre de santé de proximité confortée par un regroupement en cabinets ou maisons de santé

L'offre de santé de proximité est concentrée à Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont ; elle est confortée par un regroupement en cabinets ou maisons de santé. L'ouverture d'une nouvelle maison de santé à Giromagny vient également enrichir cette offre. À proximité de l'intercommunalité, il y a une offre de santé qui attire les habitants de la CCVS, comme la maison de santé aux Errues à Menoncourt.

L'offre de soins est en déclin sur la partie Ouest (Haute-Savoireuse), d'après une étude de l'ARS. La CCVS reste peu attractive pour les jeunes praticiens.

Il y a également une offre pour les publics spécifiques : Les Vergers, Saint-Joseph, Les Éparses.

Des équipements de services publics et administratifs

Hormis la mairie qui constitue le pivot des services au public, les communes assurent la mise à disposition de bâtiments publics pour l'école, le périscolaire et les loisirs, culturels ou sportifs. Les cimetières, également répertoriés, sont de gestion communale.

Seule Giromagny dispose, en tant que chef-lieu de canton, de services publics complémentaires : Trésor public, pompiers, gendarmerie. À noter, pour les autres communes, la gendarmerie à Lachapelle-sous-Rougemont, le SDIS à Rougemont-le-Château, ou encore La Poste.

Une proximité de polarités commerciales (Bessoncourt, Belfort, Masevaux)

La CCVS ne compte que 2 commerces de plus de 300 m² : Intermarché et Bricomarché à Giromagny.

Les habitants de la CCVS se tournent vers des pôles externes tels que la zone commerciale de Bessoncourt, qui dispose d'une offre abondante et diversifiée. Il y a aussi une offre commerciale riche à Masevaux.

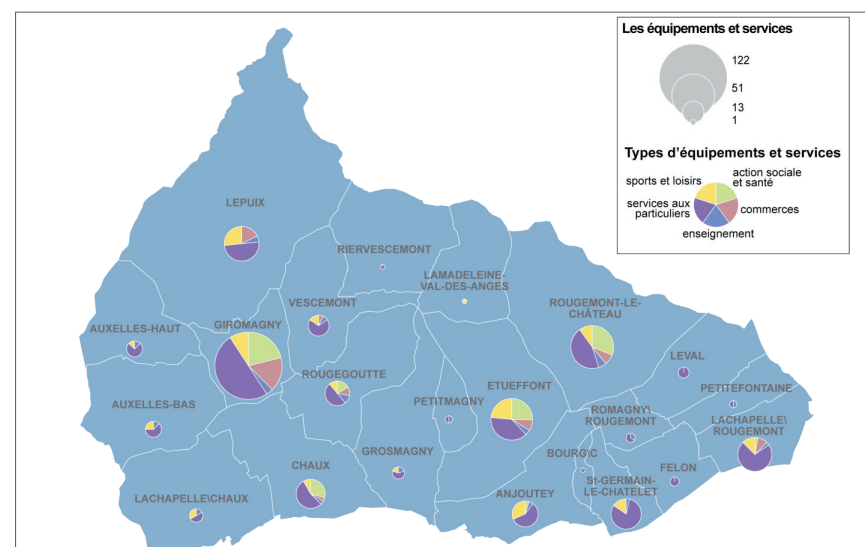
L'offre commerciale de la CCVS est donc essentiellement constituée de commerces de proximité (épiceries, boulangeries, restaurants, etc.).

En matière commerciale, plusieurs difficultés sont identifiées :

- le stationnement pour les commerces de centre-ville ;
- l'installation de certains commerces : la difficulté à attirer des enseignes et commerçants ;
- les horaires d'ouverture de certains commerces.



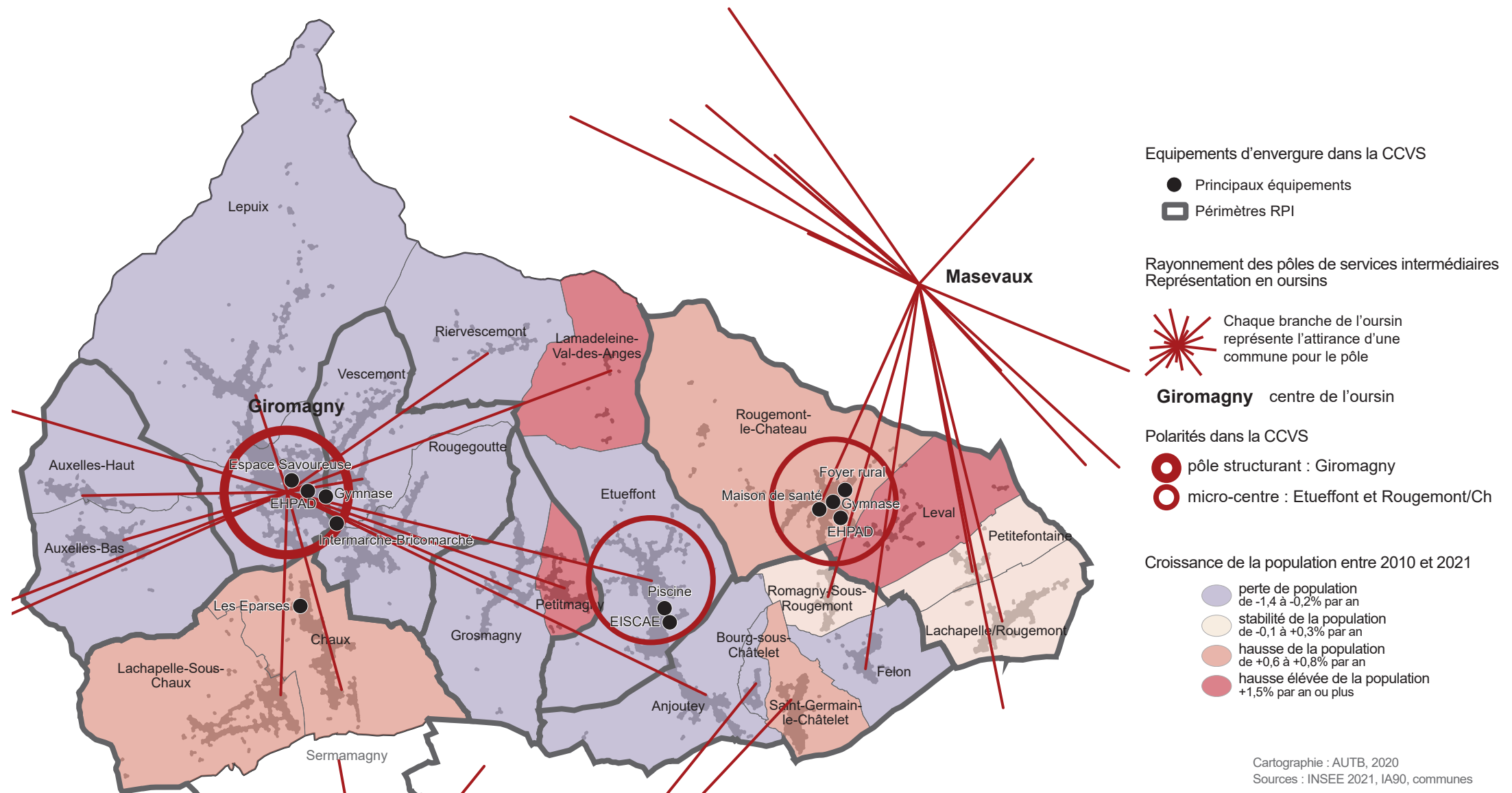
Maison de santé à Rougemont-le-Château / Résidence Saint-Joseph à Giromagny (AUTB)



Les équipements et services dans la CCVS (INSEE 2015, cartographie AUTB)



Commerces, faubourg de Belfort à Giromagny et avenue Jean Moulin à Rougemont-le-Château (AUTB)





ATOUTS

- Un bon niveau d'équipements.
- Des structures pour la petite enfance et l'enfance.
- Une offre de santé de proximité confortée par un regroupement en maisons de santé.
- Une offre pour les publics spécifiques : EHPAD, Les Éparses.
- Une proximité de polarités commerciales : Bessoncourt, Belfort, Masevaux.
- Culture, sports et loisirs : une offre riche.



FAIBLESSES

- Une faiblesse de l'accès au numérique.
- Une vulnérabilité des petites structures face à la variation des effectifs scolaires.
- Des investissements lourds pour la collectivité (coûts, fonctionnement, organisation).
- Une faiblesse des espaces publics autour des équipements de sports et de loisirs.
- Une fragilité de l'offre commerciale (stationnement, accessibilité, attractivité).
- Un déficit de médecin pour la prochaine décennie sur Giromagny.



OPPORTUNITÉS

- Un territoire diversifié pour une complémentarité de l'offre en équipements et services.
- Giromagny, un pôle local structurant.
- Une mutualisation ou réorganisation des équipements pour durer dans le temps.
- Le renforcement du cadre de vie, un déclic de l'attractivité résidentielle.



POINTS DE VIGILANCE

- La taille critique d'Étueffont et Rougemont-le-Château pour conserver son niveau de services.
- La pérennité des équipements et services face aux coûts de fonctionnement (piscine, manifestations culturelles).
- Des difficultés identifiées en matière de commerces (vacance, stationnement).

Équipements & services

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

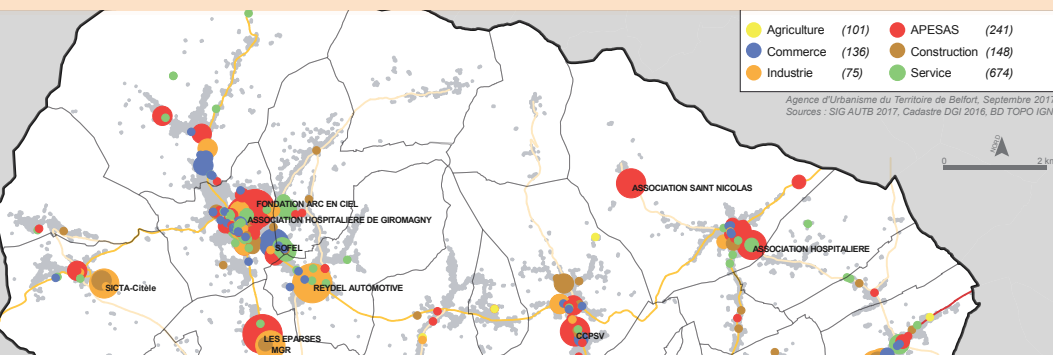
- **La mutualisation ou réorganisation de certains équipements**, à l'image des cabinets médicaux et des écoles (RPI).
- **La pérennité du rôle des polarités** et la complémentarité des équipements et services au sein de la CCVS.
- **L'évolution des équipements coûteux** tels que la piscine et les équipements socio-culturels.



3.3. Économie

Le dynamisme économique de la CCVS est au centre du projet de développement et d'aménagement. Il revêt plusieurs aspects qui obligent à regarder autant à l'extérieur (relations domicile/travail, implication des entreprises locales dans des filières à grande échelle, ouverture et offre d'espaces d'activité) qu'à l'intérieur (organisation des espaces d'activité, structuration des services, logique d'ensemble des sites).

Le danger pour le territoire serait de se résidentialiser sans que la capacité locale de production n'accompagne le mouvement. Avec 3 500 emplois, la CCVS peut renforcer une économie intéressante par sa diversification (services, commerce, secteur productif) et tirer profit d'une bonne intégration au Nord Franche-Comté et au Sud Alsace.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Des échanges d'actifs particulièrement forts et éparpillés

La CCVS héberge 6 500 actifs occupés pour 3 500 emplois, ce qui caractérise un certain déséquilibre qui s'explique par la proximité de l'agglomération de Belfort. Pour autant, l'emploi local n'est tenu qu'aux deux tiers par des résidents. Les flux de main-d'œuvre en sont rendus nombreux et pluridirectionnels.

Un tissu économique diversifié

Malgré un caractère résidentiel, l'économie de la CCVS dispose d'une ossature constituée de services et de commerces, avec une spécialisation dans le secteur social. L'industrie et les services aux entreprises (logistique, transport) sont aussi présents, en synergie avec la région économique proche.

La diversité est aussi une question de format des établissements. Au nombre de 1 000, on voit sortir d'une dominante d'activités individuelles ou familiales, des établissements importants en matière de service public et de PME industrielles ou logistiques.

Une répartition disséminée des activités propre à un contexte rural

Quatre principaux ensembles sont en place : le secteur de Giromagny (2 000 emplois), le secteur de Rougemont (300 emplois), le secteur d'Étuefont-Anjoutey (400 emplois), le secteur de la RD83 (350 emplois).

En fonction de la nature des activités, on retrouve les commerces et services liés aux bourgs et les activités autres liées aux axes. Il en résulte une certaine diffusion des activités.

À gauche : carte des types d'activités / Les casernes - Giromagny (AUTB).

Des bourgs actifs

Les activités liées aux bourgs sont majoritairement commerciales, administratives, liées aux services et à l'éducation. L'artisanat y a sa part. Cette forme d'implantation est historique. Elle apporte de la proximité et anime la vie locale, constituant un facteur d'attractivité territoriale essentiel. Il existe toutefois une menace liée à la concurrence extérieure et à des phénomènes de vieillissement des entreprises.

Des zones d'activités bien situées mais limitées dans leur capacité d'accueil

Les activités situées dans des zones renvoient à des situations plutôt hétérogènes et dispersées : zones de production, d'artisanat, de commerce. Des mélanges d'activités et de friches existent et des contrastes de qualité environnementale sont très présents. À ce jour, l'occupation des zones d'activités est forte et il s'avère difficile de créer des extensions pour répondre à de nouvelles demandes.

Parmi les 25 sites d'activités, les disponibilités foncières sont dispersées sur 9 sites et s'élèvent au total à 7 hectares. Ce chiffre est à nuancer compte tenu des situations de chaque zone, notamment la rétention foncière ou des héritages de périmètre.

La CCVS recense 16 locaux inoccupés en attente de projet ou totalement vacants. Ces surfaces sont souvent liées à l'histoire industrielle de ce territoire et ne correspondent plus aux besoins actuels de locaux à vocation économique.

La vacance touche également des cellules commerciales, souvent très bien localisées au sein des bourgs constituant des espaces à enjeu de centralité.

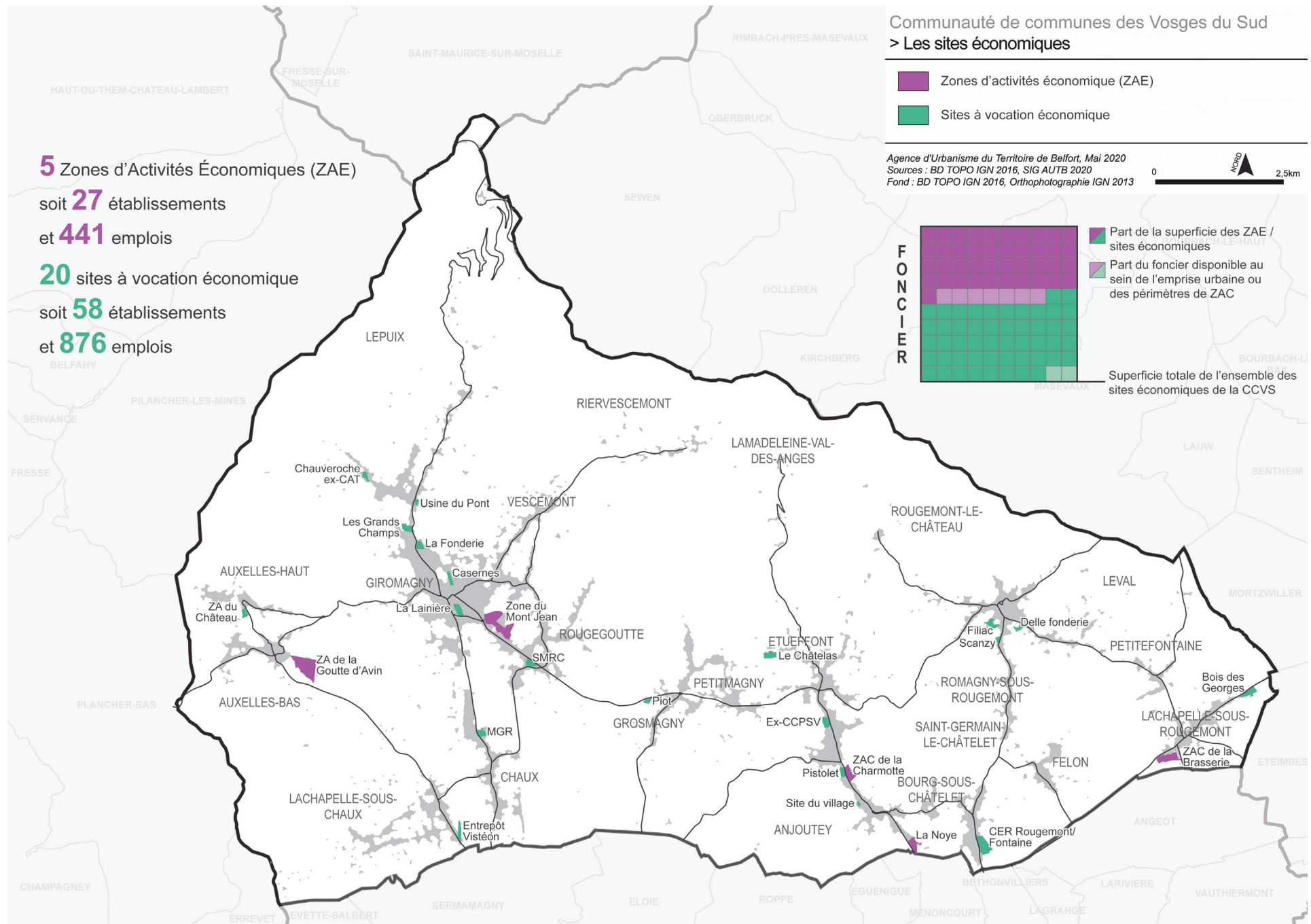
La gestion de l'ensemble des zones d'activités de la CCVS doit être regroupée afin de construire un jeu collectif d'offre foncière pour demain.

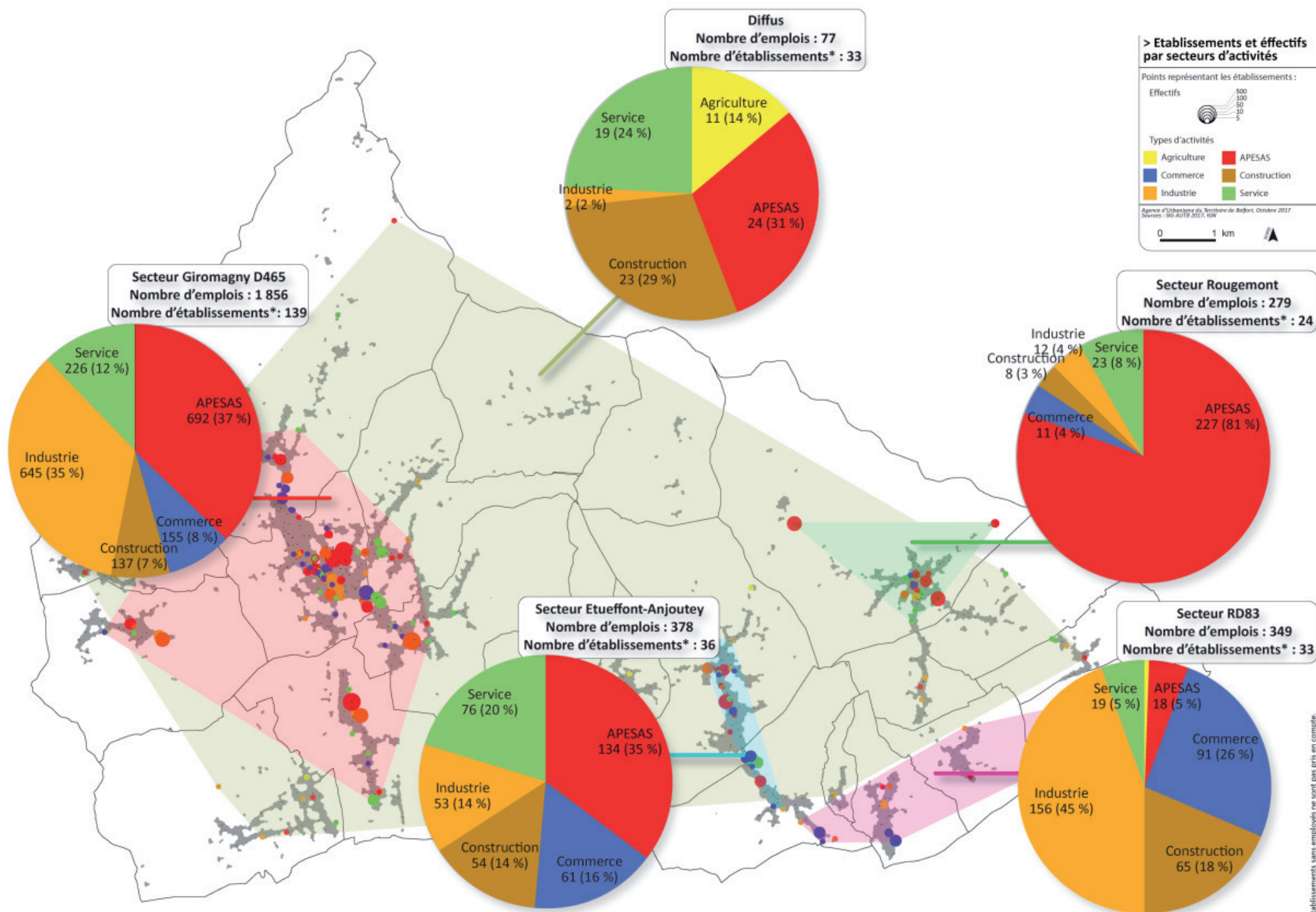
De nouvelles filières économiques valorisant les ressources du territoire

Des secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois locaux représentent un potentiel de développement économique qui ne doit pas être négligé. C'est le cas de la filière bois, appuyée sur la ressource forestière très importante dans le territoire, et de la diversification de l'activité agricole.

La CCVS s'est également engagée dans une réflexion sur le développement de l'économie circulaire pour renforcer l'attractivité du territoire. Les cibles identifiées sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.







Économie



ATOUTS

- Emploi local diversifié.
- Ossature diversifiée avec secteur productif.
- Le système « bourg (pôle attractif) – axes – zones » permet de multiplier les appels.
- Des ressources locales (forêt, agriculture).
- Zones d'activités nombreuses et diversifiées.



FAIBLESSES

- Les entreprises locales recrutent surtout à l'extérieur.
- Sensibilité aux cycles économiques, beaucoup d'éparpillement, tendance au repli du service public, peu d'actions concertées.
- Ambiance morose dans les bourgs, à inverser.
- Travail de revalorisation à mener dans son ensemble, impulsion publique.
- Pas de gestion d'ensemble des zones d'activités, offre confuse, peu d'espace pour les extensions, certaines zones peu avenantes.



OPPORTUNITÉS

- Des secteurs à potentiel.
- Des programmes de développement et des aides, possibilité de jouer collectif.
- Engagement des opérations de dynamisation, certains sites à reprendre en main, pilotage foncier.
- Reconstruire une politique cohérente des zones d'activités à partir du multi-site.
- La démarche d'accompagnement sur l'émergence de projet d'économie circulaire



POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à une économie en lien avec la dynamique externe.
- Concurrence externe.
- Obsolescence.
- Rester dans le marché des zones d'activités avec un label revu à la hausse.

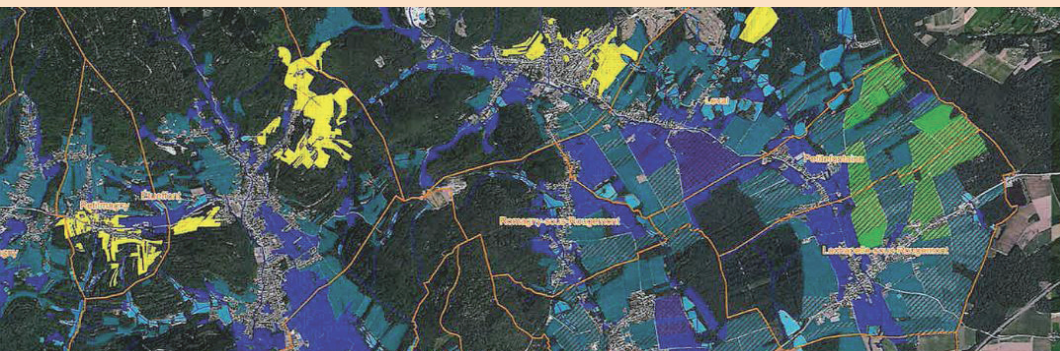
PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- Le maintien d'un territoire économiquement impliqué dans le bassin économique élargi au Nord Franche-Comté et au Sud Alsace. Cela dépend de son accessibilité, comme de sa capacité à fixer des PME de nouvelle génération sur des sites performants.
- La préservation du tissu économique diversifié en modernisant ses services, ses commerces et son artisanat.
- L'appui fort de l'activité sur les bourgs qui sont la colonne vertébrale du territoire, en dépit des problèmes de vieillissement des infrastructures.
- La régénération des zones d'activités considérées comme un ensemble cohérent répondant aux cibles de développement économique du territoire.
- Le développement d'une économie territoriale appuyée sur ses ressources locales faisant émerger des emplois.



3.4. Agriculture et forêt

L'agriculture et la forêt sont en lien avec de nombreuses composantes des politiques d'aménagement et d'environnement. Elles tiennent une très grande place dans le paysage perçu. Néanmoins l'urbanisation s'étend progressivement en lieu et place des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ces derniers progressent en revanche là où l'agriculture s'est raréfiée. Toute extension urbaine impacte économiquement et spatialement les exploitations. Les sols constituent une des principales ressources à protéger et économiser. La recherche de l'équilibre entre les différentes occupations du sol est un enjeu essentiel dans le PLUi.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Des exploitations agricoles dynamiques dominées par la polyculture-élevage

Le territoire de la CCVS compte 133 exploitations agricoles, dont 47 exploitations professionnelles. En 2014, la superficie agricole utilisée (déclarée dans le cadre de la politique agricole commune) était de 2 690 hectares, auxquels il convient d'ajouter environ 800 hectares de surfaces exploitées non déclarées, soit un total de 20 % de la surface du territoire.

Les exploitations ont réussi à maintenir et développer leur activité sur le modèle classique de polyculture-élevage. L'activité dominante est l'élevage bovin pour la viande et le lait. Les exploitations sont globalement pérennes et en développement. 14 exploitations sont conduites par des jeunes agriculteurs et la moyenne d'âge est relativement basse, ce qui est un atout pour le secteur.

18 exploitations peuvent être dites « en développement », de par la progression de nouvelles activités.

Une diversification des activités en développement : un enjeu économique

Certaines exploitations développent des productions diverses comme la transformation fromagère ou le maraîchage. Parmi les productions, il est important de mentionner la production de Munster, fromage au lait de vache en appellation d'origine protégée (AOP). On trouve également des exploitations agricoles moins typiques (élevage de chiens de Lepuix, ferme pédagogique à Auxelles-Haut). De nombreuses fermes accueillent du public et proposent des activités variées, notamment des centres hippiques.

Une valorisation des filières courtes et de l'agriculture biologique

10 exploitations professionnelles vendent directement des produits de la ferme en circuit court. Les productions valorisées concernent la viande bovine et ovine, les produits laitiers, le maraîchage, les petits fruits, le miel et ses dérivés, ainsi que les produits avicoles. L'offre est importante mais encore insuffisamment développée. La présence des producteurs sur les marchés contribue à une plus grande proximité avec les consommateurs.

Sur le territoire, 6 exploitations professionnelles sont certifiées en agriculture biologique. Ce mode de production agricole exclut l'usage des produits chimiques de synthèse. D'autres projets similaires sont envisagés dans la CCVS.

À gauche :

Carte de la valeur agronomique des sols (CIA 2017) | Lamadeleine-Val-des-Anges (AUTB)

Une importante part des prairies dans les surfaces agricoles du fait des contraintes géomorphologiques

Au sein de la CCVS, on observe des communes très agricoles comme Petitefontaine (67 % de la surface de la commune est dédiée à l'agriculture). À l'inverse, certaines communes possèdent une surface agricole utile très faible, c'est notamment le cas d'Auxelles-Haut (3 %), Lamadeleine-Val-des-Anges (4 %), Lépoux (6 %) ou encore Riersvescemont (5 %). Cette différence s'explique par un relief prononcé et une surface forestière importante dans les communes situées au nord du territoire.

Sur le territoire, 2 960 ha, soit 85 % de la surface agricole, sont exploités en prairies permanentes et 520 ha sont exploités en cultures. Les contraintes géologiques et pédo-climatiques expliquent la faible part des cultures. Ces contraintes expliquent également le type d'activité pratiqué sur la zone, à savoir majoritairement l'élevage bovin. Néanmoins, les cultures sont développées sur le secteur de Petitefontaine, Leval, Felon et Lachapelle-sous-Rougemont où les conditions de relief et une meilleure valeur agronomique des sols permettent les grandes cultures.

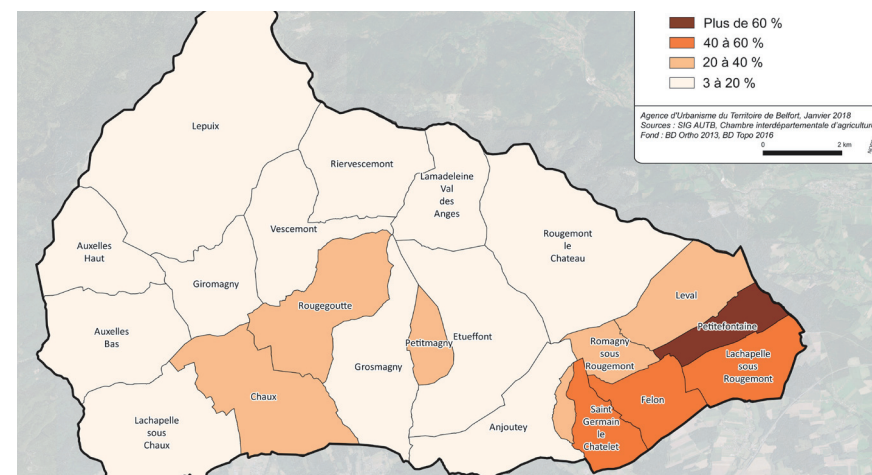
Un territoire concerné par une agriculture de montagne

Outre les caractéristiques des élevages de montagne, l'entretien des espaces de la montagne vosgienne dépend en partie des travaux réalisés par des doubles actifs et par des élevages familiaux. Ces systèmes multiples d'agriculture extensive se complètent, participant à la qualité environnementale des milieux et contribuant à l'aménagement durable du territoire de montagne.

Des espaces agricoles morcelés et de taille réduite qui fragilisent les exploitations

La taille moyenne des îlots agricoles (ensemble de parcelles culturales contiguës) est de 1,92 ha ; ce qui est inférieur à la moyenne départementale qui est de 2,8 ha (par comparaison elle est de plus de 5 ha dans le Doubs). Cette différence est due à un territoire contraint, notamment en montagne ou en zone périurbaine. La taille limitée des îlots entraîne davantage de temps de travail et de circulation sur les routes, mais constitue par ailleurs une opportunité en matière de biodiversité et de paysage.

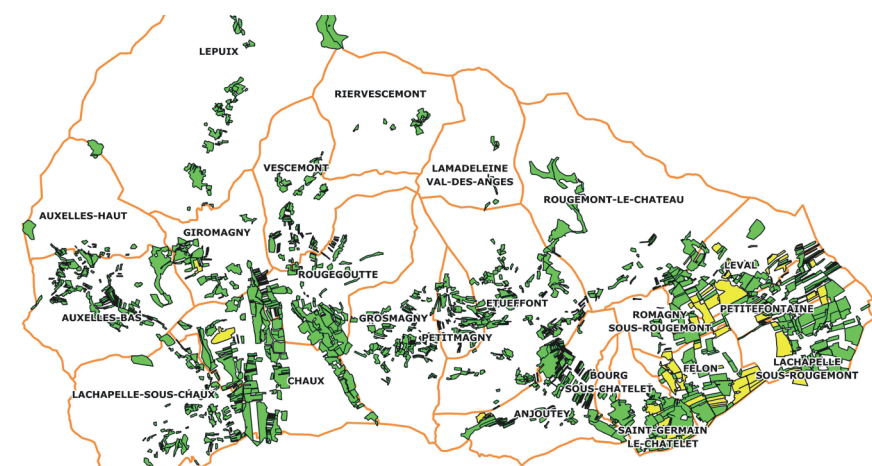
Les terrains sont principalement exploités par des agriculteurs locaux (92 % des surfaces). Les agriculteurs extérieurs viennent des villages plus ou moins proches du Territoire de Belfort (Angeot, Eguenigue, Menoncourt, Roppe, Sermamagny, Suarce, Vauthiermont, Villars-le-Sec), du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin. Dans le sens inverse, les agriculteurs de la CCVS exploitent également dans des communes alentour. On peut donc observer des mouvements de matériel agricole et d'animaux entre les sites d'exploitation et les terres agricoles au sein des communes du territoire et entre la CCVS et les communes voisines.



Part de la Surface Agricole Utile (SAU) en fonction de la surface communale (AUTB 2018)



Exploitations agricoles à Felon et Leval (AUTB)



Répartition des surfaces en herbe et des cultures (CIA Doubs - Territoire de Belfort)

Des mesures agro-environnementales en faveur de la biodiversité

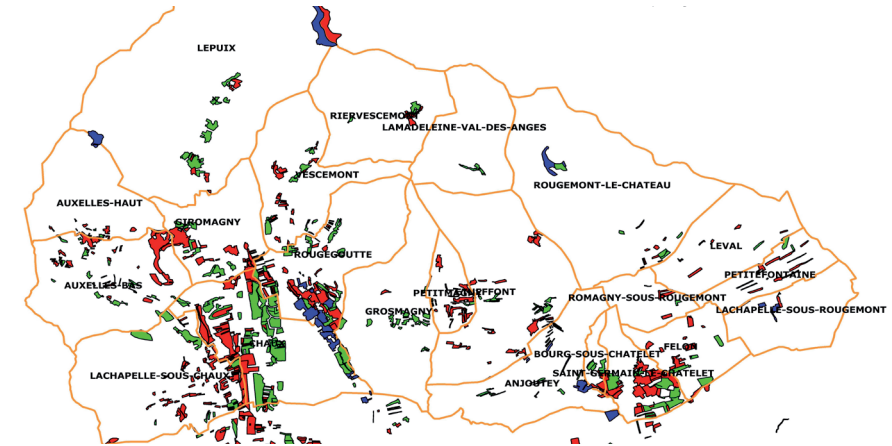
L'intérêt des espaces ouverts exploités par l'agriculture est avéré en matière de paysages diversifiés et d'écologie. L'exploitation extensive des prairies a permis le maintien d'une biodiversité importante qui a conduit au classement d'une partie du territoire en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et en réseau Natura 2000 (directive européenne Habitats-faune-flore du 21 mai 1992 et directive européenne Oiseaux du 2 avril 1979).

La politique agricole commune encourage les agriculteurs à améliorer leurs pratiques sur ces zones, par la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les surfaces concernées représentent plus de 1300 ha sur le territoire de la CCVS.

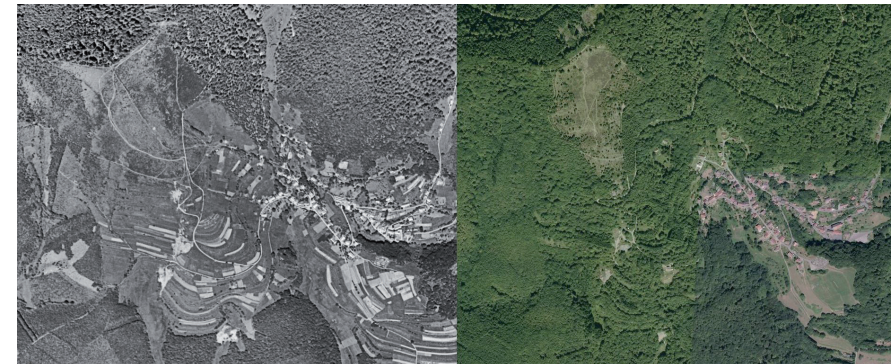
Une problématique d'enfrichement et des opérations de réouverture du paysage

Le secteur des Vosges du Sud est très boisé et de nombreux arbres, forêts et haies composent le paysage. Plusieurs communes de la CCVS sont confrontées à la problématique d'enfrichement : les surfaces agricoles reculent au profit de la forêt. Malgré des travaux d'ouverture et d'entretien dans certains secteurs, cet enfrichement se poursuit. Parmi les causes on peut citer le morcellement parcellaire (associé aux conditions de relief difficiles) et certains accès parcellaires qui ne sont plus fonctionnels (changement de propriété ou urbanisation qui limite l'accès).

Des opérations d'ouverture et d'entretien des milieux sont réalisées régulièrement par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort. Certains secteurs, d'intérêt écologique fort, ont fait l'objet d'études faunistiques et floristiques. C'est le cas de la lande du Ménard dans la commune d'Auxelles-Haut. Il s'agit d'une pelouse acidiphile qui fait l'objet d'une convention entre plusieurs partenaires (la commune, le département et le conservatoire des espaces naturels) pour préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire et la faune patrimoniale. Ces actions ont permis de réintroduire un pâturage ovin et bovin pour contenir la progression du genêt à balai. D'autres secteurs sont en cours d'études.



Localisation des mesures agro-environnementales et climatiques (CIA Doubs, Territoire de Belfort)



Fermeture des milieux sur la commune d'Auxelles-Haut, vues aériennes en 1951 et 2013 (IGN)



Lande du Ménard à Auxelles-Haut (DR, CD 90)

Un territoire majoritairement forestier aux fonctions multiples

Les milieux forestiers couvrent 64 % du territoire de la CCVS soit 11 270 ha. Le taux de boisement est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 42 %. Pour certaines communes, le pourcentage d'occupation du sol par la forêt dépasse 90 % (Lamadeleine-Val-des-Anges, Auxelles-Haut et Lépoux). Il s'agit de forêts de feuillus (67 %), de forêts de conifères (17 %) et de forêts mélangées (15 %).

La couverture forestière est pratiquement totale et continue au nord sur les reliefs vosgiens. Elle forme un ensemble de massifs qui sont en continuité avec les forêts de montagne des départements limitrophes. Seuls les fonds de vallées sont encore occupés par des prairies ou des constructions. Le territoire de la CCVS s'inscrit dans 3 contextes forestiers différents :

- Au nord, la région naturelle des Vosges comtoises, composée de massifs denses qui occupent tous les reliefs (versants de vallées jusqu'au bas des pentes) avec un taux de boisement moyen proche de 85 %.
- Plus au sud, les collines sous vosgiennes qui couvrent la majorité des collines et des sommets. Le taux de boisement moyen est proche de 60 %.
- Au sud et à l'est, le Sundgau avec un taux de boisement plus faible, des massifs de petite taille et une forêt de feuillus diversifiée.

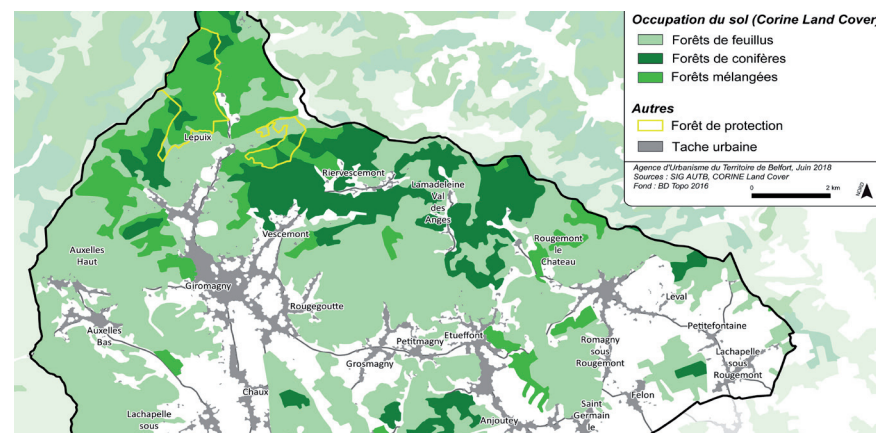
Les forêts des Vosges du sud ont un rôle de production (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) ainsi que des fonctions environnementales (corridor écologique, habitats pour la faune et la flore, préservation de la qualité de l'eau) et sociales (cadre de vie, lieu de détente, randonnée et cueillette).

Une part importante de forêts privées morcelées : un frein dans la gestion forestière

La forêt publique représente 36 % de la surface forestière et occupe 23 % de la CCVS. Elle se compose de 3 530 ha de forêt communale (22 communes propriétaires) et 563 ha de forêt domaniale (forêt domaniale du Ballon d'Alsace).

La forêt privée est majoritaire, elle représente 64 % de la surface forestière et occupe 41 % du territoire. Elle se décompose comme suit :

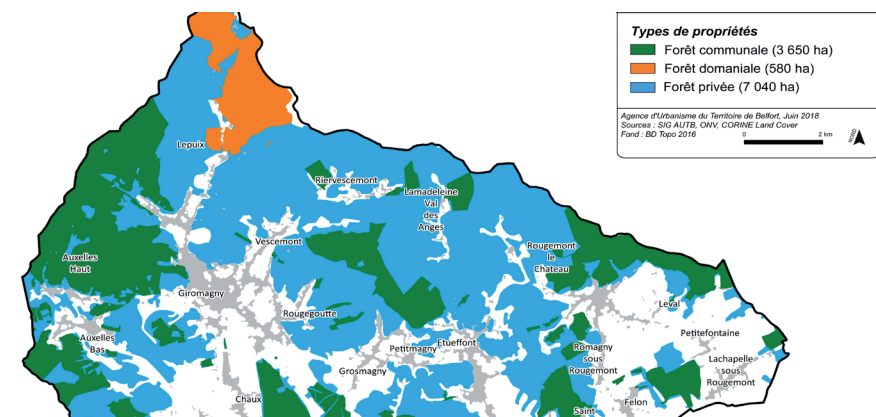
- 2 985 ha répartis en 17 unités forestières gérées conformément à un plan simple de gestion agréé par le CRPF ;
- 4 200 ha de petites forêts privées pour 3 500 à 4 000 propriétaires ;
- 30 ha répartis en 4 unités forestières gérées conformément à un code de bonnes pratiques sylvicoles ;
- 5,5 ha gérés par un règlement type de gestion.



La diversité forestière sur la CCVS (AUTB, Corine Land Cover)



Auxelles-Haut et Le Ballon d'Alsace (AUTB)



Couverture forestière par types de propriétés
(ONF, CORINE Land Cover, Communes forestières de Franche-Comté)

Les Schémas Directeurs de Desserte Forestière (SDDF)

Comme pour les exploitations agricoles, la desserte forestière doit pouvoir s'effectuer dans les meilleures conditions. Approuvé par arrêté préfectoral, le SDDF établit une planification d'équipements de desserte en concertation avec l'ensemble des acteurs. Le territoire de la CCVS est particulièrement bien couvert par ces schémas et par des documents de référence en matière d'accès aux massifs et d'aménagement du territoire. Ils dressent notamment l'inventaire de la voirie forestière existante (accès des grumiers, pistes et places de stockages de bois). Il existe au total 8 schémas directeurs de desserte forestière qui couvrent pratiquement la totalité de la CCVS.

Gestion forestière et mobilisation des bois

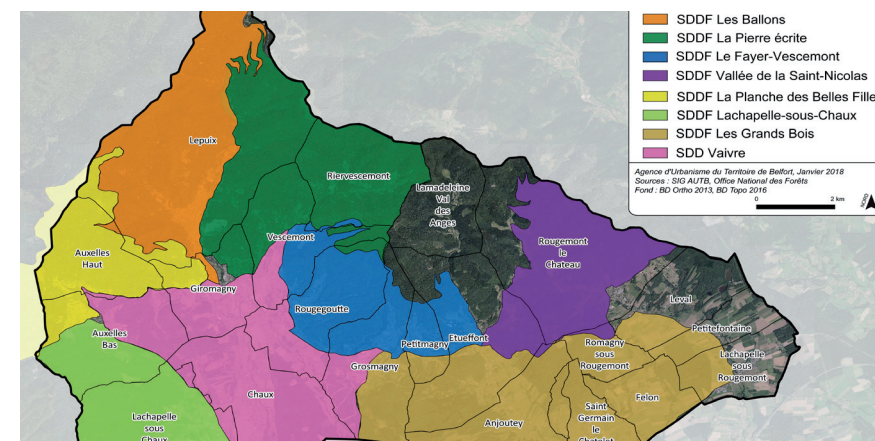
On observe de grandes unités de gestion qui contribuent au même titre que les unités forestières des collectivités à la production de bois, à sa filière et aux fonctions environnementale et sociale de la forêt. Seulement 1 % des propriétaires possèdent une surface supérieure à 25 ha. Ils représentent 49 % de la surface forestière privée de la collectivité. Les peuplements forestiers sont composés d'une dominante de résineux sur le secteur des Vosges comtoises (Épicéa commun et Sapin pectiné). En plaine, on observe des boisements de feuillus (essentiellement le Charme et le Hêtre). La majorité des peuplements sont traités en futaie (79 %). De façon globale, les forêts privées et publiques de la CCVS mobilisent environ 45 000 m³ de bois par an dans le cadre d'une gestion durable.

La filière forêt-bois, un atout pour le territoire

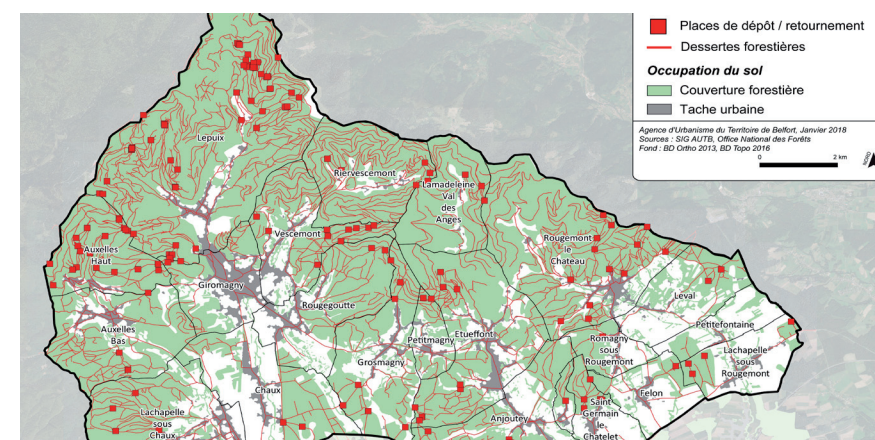
La filière forêt-bois fait appel à un ensemble de professionnels assurant la gestion, l'exploitation, la transformation et la mise en valeur de la forêt et du bois (énergie, construction, etc.). Dans les Vosges du sud, on peut identifier un important réseau de professionnels qui agissent dans :

- la gestion de la forêt : 22 communes propriétaires, 3 500 à 4 000 propriétaires privés, l'ONF (gestionnaire unique de la forêt publique), 3 coopératives forestières intervenant en forêt privée, plusieurs experts forestiers, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers.
- la transformation du bois : une entreprise de production de plaquettes forestières, des entreprises privées (charpentiers, menuisiers), une scierie mobile, de nombreux producteurs de bois de chauffage.

Le territoire forestier approvisionne les grandes industries du panneau (Lure, Saint-Loup-Sur-Semouse, Épinal) ainsi que l'industrie du papier. De nombreuses scieries et entreprises de première transformation sont localisées à proximité de la CCVS. La préservation des entreprises de la filière forêt-bois, et en particulier des scieries, représente un enjeu pour le maintien des emplois. Le recensement des activités et des entreprises liées à la filière bois identifie plus d'une cinquantaine d'établissements.

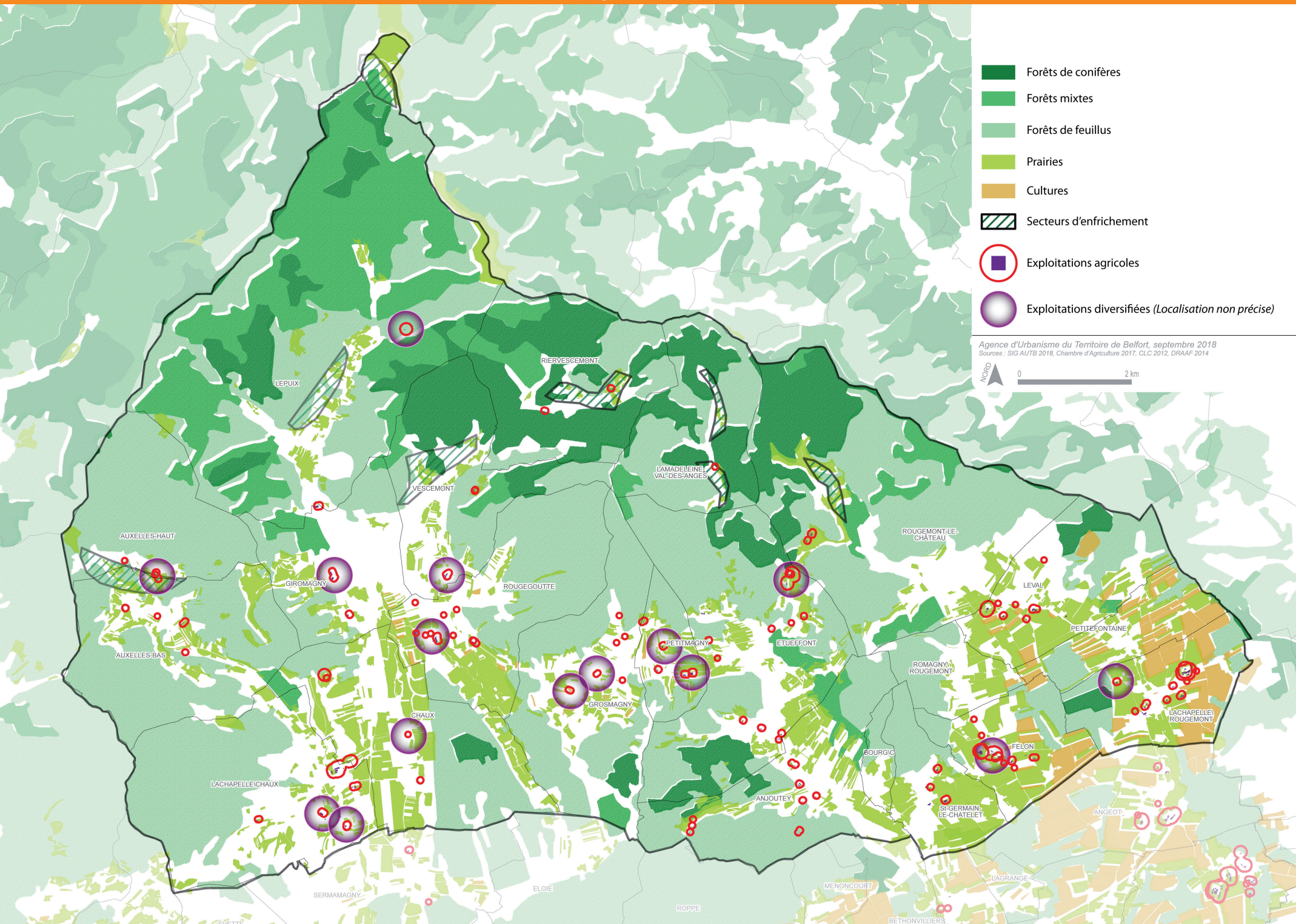


Répartition des schémas directeurs de desserte forestière (ONF, AUTB)



Les dessertes et les équipements forestiers (ONF, AUTB)

Types d'activités liées à la filière bois	Nombre d'établissements présents sur le territoire de la CCVS
Exploitation forestière	8
Sylviculture et autres activités forestières	7
Services de soutien à l'exploitation forestière	6
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	2
Imprégnation du bois	1
Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie	4
Travaux de menuiserie bois et PVC	20
Commerces de détail de charbons et combustibles	4





ATOUTS

- Des ressources actuelles et en devenir.
- Une agriculture dynamique qui préserve les milieux ouverts, malgré des difficultés en secteurs montagnards.
- Une diversification de la filière agricole en cours.
- Une forte présence de la forêt avec de grands massifs.
- Des fonctions écologiques et paysagères.

FAIBLESSES

- Des terres aux valeurs agronomiques moyennes à faibles (sols à contraintes d'hydromorphie).
- Des terres morcelées et difficilement exploitables en fond de vallées.
- Des ressources forestières difficiles à exploiter et faiblement valorisées localement.



OPPORTUNITÉS

- La diversification agricole (maraîchage, pisciculture, apiculture, ferme pédagogique) et la vente en circuits courts.
- La valorisation du territoire de montagne pour l'agriculture et la sylviculture.
- La filière bois (énergie et construction).



POINTS DE VIGILANCE

- Les règles de réciprocité pour les bâtiments agricoles.
- Le maintien des autres fonctionnalités des espaces agricoles et forestiers (continuités écologiques, sols, paysages).
- La pression urbaine sur les espaces agricoles à forte valeur agronomique et/ou écologique.

Agriculture et forêt

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La prise en compte des différentes vocations de l'agriculture et de la sylviculture : ressources, économie, biodiversité, paysages et tourisme.
- Le renforcement d'une agriculture de montagne viable et valorisante.
- Le maintien et le développement de l'offre en circuits de proximité et l'installation de jeunes agriculteurs.
- Le maintien des exploitations de polyculture-élevage, principaux gestionnaires des milieux ouverts.
- Le maintien des prairies de fauche (indispensables à l'autonomie des élevages) et des terres agricoles de taille satisfaisante et de bonne valeur agronomique.
- La prise en compte de la circulation agricole et la présence des camions grumiers (largeurs des chaussées, accès aux parcelles) dans les futurs projets d'implantation de voirie ou de matériel urbain.
- La préservation et la valorisation des espaces forestiers à vocation de production.
- Le maintien des accès parcellaires pour les exploitations agricoles et forestières (maintien des accès, des pistes et des places de stockage).
- Le maintien et le développement de la filière bois, pourvoyeuse d'emplois et source d'énergie renouvelable.
- La lutte contre le mitage urbain (extensions urbaines, infrastructures de transport) sur les surfaces agricoles et forestières.

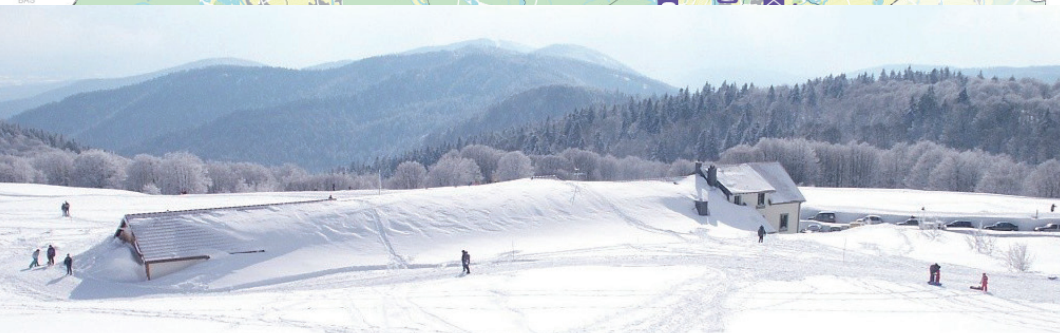
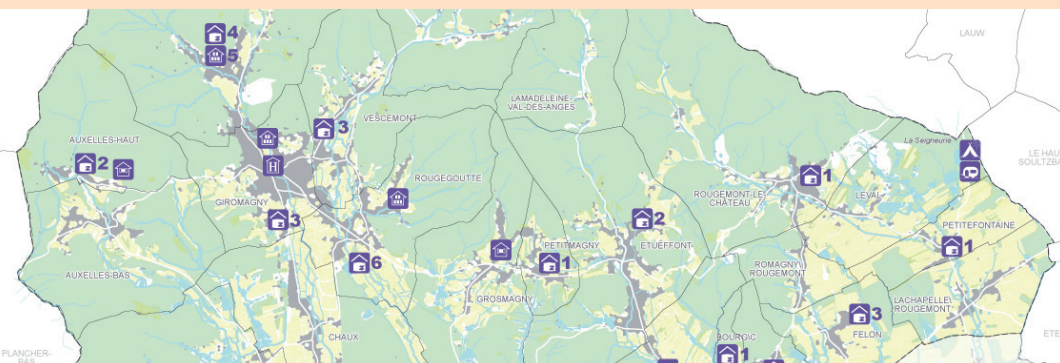


3.5. Tourisme

Le tourisme constitue un enjeu pour le développement territorial. Il implique des orientations d'aménagement, qui peuvent être spécifiques, ou en lien avec d'autres enjeux du territoire pour la population résidente.

Portée par l'image du Ballon d'Alsace, la construction de la stratégie touristique de la CCVS s'appuie dorénavant sur la volonté d'obtenir le label Grand Site de France. Cette démarche collective, inscrite dans le respect des lieux, ambitionne des retombées à l'échelle d'un territoire plus large.

Aussi, identifier ce que chaque schéma ou institution préconise en matière de développement touristique est indispensable dans le cadre de l'élaboration du PLUi.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Le tourisme, un axe de réflexion important porté par de nombreuses structures

Les Vosges du sud sont le théâtre de différents dispositifs, à plusieurs échelles mais toujours appuyés sur la portée du Site Classé du Ballon d'Alsace :

- Le schéma interrégional du Massif des Vosges ;
- Le PNRBV¹ : porteur d'une image de valorisation d'un territoire 'Destination Massif des Vosges' ;
- Le schéma régional du développement du tourisme de Franche-Comté 2011-2015 ;
- Le SCoT² du Territoire de Belfort ;
- Le schéma départemental du tourisme pour le Territoire de Belfort ;
- Des actions pour le développement touristique dans le cadre du projet de revitalisation de Giromagny et de l'ex-communauté de communes de la Haute Savoureuse.

La convergence des préoccupations sur le développement touristique du secteur sud du Ballon d'Alsace constitue une réelle opportunité de situation.

Une démarche spécifique : l'Opération Grand Site de France

Depuis 2016, le Ballon d'Alsace est officiellement lancé dans une Opération Grand Site. Cette démarche a pour objectif de préciser un périmètre et de définir des axes de travail et des actions.

L'animation et la mise en œuvre de la démarche sont assurées par le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges en coordination avec le Préfet du Territoire de Belfort et en concertation avec les communes, la Communauté de communes et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

La démarche permet d'aboutir au niveau requis pour obtenir le label « Grand Site de France » en travaillant sur 3 objectifs :

- restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle ;
- améliorer la qualité de la visite dans le respect du site ;
- favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants.

Le Ballon d'Alsace est un pôle touristique en mutation avec des projets de réhabilitation du bâti et de valorisation des activités orientées « quatre saisons ».

À gauche : carte de l'offre d'hébergement (AUTB) / vue du Ballon d'Alsace en hiver (DR).

¹ PNRBV : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

² SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

Une offre variée en hébergement

La CCVS dispose de structures d'hébergement variées pour accueillir les touristes :

- trois hôtels, un au sommet, un au Saut de la Truite (Lepuix) et un à Giromagny ;
- de l'hôtellerie de plein air : camping de la Seigneurie en limite du Haut-Rhin ;
- de nombreux meublés de tourisme ou gîtes ruraux répartis sur la moitié des communes de la CCVS ;
- six chambres d'hôtes ;
- trois aires de camping-car ;
- de nombreuses résidences secondaires (soit 317*) ;
- des gîtes de groupe, principalement situés au Ballon d'Alsace avec une capacité comprise entre 19 et 70 personnes.

Cet inventaire démontre une offre en hébergement variée mais de moyenne gamme. Toutefois, on enregistre une élévation de la qualité de l'offre (deux hôtels) et des gîtes ou chambres d'hôtes qui rehaussent leurs prestations.

Une offre touristique au Ballon d'Alsace en restructuration

Le Ballon d'Alsace comprend un site immobilier de loisirs appelé « les Sapins », se situant entre le Ballon d'Alsace et le secteur de la Gentiane.

Ce site fut de longue date le lieu de vacances d'enfants. Les bâtiments aux noms de Myrtilles, Campanules, Musardières et Clarines, ont été construits dans les années soixante, par des comités d'entreprises comme Peugeot ou Alstom.

Ces bâtiments étant vacants et formant une « verrue paysagère » à proximité du site emblématique du Ballon d'Alsace, le Conseil Départemental a acquis le site et conduit des études pour redonner une capacité d'accueil de qualité et notamment une nouvelle offre en matière d'hébergement.

Deux autres bâtiments sont en bordure du site des Sapins et accessibles directement par la RD465 :

- l'auberge « Chez Rose », située au bord de la route montant au Ballon d'Alsace, entre l'intersection des routes venant de Lepuix et de Sewen et le sommet du Ballon
- le chalet accueillant les véhicules d'exploitation permettant notamment le déneigement de la RD465.

Le Département a acquis deux nouveaux bâtiments qui appartenaient au SMIBA, le chalet situé à la tête des Redoutes, côté Gentiane et l'Auberge du Ballon, sous

le sommet du Ballon d'Alsace.

Au sein d'un paysage remarquable et de milieux naturels sensibles, cet ensemble dispose d'atouts majeurs pour promouvoir une nouvelle offre touristique de qualité intégrée dans son environnement. Ses atouts sont sa position centrale au cœur du site du Ballon d'Alsace en tant que station, été comme hiver, une bonne accessibilité et un site forestier qui s'inscrit dans la pente face au grand paysage.

Ce potentiel en restructuration s'inscrit dans la labellisation Grand Site de France, afin d'apporter une offre nouvelle, tout en requalifiant une friche touristique.

Une offre touristique diversifiée portée par la qualité des sites naturels

Les paysages et les sites naturels sont le support du tourisme vert des Vosges du sud, avec un important réseau de sentiers qui rayonne sur le territoire et de nombreux points de vue offrant des panoramas sur les vallées.

Depuis 2005, un événement baptisé « sous la ligne bleue » est organisé tous les deux ans. Plus de 120 km de sentiers balisés et mettent en scène des œuvres d'art. Au-delà de la découverte artistique, l'objectif est de faire connaître les richesses paysagères, patrimoniales et historiques de chaque commune.

Le réaménagement du Ballon d'Alsace permet de valoriser les sports d'hiver, avec la réorganisation des pistes et leur mise en neige artificielle. D'autres activités, nécessitant un enneigement moindre, se développent : luge, circuit de raquettes, randonnée, chiens de traîneaux, etc.

L'offre de montagne est également complétée par des équipements d'attractivité sportive et culturelle sur le territoire : un golf 18 trous, une piscine, l'aérodrome de Chaux. D'autres sites en limite des Vosges du sud proposent des activités différentes et complémentaires (base nautique du Malsaucy, Planche des Belles Filles). Rappelons que la loi Montagne de 1985, réformée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, s'applique pour 12 communes de la CCVS. Elle assure un équilibre entre développement et protection des espaces en montagne.

Enfin chaque commune recèle des éléments patrimoniaux historiques, miniers, industriels ou militaires, remarquables par leur quantité et leur diversité. Ces sites constituent de véritables pôles d'attractivité quand ils sont mis en valeur par un aménagement des espaces publics, un fleurissement, une signalétique adaptée.

*4 INSEE, Recensement de la population 2014, exploitation principale.



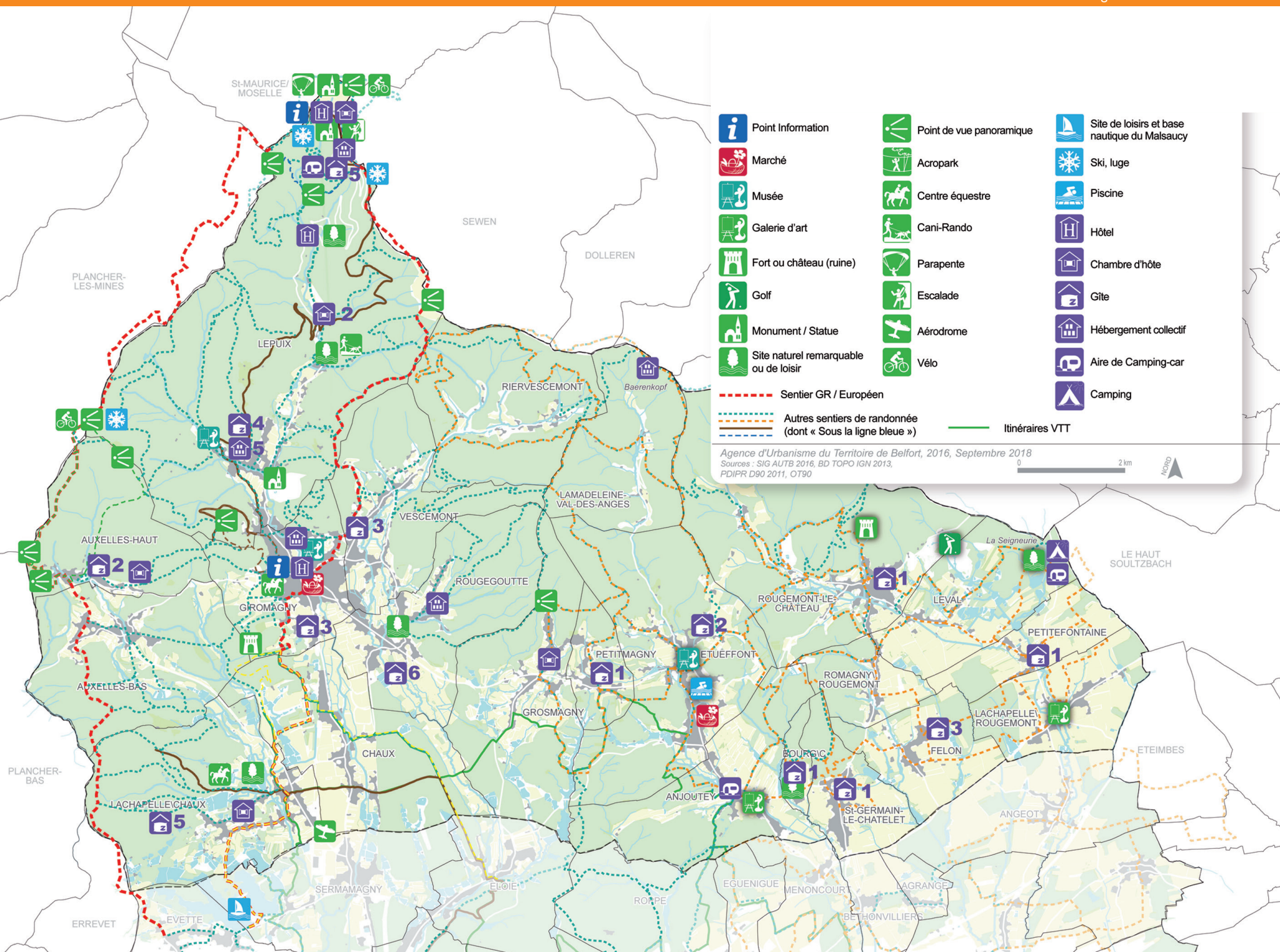
Refuge du Baerenkopf (Club Alpin Français)



Photos d'œuvres exposées sur les sentiers (Sous la ligne bleue)



Golf de Rougemont-le-Château (DR)





ATOUTS

- Le PNRBV présent sur la majeure partie de la CCVS.
- L'Espace naturel remarquable du Ballon d'Alsace, porteur d'une image valorisée « Destination Ballon d'Alsace ».
- Des paysages emblématiques autour des sommets et des ruisseaux, rivières et étangs.
- Une offre touristique tournée vers des activités de pleine nature (randonnée pédestre et équestre, cyclisme, etc.)
- La présence du Golf et du complexe de la Seigneurie.



FAIBLESSES

- Une offre touristique trop « serrée » sur le Ballon d'Alsace.
- Un déficit d'hébergement de qualité.
- Certains bâtiments d'hébergement du lotissement des Sapins sont fermés.
- Une offre d'hiver qui souffre du manque récurrent d'enneigement.



OPPORTUNITÉS

- Opération Grand Site.
- Étude pour le réaménagement du lotissement des Sapins.
- Des hébergements occupés pour du tourisme d'affaires.
- Des bâtiments patrimoniaux (Château Leguillon par exemple).



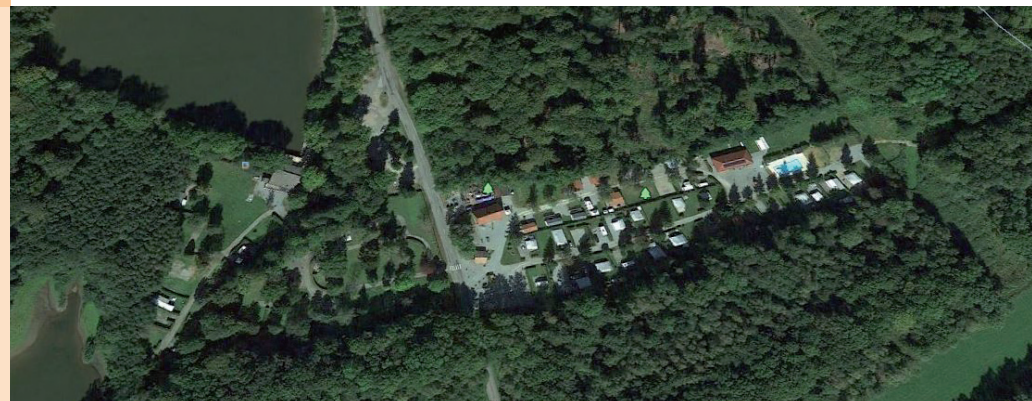
POINTS DE VIGILANCE

- Fréquentation du Ballon d'Alsace.
- Flux de circulation (notamment motos).
- Qualité des espaces publics pour assurer l'attractivité.

Tourisme

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'affirmation du **tourisme vert** comme principale offre touristique, grâce à la notoriété du **site classé** du Ballon d'Alsace et des points de vue et paysages.
- La mise en valeur du site du Ballon d'Alsace et de l'ensemble des communes du piémont vosgien avec l'**Opération Grand Site de France**.
- La complémentarité du **patrimoine et de l'histoire industrielle** avec le **tourisme vert**.
- La requalification de ce **patrimoine industriel**, surtout le long des **dessertes principales**.
- La réduction des **nuisances sonores** pour les habitants par l'**aménagement des dessertes principales**, en direction du Ballon d'Alsace.
- L'évolution des prestations de l'**offre d'hébergement** et le développement d'un concept porteur et attractif pour des **séjours plus longs**.



4. RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

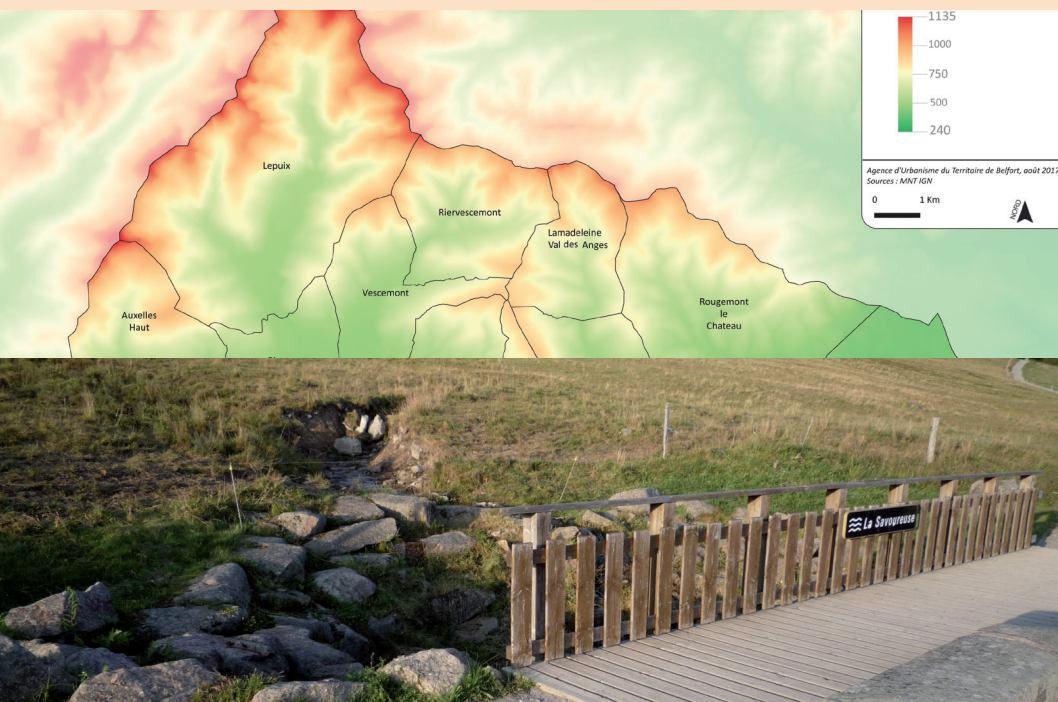
4.1. Contexte géographique.....	82
4.2. Ressources	87
4.3. Milieux naturels.....	93
4.4. Risques et nuisances	102

4.1. Contexte géographique

L'état initial de l'environnement (EIE) comprend une description du contexte géographique et morphologique du territoire.

Ces diverses caractéristiques physiques ont marqué et orienté le développement urbain au fil du temps.

En intégrant ces éléments repères dans le diagnostic, le projet prendra en compte des spécificités qui participent à l'identité du territoire, à l'image des sites géologiques exploités, des cours d'eau tantôt torrentiels, tantôt de plaine, ou encore du climat montagnard.



La topographie : un territoire marqué par son relief et identifié par les Vosges

Le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud comprend un relief très prononcé au nord, caractérisé par des reliefs montagnards avec des versants et collines occupés par la forêt et par les collines du piémont sous-vosgien au relief plus adouci pour se terminer par une plaine alluviale large au sud.

Les massifs du Ballon d'Alsace (1247 mètres), de la Beucinière, du Querty, des Hautes Planches, du Mont Jean et du Bringard forment une enceinte forestière autour de Lepuix, Auxelles-Haut, Vescemont et Rougegoutte. Entre Auxelles-Bas, Giromagny et Chaux se situe le Fort Dorsner situé aux Monts Romains, sur la Tête du Milieu, à 560 m d'altitude, dont les fortes pentes plongent sur le Combois. Enfin, à l'Ouest de Lachapelle-sous-Chaux, la Grande Côte forme un sommet en limite départementale (608 m).

Entre ces massifs, se dessine une multitude de vallées et vallons secondaires où des étangs se sont formés, tant en altitude qu'en plaine. La plaine dite « de Chaux » est formée d'un triangle entre le sud de Giromagny, Lachapelle-sous-Chaux et Chaux où serpentent d'est en ouest le Rhôme, La Savoureuse et la Rosemontoise.

Dans l'est du territoire, quelques massifs s'élèvent ponctuellement dans la zone sous-vosgienne avec le Fayé (915 m), la Tête le Moine (789 m), le Mont Bonnet (566 m), les Monts Marty (518 m) et de Romagny (488 m) vers Rougemont-le-Château. L'abaissement topographique s'étend vers la plaine marquée par un paysage ouvert entre Saint-Germain-le-Châtelet et Lachapelle-sous-Rougemont. Les courbes de niveau descendent en dessous des 400 m.

La diversité du relief permet de multiples points de vue, soit depuis les points hauts des crêtes sur la vallée et les paysages beaucoup plus lointains comme le Jura et les Alpes, soit depuis la vallée en direction des massifs boisés et de la « ligne bleue des Vosges ».

À gauche :

Carte du relief de la CCVS (IGN) / Source de la Savoureuse au Ballon d'Alsace (AUTB)

Étude complète
en annexe du rapport de présentation



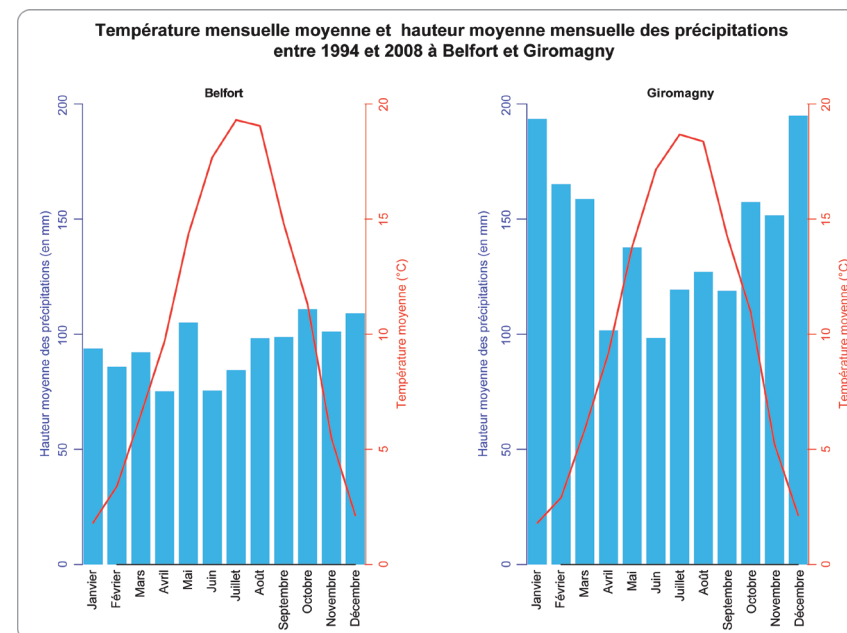
Le climat influencé par le relief aux fortes disparités entre vallées et sommets

Le Territoire de Belfort est marqué par un climat semi-continental fortement influencé par la forme de couloir entre Vosges et Jura, qui canalise les vents. Le climat local est caractérisé par une pluviométrie relativement importante et répartie tout au long de l'année. En revanche, les températures connaissent des variations assez fortes au cours de l'année, ce qui peut occasionner des périodes de canicule ou de grand froid.

Les différences de températures moyennes entre Belfort et Giromagny, et plus encore les différences de volumes de précipitations, démontrent l'influence du caractère montagnard autour de Giromagny, renforçant particulièrement les précipitations.

Les vents dominants s'orientent parallèlement aux reliefs principaux selon un axe ouest sud-ouest / est nord-est. Les vents d'est, froids et secs en hiver, possèdent des vitesses faibles à modérées. Les vents d'ouest sont humides et s'étalent sur toute l'année.

L'évolution du climat n'est pas sensible à l'échelle de temps du document d'urbanisme, toutefois, le travail élaboré par le conseil économique et social de Franche-Comté (« Le climat change, la Franche-Comté s'adapte », Juillet 2010) à partir des informations diffusées par l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), met en perspective l'évolution du climat et ses conséquences locales.



Température moyenne et hauteur moyenne des précipitations à Belfort et Giromagny (SCoT du Territoire de Belfort)

Quatre entités géologiques sur le territoire de la CCSV

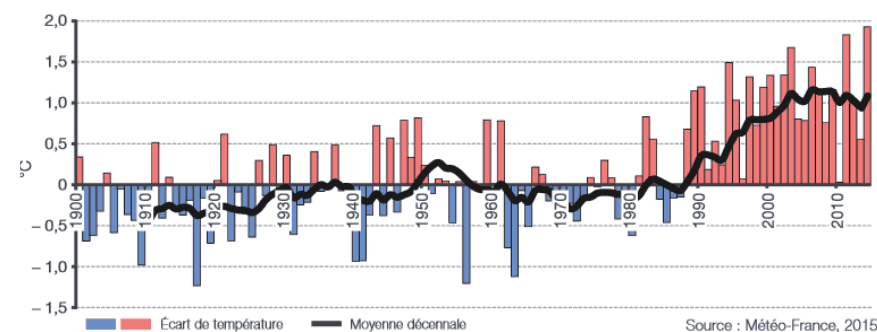
On distingue quatre grandes entités géologiques héritées de plusieurs phases d'activité volcanique, séparées par des épisodes sédimentaires :

- Les granites des Ballons : sur toute la partie amont du Ballon d'Alsace (riches en filons d'ortholite, de quartz et de feldspaths).
- Des porphyres et des tufs issus de l'ère primaire qui renferment des gisements : entre les granites du Ballon d'Alsace et la série d'est en ouest de tufs et de ignimbrites rhyodacitiques, une succession de roches dures et massives avec des cristaux et de roches volcano-sédimentaires (étage du Viséen).

On y retrouve des Grauwackes (tête des Planches, tête de Chaux – fort de Giromagny – et ouest de Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Bas) et des Rhyodacitiques : matériaux d'empierrement exploités à Lepuix (période du Dévonien carbonifère).

Des matériaux d'excellente qualité sont également exploités à Rougemont-le-Château.

- Des grès rouges du Permien (fin de l'ère primaire) : Bassin Permien du bassin de Giromagny : collines sous-vosgiennes (grès marneuses rouges violacées caractéristiques).



Évolution de la température moyenne en France sur la période 1900-2007 (Météo France)

- Des formations superficielles fluvio-glaciaires et des alluvions :

Alluvions actuelles, post glaciaires : fonds plats de vallées dans lesquelles les rivières ont entaillé leurs lits majeurs, remblayées par des alluvions, essentiellement des zones inondables (Vallées de la Rosemontoise, de la Savoureuse, du Rhône) et la zone d'étangs au sud de Lachapelle-sous-Chaux (étangs la Ville, étang Ludwig).

Alluvions anciennes : appartenant à des dépôts glaciaires relativement abondants dans ce territoire. De nombreux glaciers ont charrié des blocs erratiques et la vallée de la Savoureuse conserve de nombreux cirques glaciaires.

Le bassin de Malvaux est un bassin de surcreusement glaciaire fermé par un verrou (vallées de la Savoureuse à Malvaux et à l'amont de la Roche du Cerf, vallée de la Beucinière « Les Hauts Prés », vallée du Rhône entre Auxelles-Haut et Auxelles-Bas, vallée de la Rosemontoise au niveau de Vescemont, vallée du Rhône entre Auxelles-Bas et Lachapelle-Sous-Chaux et la plaine de Chaux dans sa partie Ouest).

Limons d'altération : épais dans la forêt de la Vaire et au niveau des étangs à Lachapelle-Sous-Chaux, ils recouvrent les dépôts fluvio-glaciaires anciens.

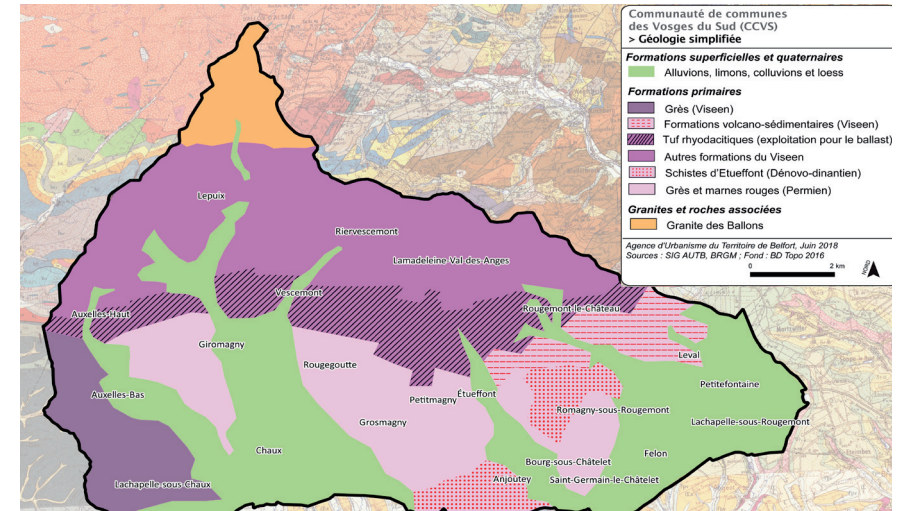
Colluvions : dans les petites vallées latérales.

Des formations géologiques visibles et exploitées

Les cartes géologiques montrent les filons de minéraux qui, au sud du massif du Ballon d'Alsace, ont été générés par des fractures lors des plissements hercyniens. Ces gisements sont enclavés dans la série de roches volcaniques porphyriques et orthophyriques.

Autrefois, étaient exploités des minerais de pyrites cuivreuses, de galène argentifère et de filons plombifères. À ce jour, ces anciennes exploitations sont susceptibles d'occasionner des dégradations.

Depuis 1976, des tufs rhyodacitiques, d'origine volcano-sédimentaire, sont exploités au Mont Jean, donnant des granulats siliceux d'excellente qualité, notamment pour le ballast.



Géologie simplifiée du territoire de la CCVS



La Savoureuse, route du Ballon d'Alsace (AHPVS)



La carrière de Lepuix (AHPVS)



Ancienne mine Giromagny, (1715, archives Monaco)

Un important réseau hydrographique

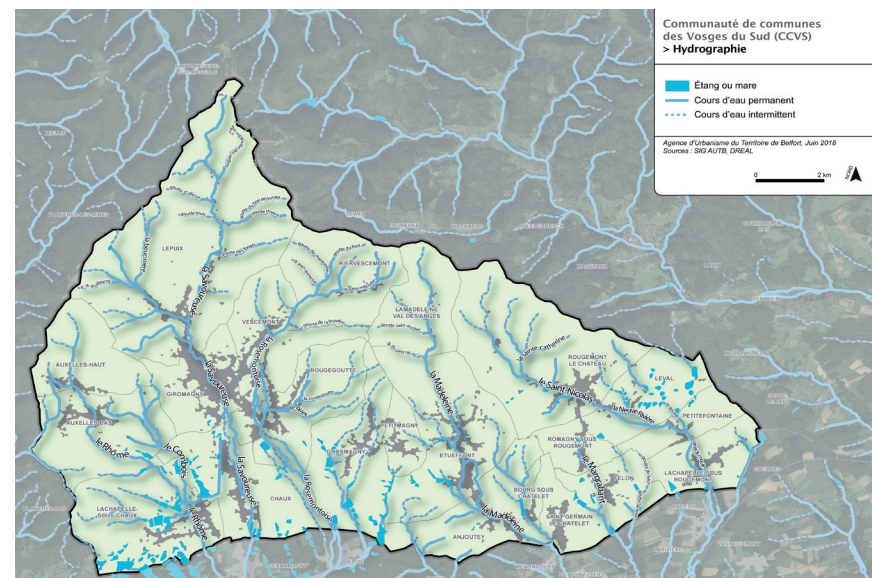
Le réseau hydrographique est très dense sur le territoire de la CCVS, formé par deux bassins versants : le bassin de la Savoureuse et le bassin de l'Allan.

La Savoureuse, rivière la plus importante du département, prend sa source sur les pentes du Ballon d'Alsace à 1 200 m d'altitude et présente un écoulement nord-sud. Elle traverse l'ancien cirque glaciaire occupé par l'étang du Petit-Haut puis sa pente s'atténue jusqu'à Giromagny. Ses nappes d'accompagnement alluviales et glaciaires, localisées entre Giromagny et Belfort, constituent les principales ressources pour l'alimentation en eau potable de la région. La Savoureuse a pour affluents principaux la Rosemontoise en rive gauche et le Rhône en rive droite.

Les vallées de la Rosemontoise, de la Saint-Nicolas et de la Madeleine sont localisées en tête du bassin versant de l'Allan. La Saint-Nicolas et la Madeleine sont incluses dans le sous-bassin de la Bourbeuse. La Madeleine prend sa source à 1 000 m d'altitude dans le massif du Baerenkopf, elle traverse Étueffont et Anjoutey pour confluer avec la Saint-Nicolas et former la Bourbeuse très en aval des Vosges du sud. La Saint-Nicolas prend sa source au fond du vallon du même nom à plus de 800 m d'altitude. Elle s'écoule en direction de l'est du territoire jusqu'à Lachapelle-sous-Rougemont pour ensuite se diriger dans la vallée de la Bourbeuse, confluant entretemps avec le Margrabant.

Toutes ces rivières sont alimentées par de nombreux ruisseaux et gouttes. La majorité relève du régime torrentiel, dont le débit est important notamment au printemps (fonte des neiges et pluviométrie importante) ou en fin d'automne en fonction des pluies. On note une quinzaine de ruisseaux et une vingtaine de gouttes répartis sur le territoire.

Plus de 60 étangs sont répartis sur le territoire, avec une prédominance dans le sud-ouest, le sud et l'est du territoire (étang de la Seigneurerie, série d'étangs sur la commune de Leval, Étueffont et Giromagny).



Hydrographie sur le territoire de la CCVS (DREAL Franche-Comté)



La Savoureuse à Chaux (AUTB)



Étang à Étueffont (AUTB)



ATOUTS

- Un socle vosgien peu perméable qui fait apparaître un réseau hydrographique dense (cours d'eau, gouttes, étangs) et deux bassins versants.
- Des sites géologiques inventoriés pour leur spécificité historique et actuelle.



FAIBLESSES

- Un territoire de montagne dépendant d'un climat rude : précipitations importantes et écarts de températures significatifs.



OPPORTUNITÉS

- L'eau : élément structurant pour une mise en valeur du cadre de vie.



POINTS DE VIGILANCE

- Le changement climatique et les conséquences sur la station du Ballon d'Alsace.

Contexte géographique

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La prise en compte du relief dans le développement urbain : le relief conditionne fortement le développement en le limitant sur les fortes pentes. Il permet de positionner le bâti dans de bonnes conditions d'ensoleillement ; a contrario, il crée des situations d'ombrage dans les vallées encaissées et sur des pentes orientées au nord.
- L'adaptation des principes de construction en prenant en compte le climat (performance énergétique des bâtiments).
- La mise en valeur des sites géologiques.
- La géomorphologie des cours d'eau et leur espace de mobilité.
- La prise en compte de la vulnérabilité du système hydrographique.
- La valorisation des cours d'eau et des plans d'eau formant une identité territoriale forte.
- La prise en compte des évolutions climatiques
 - dans la gestion de l'urbanisme ;
 - dans l'aménagement du territoire ;
 - dans la gestion agricole et forestière ;
 - dans le développement des activités touristiques, notamment celles liées aux sports d'hiver.



4.2. Ressources

L'état initial de l'environnement permet de dresser un inventaire des ressources naturelles disponibles sur le territoire. Cette partie traite de la ressource en eau (qualité des cours d'eau, distribution et assainissement) et de la ressource géologique du sous-sol avec notamment l'exploitation des carrières. Enfin, les consommations et le potentiel énergétique ont fait l'objet d'une étude à l'échelle de la Communauté de communes.

Sols agricoles et forêts sont également des ressources, traitées dans un chapitre à part.

Le projet doit prendre en compte l'état des ressources et ses impératifs vis à vis du développement du territoire projeté.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Le contexte géologique de la CCVS : une opportunité pour la ressource du sous-sol

Le Territoire de Belfort est le plus gros producteur régional de granulats, issus de roches massives éruptives. La production en 2009 s'élève à 811 kt répartis sur deux carrières : Lepuix (fermée en 2019) et Rougemont-le-Château).

Elles sont représentées par la formation des tufs rhyodacitiques de Lepuix. Ce sont des roches siliceuses dures et résistantes, qui donnent des granulats d'excellente qualité. Elles forment une bande plus ou moins continue traversant d'est en ouest le Territoire de Belfort, d'environ 1 km de largeur sur 20 km de longueur et d'une épaisseur estimée à 400 m. Ce gisement est utilisé pour les couches de roulement des routes et le ballast des voies ferrées.

L'eau : une ressource vulnérable encadrée par des documents à l'échelle des bassins versants

La CCVS, tout comme le Territoire de Belfort, est couverte par deux outils de planification élaborés pour répondre à la directive-cadre sur l'eau (DCE), que sont le SDAGE et le SAGE.

Le SDAGE identifie les masses d'eau du Territoire de Belfort comme ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable et fixe des objectifs de bon état pour tous les milieux. Il décline des orientations fondamentales pour le bassin versant et tout particulièrement :

- OF 0 : S'adapter au changement climatique ;
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohésion entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SAGE décline localement ce document-cadre et sa stratégie repose sur quatre enjeux majeurs :

- la quantité de la ressource en eau ;
- la qualité de la ressource en eau, les pollutions ;
- les inondations ;
- la morphologie et les milieux.

À gauche :

Carrière de Lepuix en 2016 (Société des Carrières de l'Est) / La Madeleine à Anjoutey (AUTB).

Un bon état physico-chimique et écologique des cours d'eau

Le réseau hydrographique est très dense et marque fortement le territoire de la CCVS. Il est composé de cinq cours d'eau principaux : la Savoureuse, la Rosemontoise, la Madeleine, le Rhône et la Saint-Nicolas. On recense deux bassins versants : le bassin versant de la Savoureuse et le bassin versant de la Bourbeuse.

Plusieurs stations de mesure de la qualité des eaux sont présentes sur la CCVS. L'état physico-chimique et écologique des cours d'eau des Vosges du sud est bon. Il est à noter que l'état écologique de la Savoureuse a été qualifié de moyen en 2017 sur la station de mesure de Chaux (paramètres déclassants : ammonium, phosphore total et phosphates).

Si l'on se réfère à la qualité des eaux enregistrée par stations (consultable sur le site internet sierm.eaurmc.fr), le mauvais état chimique et écologique n'est pas relevé. En revanche, il est répertorié sur les stations en aval. On peut donc en déduire que la qualité se dégrade plus à l'aval de la CCVS.

Les paramètres dégradants la qualité de l'eau sont essentiellement les pesticides, les matières organiques et oxydables, l'hydrologie, la morphologie et des polluants chimiques.

Un bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines

Le bon état des eaux souterraines est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

Les masses d'eaux souterraines impactées par les Vosges du sud (par un prélèvement des eaux) sont au nombre de quatre :

- les formations tertiaires du Pays de Montbéliard ;
- les alluvions de la Savoureuse ;
- les formations variées de la bordure primaire des Vosges ;
- le socle vosgien du bassin versant Saône-Doubs.

La directive-cadre sur l'eau (DCE) fixe un objectif de bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines. Globalement, l'état quantitatif et chimique des masses d'eaux souterraines est bon sauf pour les alluvions de la Savoureuse, dont l'objectif de bon état est porté à 2027. Les pressions à traiter pour recouvrer un bon état sont les pollutions ponctuelles et les prélèvements sur la ressource.

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments N	Nutriments P	Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2017	BE	TBE	MOY	MED	TBE		TBE	TBE					MOY		
2016	TBE	TBE	BE	BE	TBE		TBE	TBE					BE		
2015	TBE	TBE	BE	BE	TBE		TBE	TBE					BE		
2014	TBE	TBE	MOY	BE	MOY		TBE	BE					MOY		
2013	MED	TBE	MOY	BE	MOY		TBE	BE					MOY		
2012	MED	TBE	MOY	BE	MOY		TBE	BE					MOY		
2011	MED	TBE	MOY	BE	TBE								Ind		
2010	BE	TBE	MOY	BE	TBE								Ind		
2009	BE	TBE	MOY	BE	TBE								Ind		
2008	TBE	TBE	TBE	BE	TBE								Ind		

État des eaux de la Savoureuse à Chaux (code station : 06455680)

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Statut	Échelle	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Échelle sans ubiquiste	Échelle avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations
FRDR10521	Ruisseau le Margrabant	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	2015	2015	
FRDR1146	Rivière l'Atruche	Cours d'eau	Bon état	MEN	2021	FT	morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2015	2027	FT
FRDR632a	Le Saint-Nicolas	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	2015	2015	
FRDR632b	La Madeleine	Cours d'eau	Bon état	MEN	2015			2015	2027	FT

MEN : masse d'eau naturelle
FT : faisabilité technique

Objectif d'état écologique et chimique pour les eaux de surface sur le bassin versant de la Bourbeuse (SDAGE 2022-2027)

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Statut	Échelle	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Échelle sans ubiquiste	Échelle avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations
FRDL5	Étang du Malsaucy	Plans d'eau	Bon potentiel	MEA	2027	FT	matières phosphorées	2015	2015	
FRDR11327	Rivière le Rhône	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	hydrologie, morphologie	2015	2015	
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'étang des Forges	Cours d'eau	Bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR629	La Rosemontoise	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	hydrologie, morphologie	2015	2015	

MEA : masse d'eau artificielle
MEN : masse d'eau naturelle
FT : faisabilité technique

Objectif d'état écologique et chimique pour les eaux de surface sur le bassin versant de la Savoureuse (SDAGE 2022-2027)

Une ressource en eau potable très vulnérable sur le bassin versant de la Savoureuse

On recense cinq unités de gestion de l'eau potable sur le territoire de la CCVS au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit :

- du syndicat mixte du Ballon d'Alsace ;
- du syndicat des eaux de Giromagny (qui dessert 14 communes de la CCVS) ;
- du syndicat des eaux de la Saint-Nicolas (qui dessert 7 communes de la CCVS) ;
- de la commune de Lépoux ;
- de la commune de Lamadeleine Val-des-Anges.

Les unités actuelles assurent les missions de production, transfert et distribution de l'eau potable en régie. Les eaux captées sont issues de plusieurs captages et forages provenant des nappes alluviales (Savoireuse et Saint-Nicolas) et des sources.

Les prélèvements en eau sur le territoire de la CCVS s'élèvent à 1 746 200 m³ en 2016 pour les usages domestiques.

Le territoire ne dispose pas de ressources nouvelles et la ressource actuelle n'est pas soumise aux mêmes contraintes dans l'est que dans l'ouest :

- Le sous-bassin versant de la Savoureuse reste vulnérable aux éventuelles pollutions. En effet, la Savoureuse est la seule ressource pour les habitants de ce secteur et se situe à l'amont de la ressource disponible pour l'agglomération belfortaine. La ressource peut être en déficit quantitatif.
- Le sous-bassin versant de la Saint-Nicolas est quant à lui excédentaire.

Des périmètres de protection sont établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine. L'objectif consiste à préserver la ressource des risques de pollutions ponctuelles et accidentelles. La forêt, très présente sur la CCVS, a un effet positif sur la qualité de l'eau potable en protégeant les sols.

L'assainissement : une mise aux normes des stations

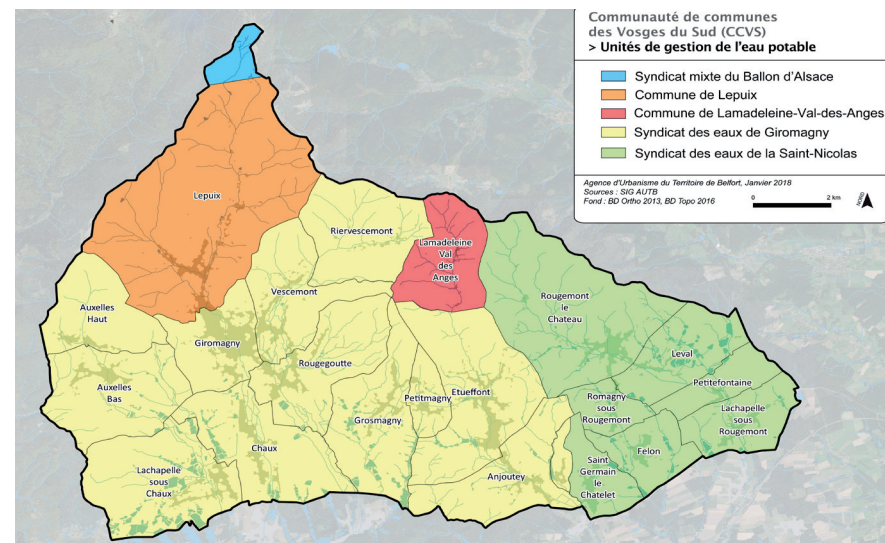
L'assainissement est assuré en régie par la CCVS, qui a compétence en matière de collecte et de traitement des eaux usées. On recense 16 communes qui sont majoritairement en assainissement collectif (AC) et 6 communes en assainissement non collectif (ANC).

Les eaux usées des communes en AC sont traitées dans les 3 stations d'épuration intercommunales de Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont et Anjoutey. Au total, la capacité de l'ensemble des ouvrages d'épuration s'élève à 17 70 équivalents-habitants.

Le nombre d'abonnés domestiques raccordés au réseau d'assainissement collectif de la CCVS s'élevait à 5 059 en 2017, soit 12 565 habitants. Le volume d'effluents facturés aux abonnés domestiques s'élevait à 497 157 m³ en 2017.

6 communes de la CCVS sont en ANC : Bourg-sous-Châtelet, Felon, Grosnagny, Lamadeleine-Val-des-Anges, Rievescémont et Romagny-sous-Rougemont. La CCVS possède un service public d'assainissement non collectif (SPANC) rendu à tous les usagers qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte.

En 2017, le nombre d'habitants desservis par les SPANC de la CCVS était de 3 312 habitants, soit 1 235 habitations.



Unités de gestion de l'eau potable dans la CCVS

Ouvrage	Localisation de l'ouvrage	Volume prélevé en 2016 (en milliers de m ³)	Masse d'eau souterraine impactée
Sources Auxelles-Haut	Auxelles-Haut	33	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Source du Mont-Faye	Etueffont	32	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Sources du Mont-Saint-Jean	Giromagny	6	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Sources de la Savoureuse	Lépoux	2	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Source Saint-Guillaume	Lépoux	54	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Puits de Malvaux	Lépoux	1187	Alluvions de la Savoureuse (FRDG362)
Source les Hauts-Prés	Lépoux	48	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Puits station de pompage de Leval 1 et 2	Leval	194	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs (FRDG172)
Source de Rievescémont	Rievescémont	3	Socle vosgien BV Saône-Doubs (FRDG618)
Forage de la Bavière	Rougemont-le-Château	7	Formations variées de la bordure primaire des Vosges (FRDG500)
Source des Gravières	Rougemont-le-Château	158	Formations variées de la bordure primaire des Vosges (FRDG500)
Forage des Hauts-Champs	Saint-Germain-le-Châtelet	20	Formations variées de la bordure primaire des Vosges (FRDG500)

Volumes d'eau prélevés en 2016 (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

Nom de la station	Type de station	Capacité nominale (EH)	Débit de référence	Charge maximale en entrée (DBO5)	Communes raccordées	Population raccordée en 2016	Mise en service	Milieu récepteur	Production de boues
Station d'épuration de Giromagny	Boues activées	9400	1880 m ³ /j	570 kg/j	Auxelles-Bas Auxelles-Haut Chaux Giromagny Lachapelle-sous-Chaux Lépoux Rougoutte Vescémont	8898 habitants	2008	La Savoureuse	156 tMS/an Compostage
Station d'épuration de Lachapelle-sous-Rougemont	Boues activées	3000	900 m ³ /j	180 kg/j	Lachapelle-Sous-Rougemont Leval Petterfontaine Rougemont-Le-Château	1716 habitants	2006	Le Saint-Nicolas	22 tMS/an
Station d'épuration d'Anjoutey	Boues activées	4670	1215 m ³ /j	280 kg/j	Anjoutey Etueffont Petitmagny Saint-germain-le-Châtelet	1640 habitants	2014	La Madeleine	16 tMS/an Épandage

Caractéristiques techniques des stations d'épuration de la CCVS en 2016 (CCHS, CCPSV)

L'habitat et les transports, principaux consommateurs d'énergie

En 2016, 28 kilotonnes d'équivalent pétrole (KTep) ont été consommés sur le territoire de la CCVS soit 1,9 Tép par habitant (moyenne départementale à 2,4 Tép par habitant). Depuis 2002, la consommation d'énergie a diminué de 8 %.

Les secteurs du résidentiel et des transports routiers sont les plus grands consommateurs d'énergie avec respectivement 13 et 10 KTep consommés en 2016.

- Le secteur résidentiel consomme beaucoup d'énergie, cependant 33 % de l'énergie consommée est renouvelable et provient du bois-énergie. Les performances énergétiques des logements peuvent être mises en cause. En effet, le parc de logement est plutôt ancien avec 50 % des constructions édifiées avant 1970 et 77 % avant 1990.
- Le secteur des transports routiers consomme 35 % de l'énergie pour une moyenne de 304 111 kilomètres parcourus par jour (en 2012). Les véhicules particuliers qui équipent 91 % des ménages sont largement en cause, avec la prépondérance de l'utilisation des véhicules personnels dans les déplacements domicile-travail et 4 KTep de produits pétroliers consommés en 2014. La circulation des poids lourds et des bus engendre la consommation de 3 KTep de produits pétroliers.

La production et les énergies renouvelables

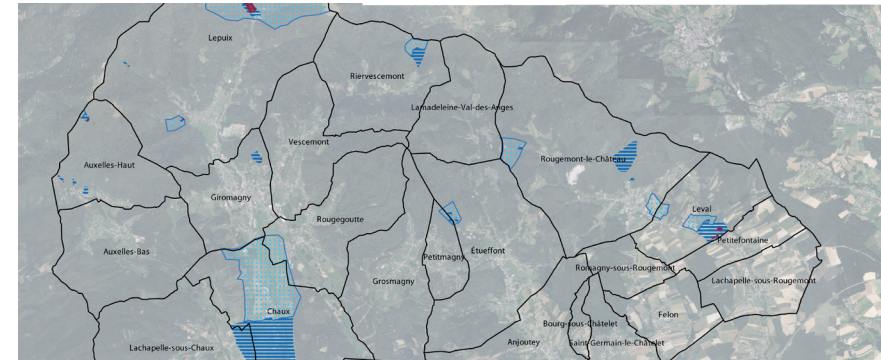
En 2014, la production d'énergies renouvelables était la plus forte dans les communes de Giromagny (8107 mégawatt-heure), Étueffont (7759 MWh), Rougemont-le-Château (5783 MWh) et Lepuix (5645 MWh). Dans le département du Territoire de Belfort, le bois-énergie (chaleur) représente 98 % de la production d'énergie renouvelable. La production des énergies renouvelables dans la CCVS est estimée à 67 000 MWh en 2014 dont 66 198 MWh issue du bois-énergie.

La puissance installée en photovoltaïque pour la production d'électricité est de 451 kWc pour une production de 413 MWh (données OPTÉER, 2014). Par ailleurs, 819 m² de surface installée en solaire thermique ont permis en 2014 la production de 375 MWh de chaleur solaire thermique.

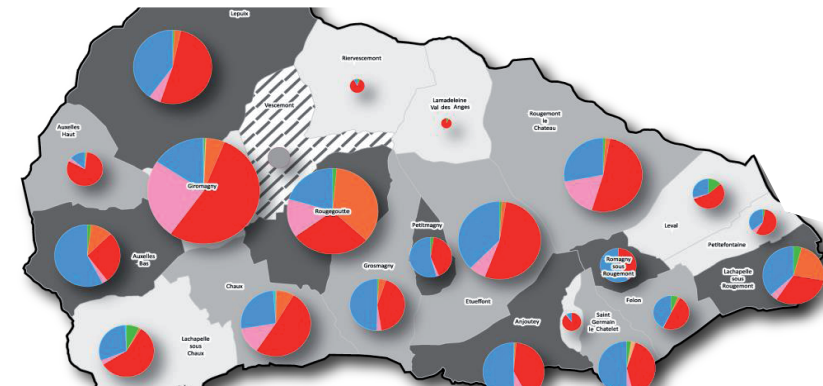
D'après le schéma régional éolien (SRE) approuvé par arrêté le 8 octobre 2012, la moitié des communes de la CCVS figurent parmi les zones favorables au développement de l'énergie éolienne.

En 2010, le BRGM et le Conseil régional de Franche-Comté ont publié un atlas du potentiel géothermique très basse énergie de la région. Selon ce document, la partie sud de la CCVS est considérée comme favorable à la mise en place de sondes géothermiques verticales en circuit fermé. Dans la partie nord, en revanche, le potentiel très basse énergie des aquifères est considéré comme faible.

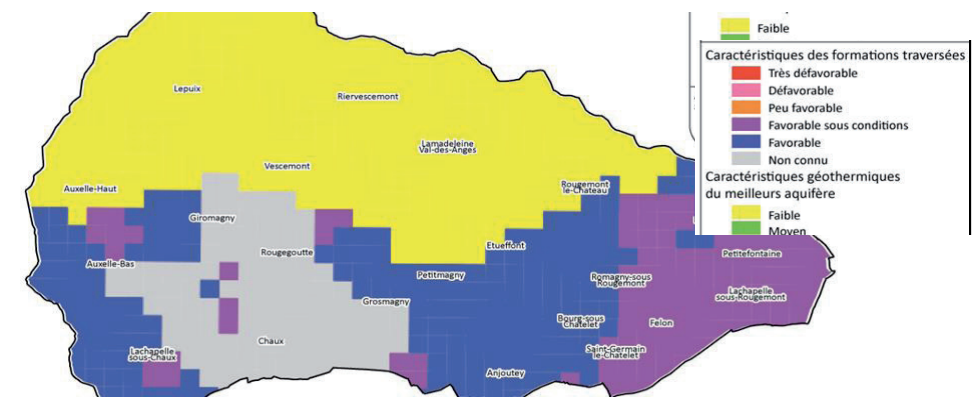
L'activité agricole dominante étant l'élevage, le développement d'une filière de méthanisation agricole est envisageable pour la production d'énergie (électricité, chaleur, gaz) mais également pour la gestion des déchets du territoire.



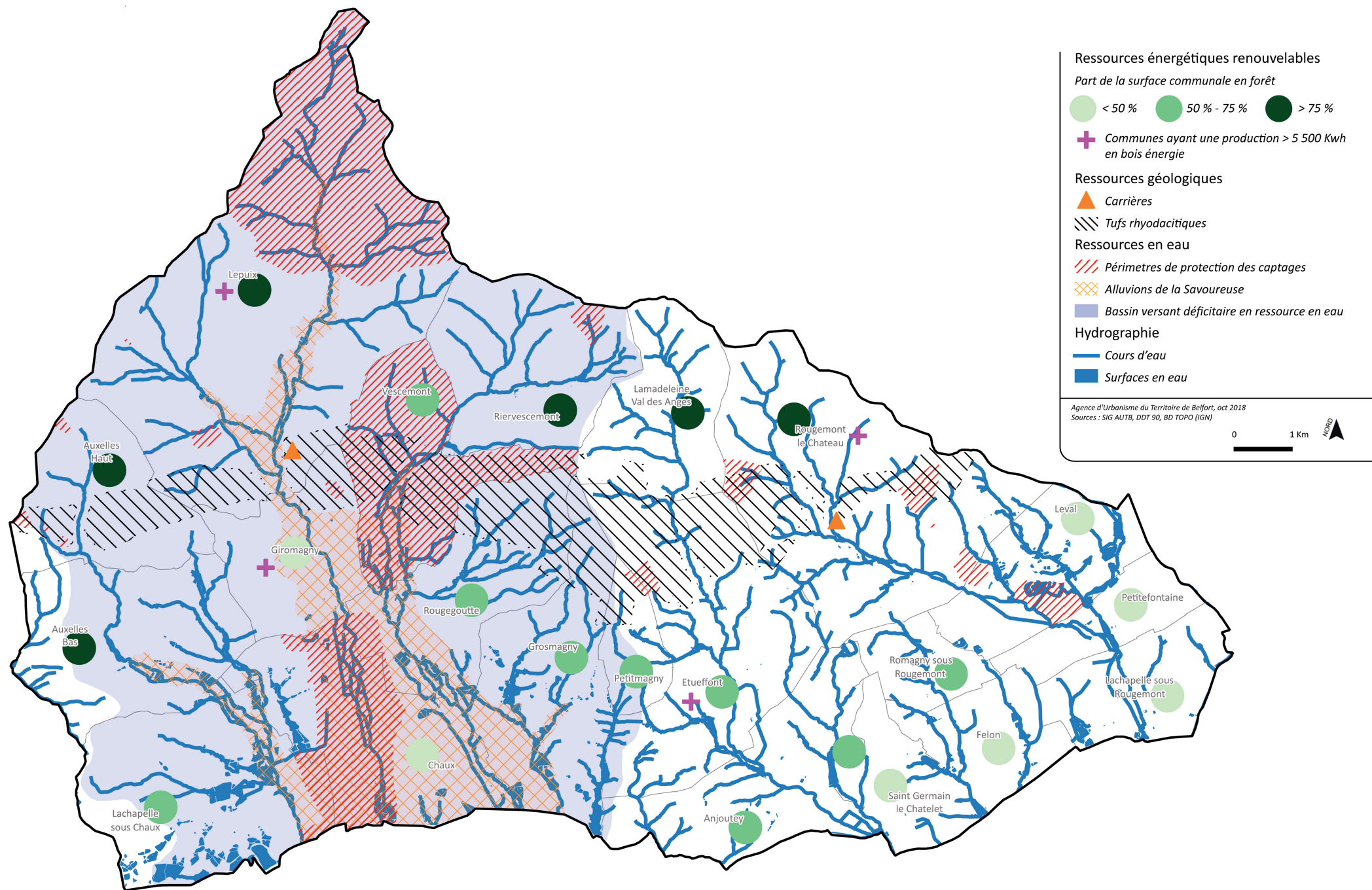
Périmètres de protection des eaux potables (extrait, DDT 90)



Consommations d'énergie par secteur en 2014 (extrait, OPTÉER)



Potentiel géothermique (extrait, BRGM)



ATOUTS



- Une excellente qualité des matériaux extraits du sous-sol.
- Un bon état physico-chimique et écologique des cours d'eau.
- Des captages et des forages répartis sur tout le territoire, une ressource en eau de bonne qualité qui n'est pas déficitaire.
- Une eau distribuée conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques.
- Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne départementale.
- La diminution des consommations annuelles d'énergie.

FAIBLESSES



- Des incidences paysagères et environnementales dues à l'exploitation des roches.
- Une station d'épuration et des équipements déclarés non conformes.
- Une consommation énergétique importante pour le chauffage et les transports routiers.
- L'utilisation encore forte des produits pétroliers.
- Un parc résidentiel ancien avec un nombre important d'habitations individuelles.
- Une précarité énergétique importante pour plusieurs communes.
- Une dépendance à la voiture pour les déplacements domicile-travail.

OPPORTUNITÉS



- La revégétalisation des carrières en fin d'exploitation.
- Un potentiel local en bois-énergie faiblement exploité.
- Un territoire propice au développement de la méthanisation.
- Les possibilités du développement de la filière solaire.
- Les possibilités de récupération d'énergie fatale.

POINTS DE VIGILANCE



- La vulnérabilité de la ressource en eau : de nombreuses sources et champs captants.
- L'économie de la ressource en eau.
- La présence de ressources stratégiques en eau potable.
- Un seuil de précarité énergétique qui augmente et des communes fortement concernées.
- L'augmentation de la distance domicile-travail et du nombre de voitures par foyer.

Ressources

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

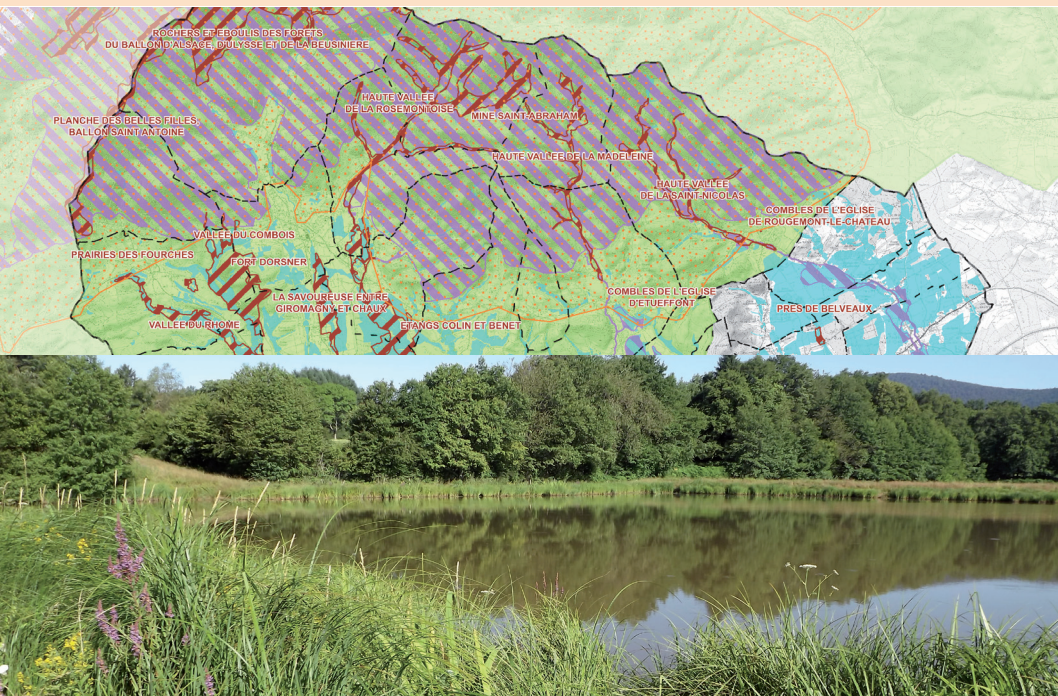
- La valorisation et l'exploitation des tufs pour le ballast.
- Des choix d'urbanisation à définir en fonction de la ressource en eau, des réseaux d'eau et de l'assainissement.
- L'économie de la ressource en eau potable et la poursuite des actions de lutte contre les fuites sur le réseau.
- La préservation des secteurs sensibles : prise en compte des périmètres de protection des captages (servitudes d'utilité publique) et lutte contre les pollutions diffuses (pollutions agricoles, pesticides).
- Le développement d'une agriculture raisonnée autour des points de captage.
- Le développement de l'hébergement au Ballon d'Alsace en fonction des disponibilités de la ressource en eau.
- Le développement d'actions de sensibilisation et la réduction des consommations énergétiques, en particulier celles liées au logement et au transport.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc résidentiel.
- L'adaptation des nouvelles constructions aux hautes performances thermiques et à leur environnement (haute performance énergétique des bâtiments, formes urbaines sobres en énergie, bioclimatisme, écoconstruction).
- L'amélioration de la qualité de vie et la diminution de la précarité énergétique (accès à des habitations de haute performance, accès à des logements sociaux éco-conçus).
- la diminution de la dépendance aux produits pétroliers et l'augmentation de la part des énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation).
- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES liées aux déplacements.



4.3. Milieux naturels

L'état initial de l'environnement permet de dresser un inventaire des ressources disponibles sur le territoire et des pressions exercées sur celles-ci.

Établir un état des lieux du patrimoine naturel et du fonctionnement écologique des écosystèmes permet d'améliorer la connaissance des milieux et des espèces et de poser les enjeux en matière de protection et de risque de dégradation, voire de perte de biodiversité. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour la collectivité afin d'opter pour un scénario de développement vertueux, aux incidences sur les milieux les plus faibles possibles. Il est même possible d'améliorer la situation en intégrant dans le PLUi certaines mesures.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Un patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire de la CCVS comprend 15 périmètres de protection sur son territoire (dont 6 sites Natura 2000) et 24 périmètres d'inventaires (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique - Znieff - de type 1 et 2).

Le patrimoine naturel se répartit entre les paysages ouverts et semi-ouverts des fonds de vallées et du piémont, les boisements des versants, et jusqu'aux chaumes du Ballon d'Alsace. Des secteurs à forte naturalité sont conservés, dans un contexte dominé par les activités agricoles et sylvicoles. Leur délimitation s'est faite selon des critères de patrimonialité et de rareté des habitats naturels et/ou des espèces, à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

Une couverture importante du territoire par le réseau Natura 2000

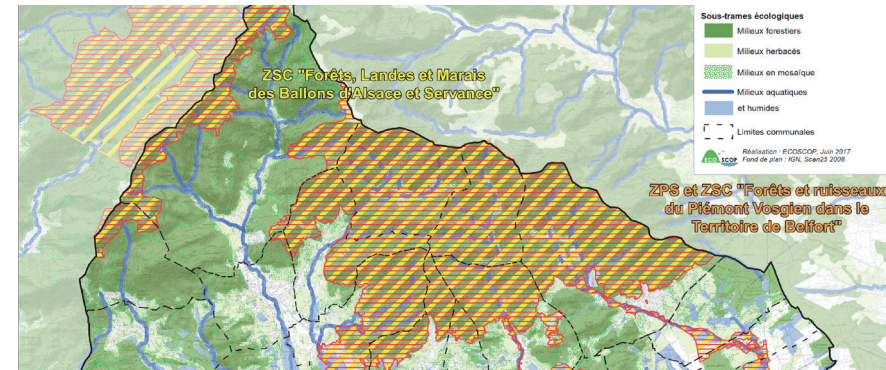
Parmi les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel, on peut distinguer :

- des périmètres de protection réglementaire : la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois et un site classé en APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope) ;
- des périmètres de protection par la maîtrise foncière : les espaces naturels sensibles du département du Territoire de Belfort (lande du Ménard, étangs du Malsaucy et de la Véronne, étang Colin, zone humide de l'étang Boigeol) et un site du conservatoire des espaces naturels (forêt de Lamadeleine) ;
- des périmètres de protection par voie contractuelle : le réseau Natura 2000 qui couvre plus de 5740 ha du territoire de la CCVS (*Étangs et vallées du Territoire de Belfort, Forêts et ruisseaux du piémont vosgien, Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois, Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance*) ;
- des périmètres d'inventaires : les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), un pré-inventaire de zones humides potentielles du Territoire de Belfort.

À gauche : Carte des périmètres d'inventaires des milieux naturels (Ecoscop) / Milieux aquatiques sur le territoire de la CCVS (Ecoscop).

Des habitats forestiers dominants et un caractère montagnard

- les boisements mésophiles à dominante feuillue : boisements mixtes, dominés par le Hêtre ou plus rarement le Chêne pédonculé. La présence d'essences résineuses (Sapin, Epicéa) traduit le caractère montagnard des formations forestières ;
- les boisements de fond de vallée : ils représentent moins de 1 % des milieux forestiers et sont localisés le long des petits cours d'eau. Ils se caractérisent par la dominance d'espèces hygrophiles comme l'Aulne glutineux ou les Saules ;
- les plantations de résineux : ces formations artificielles sont dominées par l'Epicéa, qui forme souvent des faciès monospécifiques typiques ;
- les landes : habitats intermédiaires entre le milieu ouvert et la forêt. Ces groupements sont dominés par des espèces arbustives (Genêt à balais) ou des chaméphytes (Callune, Myrtille, etc.).



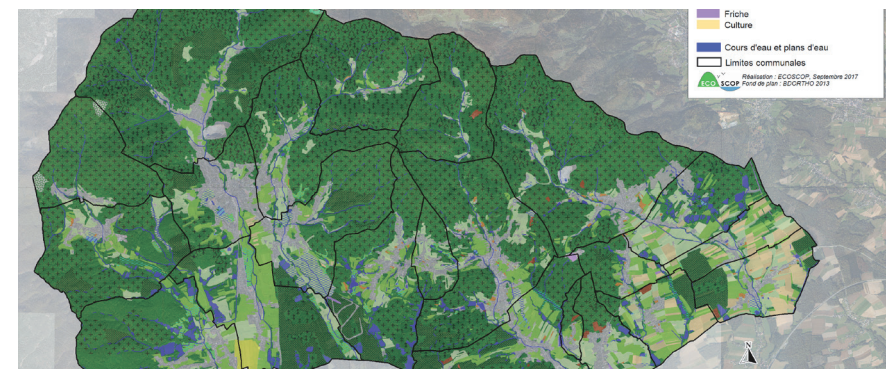
Réseau Natura 2000 (Ecoscop)



Milieux agro-pastoraux (Ecoscop)

Des milieux ouverts largement dominés par les prairies

- les prairies et pâtures mésophiles : Il s'agit des milieux ouverts les plus répandus au sein du territoire puisqu'ils représentent environ 2 600 ha (74 % des milieux ouverts) ;
- les pâtures et pelouses de montagne : ces prairies pâturées ne représentent que 2 % des milieux ouverts. On les observe uniquement au-dessus de 1 000 m ;
- les pelouses sèches : cet habitat ouvert est essentiellement observé sur les terrains de l'aérodrome de Chaux. Des pelouses sont également présentes sur les versants thermophiles à Rougemont-le-Château ou à Chaux (pelouse à Nard raide) ;
- les milieux humides : ces milieux concernent environ 10 % des milieux ouverts et sont surtout représentés par les prairies de fauche hygrophiles à méso-hygrophiles et les pâtures humides ;
- les milieux artificiels ou anthropiques (cultures, friches) : ces milieux représentent un peu plus de 10 % des milieux ouverts.



Cartographie simplifiée des habitats (Ecoscop)

Une très forte densité des milieux liés à l'eau

Les milieux aquatiques correspondent essentiellement aux étangs et aux cours d'eau.

Les étangs représentent un peu plus de 2 % de la surface totale du territoire. Ils sont particulièrement nombreux sur certaines communes (Lachapelle-sous-Chaux, Grosmagny, Leval). Ils sont généralement artificiels, mais peuvent cependant présenter un intérêt écologique fort pour la flore, en particulier en période d'assec.

Les cours d'eau présentent des caractéristiques très différentes selon leur localisation. Ainsi, les ruisseaux du nord, provenant des versants du Ballon d'Alsace, se distinguent par un débit rapide et un écoulement typique des cours d'eau montagneux. Les cours d'eau situés plus au sud présentent un débit plus lent et un écoulement moins accidenté. L'Aulne est l'essence principale qui compose les ripisylves. En amont, dans les secteurs montagneux, il est accompagné d'Érable et de Charme. Plus en aval, on observe davantage de Frêne et de Saule. La qualité des ripisylves présente généralement une dégradation à l'approche des zones bâties.

Une faune diversifiée et remarquable

Les mammifères (44 espèces) : outre les chauves-souris, les espèces les plus remarquables (Lynx et Chat sauvage) sont inféodées aux forêts évoluées.

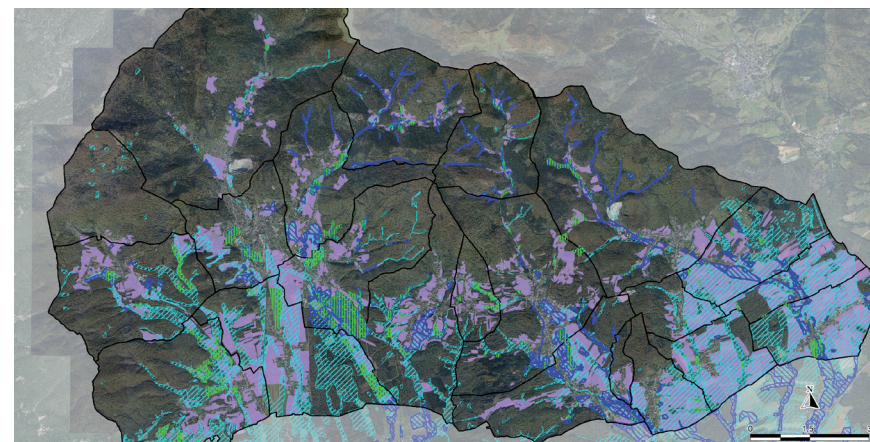
Les enjeux sont forts pour l'ensemble des chiroptères qui sont particulièrement sensibles au défrichage et à l'arrachage d'arbres à cavités.

Les enjeux concernant les espèces des milieux humides (Crossope, Putois, Murin de Daubenton) sont forts également.

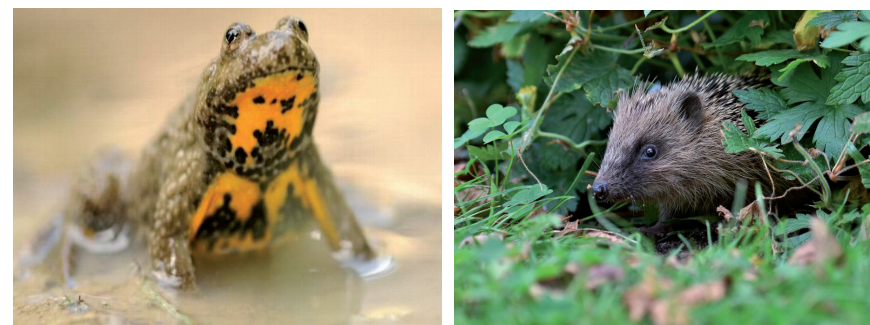
Les amphibiens (13 espèces) : les enjeux sont globalement forts. Ils se répartissent entre les zones humides qui accueillent les sites de reproduction, les boisements qui constituent l'essentiel des habitats de la phase terrestre, et les milieux qui les relient.



La Madeleine à Étueffont / Milieux aquatiques (Ecoscop)



Zones Humides avérées et potentielles (Ecoscop)



Sonneur à ventre jaune (© Centre-France) et Hérisson d'Europe (© R. Pellion)

Les reptiles (7 espèces) : les enjeux sont modérés pour les espèces les plus communes (Lézard des murailles, Orvet). Les autres espèces étant plus spécialisées (milieux secs pour la Coronelle et le Lézard vert, milieux montagnards pour le Lézard vivipare), les enjeux sont globalement forts mais l'intensité varie en fonction de la localisation.

Les oiseaux (189 espèces) : des enjeux forts existent pour les espèces nicheuses des milieux semi-ouverts et ouverts (Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna, Moineau Friquet, Tarier des prés) qui dépendent du caractère humide et de la présence d'éléments naturels de type haies, arbres isolés, friches. Les enjeux concernant les espèces inféodées aux milieux aquatiques et forestiers sont variables.

Les insectes (177 espèces) : les enjeux forts concernant ce groupe sont liés aux espèces prairiales à caractère humide (Cuivré des marais, Damier de la succise), ainsi qu'aux espèces associées aux haies et aux lisières comme le Cuivré mauvin ou la Bacchante. Des enjeux modérés existent vis à vis des espèces inféodées aux milieux thermophiles (Gomphocère tacheté, Criquet rouge-queue).

D'autres groupes faunistiques présentent des espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial : il s'agit de l'ichtyofaune (poissons) et des crustacés. Parmi les espèces d'intérêt de poissons, sont comprises des espèces d'eaux vives (Chabot, Lamproie de Planer, Truite commune, Truite de rivière) et des espèces d'eaux calmes (Brochet, Loche de rivière, Loche d'étang). L'Écrevisse à pattes blanches, crustacé très rare, est inféodée aux eaux froides et vives des torrents et ruisseaux.



Huppe fasciée (© C. Fosserat) / Lézard vert occidental (© Deric)

Groupe d'espèces	Nombre d'espèces connues	Dont espèces protégées	Dont espèces patrimoniales	Dont espèces menacées
Amphibiens	13	11	11	6
Reptiles	7	7	7	1
Orthoptères	43	0	9	9
Odonates	52	1	21	21
Lépidoptères	82	5	14	13
Mammifères	44	19	23	14
Avifaune	189	142	96	85
Poissons	23	7	8	7
Crustacés	2	1	1	1
Flore	NE	26	74	66
	455	219	263	222

Synthèse de la connaissance naturaliste – données postérieures à 2000 (Ecoscop)



Leucorrhine douteuse (© C. Fischer) / Murin de Bechstein (© F. Schwaab)

Un fonctionnement écologique du territoire de la CCVS de très bonne qualité

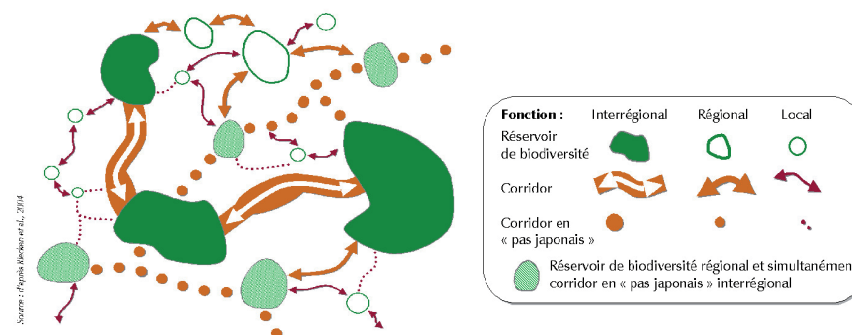
L'ensemble du territoire de la CCVS est concerné par des éléments du fonctionnement écologique d'importance locale, régionale ou interdépartementale (en liaison avec les corridors haut-rhinois et saônois). En prenant en compte les éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Territoire de Belfort, le fonctionnement écologique du territoire de la CCVS est de très bonne qualité, au vu de la qualité du maillage de la trame verte (réservoirs de biodiversité nombreux, réseau de haies et de milieux naturels peu fragmentés) et bleue (nombreux cours d'eau, zones humides attenantes conservées). Peu d'éléments fragmentant significatifs sont identifiés sur le territoire, ce qui va dans le sens d'un fonctionnement écologique peu dégradé qu'il convient de conserver.

Les principaux enjeux du territoire sont surtout liés à :

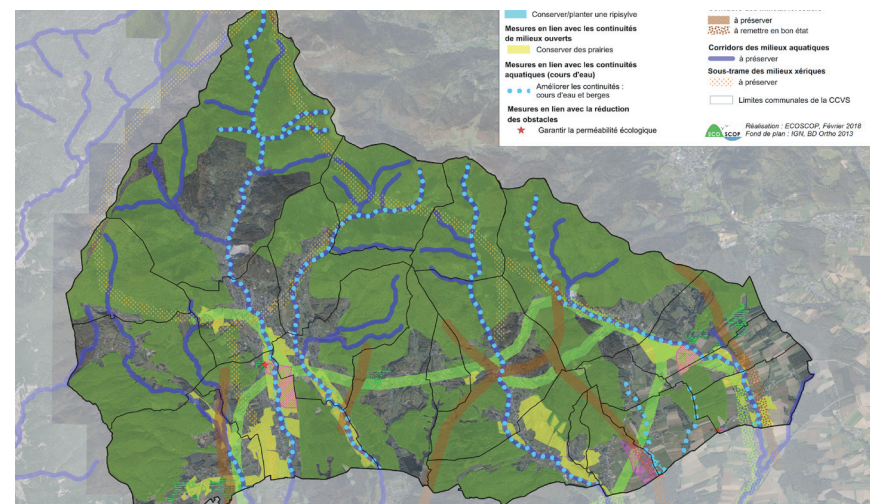
- L'ensemble des vastes zones forestières du massif vosgien, à savoir les réservoirs de biodiversité définis sur la base des périmètres Natura 2000.
- Les vallées de la Madeleine et de la Saint-Nicolas, réservoirs de biodiversité mais aussi corridors prairiaux, aquatiques et rivulaires importants entre les têtes de bassin et le reste du réseau hydrographique, entre le nord et le sud du département, mais aussi avec les territoires limitrophes.
- La vallée de la Savoureuse, corridor déterminant dont la largeur est limitée par les aménagements dans une grande partie du lit majeur (ce qui n'est pas le cas sur le territoire de la CCVS).
- Le maillage des corridors forestiers empruntant les principaux boisements pour prévenir l'isolement possible à terme de certains massifs et assurer la libre circulation de la faune forestière du nord au sud et de l'est à l'ouest, en tenant compte des infrastructures et des espaces urbanisés.



Milieux forestiers et prairiaux participant au fonctionnement écologique du territoire (Ecoscop)



Les différentes échelles des réseaux écologiques



Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Ecospop)

Un territoire à fort enjeu en matière d'habitats naturels, de biodiversité et de fonctionnement écologique

Le territoire de la CCVS présente un fort intérêt en matière d'habitats naturels, de biodiversité faunistique et floristique et de fonctionnement écologique. L'intérêt écologique est établi selon les caractéristiques physiques (occupation du sol, hygrométrie, présence ou non d'éléments naturels), qui déterminent le potentiel d'accueil pour la biodiversité.

Les enjeux liés aux milieux naturels sur le territoire sont définis tels que :

- Les secteurs à enjeux très faibles* sont constitués de milieux peu favorables à la biodiversité (cultures annuelles). Ces milieux, dépourvus d'éléments naturels tels que des haies ou des bosquets, présentent très peu d'intérêt à cause des pratiques intensives de l'agriculture.
* environ 0,1 % du territoire (hors milieux urbanisés)
- Les enjeux faibles* sont surtout localisés en zones péri-villageoises. Ils ont été désignés pour diverses raisons : prairies sans éléments arborés, espaces peu ou pas insérés dans un maillage favorable au fonctionnement écologique local ou régional, proximité de sources de dérangement de la faune, pratiques agricoles intensives.
* environ 1 % du territoire
- Les enjeux moyens* sont attribués à la fois à des milieux semi-ouverts (prairies de fauche ou de pâture) essentiellement péri-villageois, et à l'ensemble des massifs boisés qui couvrent approximativement 75 % du territoire (des boisements patrimoniaux font partie de cette masse boisée et sont à enjeux forts mais l'urbanisation atteint rarement ces milieux ; si cela s'avère être le cas, des analyses plus fines seront réalisées).
* environ 70 % du territoire
- Les enjeux forts* ont été définis pour des milieux naturels présentant des potentialités en tant que réservoirs de biodiversité locaux ou régionaux (milieux semi-ouverts, milieux relais intra-villageois), pour leur rôle de corridors écologiques (réseaux de haies, abords des cours d'eau) ou encore selon leur intégration au sein d'une mosaïque d'habitats.
* environ 16 % du territoire
- Les enjeux majeurs* correspondent à des milieux naturels présentant un intérêt de conservation très élevé pour la biodiversité, à savoir les milieux comprenant des habitats humides (forestiers et prairiaux), les milieux xériques (pelouses sèches de Chaux) ou encore les chaumes d'altitude.
* environ 4 % du territoire



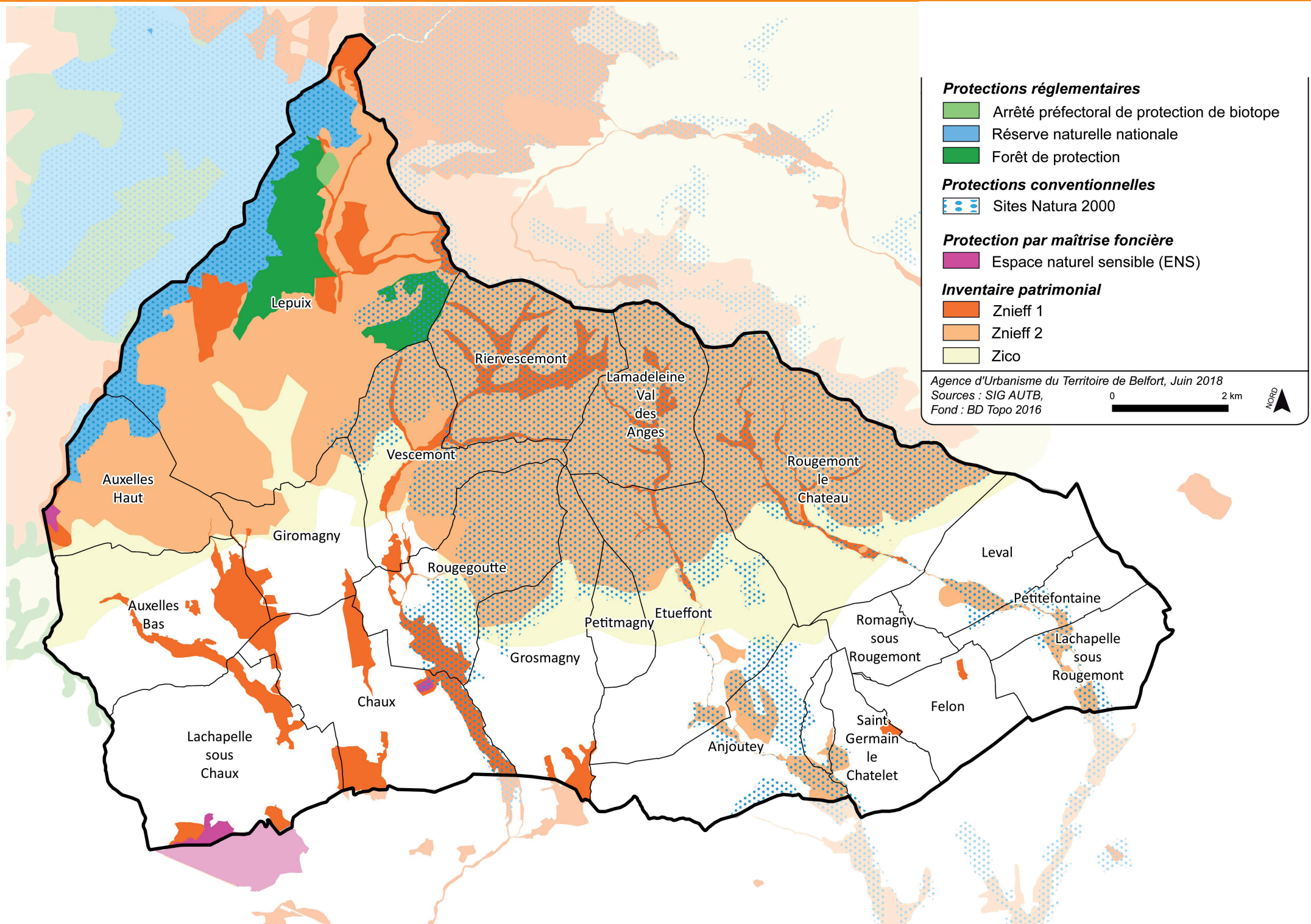
Milieux cultivés (Ecoscop)



Prairies de fauche et pâturages (Ecoscop)



Milieux aquatiques et humides (Ecoscop)





ATOUTS

- Des milieux naturels remarquables sur le massif et dans les vallées (zones humides, prairies).
- Une couverture importante du territoire par le réseau Natura 2000 et la présence de Znieff.
- Des secteurs à forte naturalité et encore bien préservés.
- Une forte densité des milieux liés à l'eau (étangs et cours d'eau).
- Une faune remarquable : 455 espèces connues dont 219 espèces protégées et 263 espèces patrimoniales.
- Un fonctionnement écologique du territoire de la CCVS de très bonne qualité.



FAIBLESSES

- Les ripisylves qui présentent une dégradation à l'approche des secteurs urbanisés.
- L'évolution des milieux ouverts vers les stades forestiers et la fermeture des milieux.



OPPORTUNITÉS

- Des corridors écologiques à améliorer (plantation de haies et de ripisylves, amélioration des continuités des cours d'eau).



POINTS DE VIGILANCE

- Présence d'espèces faunistiques menacées sur le territoire de la CCVS (222 espèces).
- Préservation des continuités écologiques dans les secteurs sous pression urbaine.

Milieux naturels

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La préservation des **vastes zones forestières** du massif vosgien et des **réservoirs de biodiversité** (Znieff, APPB, sites Natura 2000).
- La préservation des **milieux semi-ouverts et ouverts** d'intérêt (prairies de fauches et pâtures), des **milieux xériques** (pelouses sèches de Chaux) et des **chaumes d'altitude**.
- La préservation des **milieux comprenant des habitats humides** (forestiers et prairiaux) qui accueillent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.
- La conservation des **éléments naturels** (haies, arbres isolés, arbres à cavités, friches) qui présentent un intérêt pour les **habitats** ou le **fonctionnement écologique**.
- La préservation des **corridors prairiaux, aquatiques et rivulaires** au sein de la CCVS, ainsi qu'avec les territoires limitrophes.

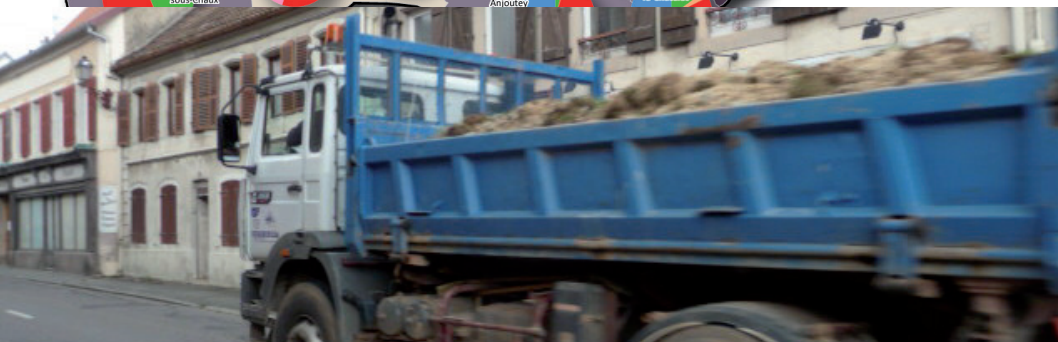
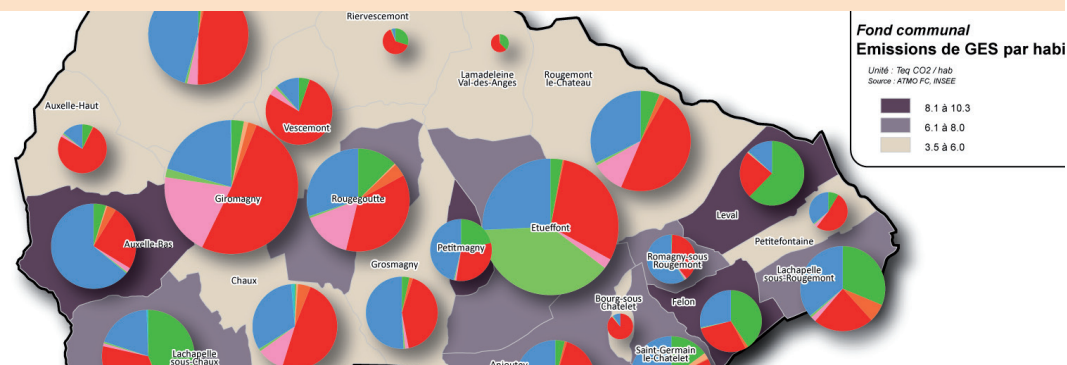


4.4. Risques et nuisances

L'état initial de l'environnement du PLUi inventorie les nuisances et les pollutions présentes sur le territoire, ainsi que les risques naturels et technologiques.

L'état de santé, le bien être, la qualité de vie dépendent entre autres des conditions de vie, en étroite relation avec l'aménagement du territoire (transports, salubrité des logements, bruit, risques potentiels pour la population).

Une bonne connaissance de ces données oriente le projet de développement de la Communauté de communes afin de ne pas exposer la population aux risques et limiter les nuisances.



Étude complète
en annexe du rapport de présentation



Une qualité de l'air peu dégradée

L'état de la qualité de l'air est fortement lié aux sources de pollution qui se situent sur le Territoire de Belfort, mais aussi à l'influence importante des transferts de pollution plus globaux et variables suivant le régime de vent observé. Les principaux polluants atmosphériques sont les oxydes d'azote, les poussières (PM10) et l'ozone.

L'indice de la qualité de l'air (IQA) est globalement bon dans les Vosges du sud. D'une façon générale, le trafic routier reste le principal émetteur de polluants dégradant la qualité de l'air, suivi par le résidentiel-tertiaire. Les émissions de particules fines (PM10) représentent 95 000 kg soit 16 % des émissions du Territoire de Belfort. Le secteur résidentiel et les transports routiers sont en cause, ainsi que l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Les gaz à effet de serre (GES) sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés.

En 2014, les émissions de GES (hors gaz fluorés) de la CCVS atteignent 64 934 tonnes d'équivalent CO₂ soit 4,2 TqCO₂ par habitant. Elles ont diminué de 20 % depuis 2008 et sont en-dessous de la moyenne départementale (5 TqCO₂/hab). Les émissions de GES sont générées en premier lieu par le transport routier (41 %), le résidentiel (23 %) et l'agriculture (17 %).

Des allergènes en expansion

Parmi les allergènes atmosphériques, les pollens sont responsables de réactions allergiques pour 10 à 20 % de la population. Les pollens les plus allergisants sont ceux transportés par le vent et de très petite taille (de 20 à 60 micromètres en moyenne) qui pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire. Le pollen d'ambrosie est très allergisant et provoque de graves symptômes. Afin d'enrayer son expansion, l'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande une attention particulière lors des travaux d'aménagement, en particulier lors d'apport de terre.

Des outils pour lutter contre la pollution atmosphérique

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) et le plan de protection de l'atmosphère (PPA) permettent de fixer un cadre pour améliorer la qualité de l'air, avec des mesures concrètes, telles que l'interdiction généralisée du brûlage à l'air libre des déchets verts, la réduction ponctuelle de la vitesse sur les axes structurants, la sensibilisation de la population, etc.

À gauche : Émission des gaz à effet de serre par secteur en 2014 (Atmo Franche-Comté)

Une organisation efficace de collecte et de traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont organisés par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Le SICTOM de la zone sous-vosgienne exerce aussi des compétences de sensibilisation au tri et au recyclage et de prévention pour réduire les déchets à la source. Enfin, le SICTOM assure un suivi de l'ancienne décharge d'Étueffont.

Les ordures ménagères sont acheminées à l'Écopôle (usine d'incinération) à Bourgne, géré par le Syndicat d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID). Il traite les ordures ménagères par incinération et administre la gestion des déchets verts.

Une gestion incitative du tri des déchets ménagers a été mise en place. La collecte séparée des biodéchets a été rendue obligatoire au 1er janvier 2024. Cette obligation a été anticipée par le SMICTOM dès 2023. La collecte s'effectue en apport volontaire par les habitants. Plusieurs bornes biodéchets ont été mises en place sur les différentes communes de la CCVS.

Deux déchèteries sont présentes sur le territoire de la CCVS :

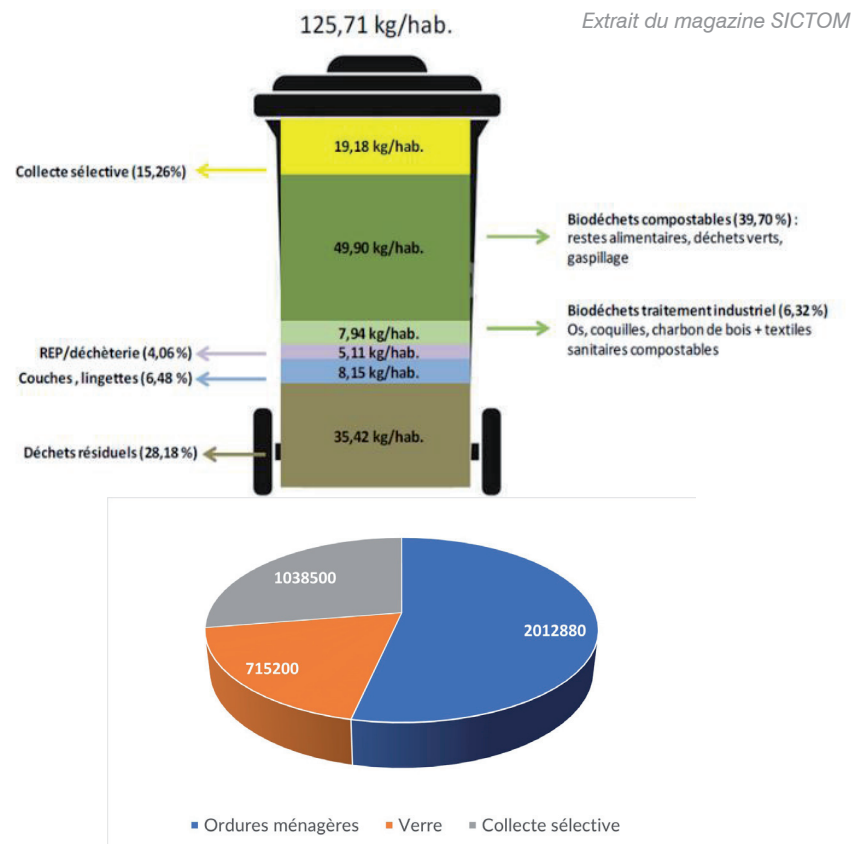
- une déchèterie fixe située à Étueffont (sur la route de Rougemont-Le-Château),
- une déchèterie mobile, qui sillonne le territoire selon un calendrier préétabli.

Quelques anciennes décharges réhabilitées en conservant la mémoire des lieux

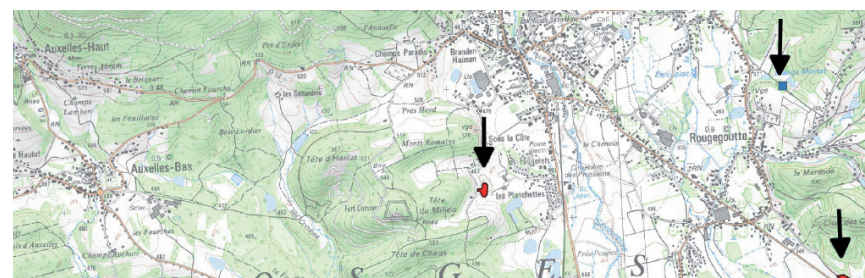
L'inventaire et diagnostic simplifié des décharges brutes du Territoire de Belfort, réalisé en 2000 par le Conseil général et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), recense 6 anciennes décharges.

Cependant plusieurs autres sites de dépôts d'entreprises sont connus et font pour parfois l'objet de procédure judiciaire pour assurer l'évacuation et le traitement des déchets conformément à la réglementation.

En 2022, chaque habitant du SMICTOM a produit en moyenne 126 kg de déchets ménagers (136 kg en 2016)



Masse (en kg) et répartition par type des déchets collectés dans la CCVS en 2022



Anciennes décharges (Porter à Connaissance de l'État, 2018)

Les périmètres de réciprocité vis-à-vis des exploitations agricoles, un outil pour limiter les conflits de voisinage

Le principe de réciprocité (L111.3 du Code rural) permet d'éviter des constructions à vocation d'habitat aux abords d'une exploitation agricole et ainsi assurer la pérennité de l'exploitation. En retour, il assure aux riverains de ne pas être exposés aux éventuelles nuisances que peut générer une exploitation agricole. Ce périmètre dépend du type d'exploitation : 50 m de rayon pour les sites relevant du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), 100 m dans le cas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dans le territoire de la CCVS, 35 des 47 exploitations étudiées sont concernées par la réglementation du RSD et 7 exploitations sont concernées par la réglementation des ICPE.

Des nuisances sonores liées aux transports, aux carrières et au site de l'aérodrome de Belfort-Chaux

Les nuisances sonores sont assimilées à des problèmes de santé publique, ce qui a conduit les autorités compétentes à réglementer la construction, soit en interdisant certaines activités ou occupations, soit en les soumettant à des prescriptions spéciales d'isolement acoustique.

Un arrêté préfectoral du 21 décembre 2023 classe les infrastructures de transports terrestres en plusieurs catégories, en prenant notamment en compte les critères de trafic et de vitesse. Trois infrastructures sont concernées par l'arrêté préfectoral : la RD 12, la RD 465 et la RD 83.

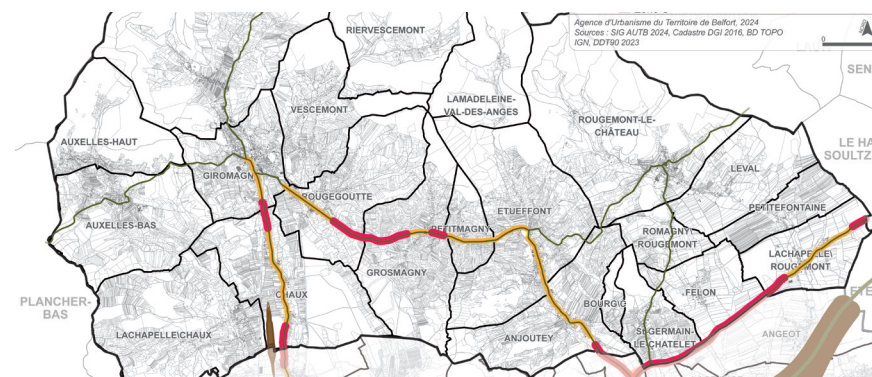
Les carrières sont contraintes d'utiliser des camions pour transporter la marchandise. Depuis janvier 2020, la carrière de Lepuix a stoppé son activité, en conséquence, seule la carrière de Rougemont-le-Château est concernée par le trafic induit.

En effet, le trafic entre une carrière et les grands axes routiers génère des nuisances très importantes lorsque des camions, pleins ou vides, doivent traverser des lieux habités en empruntant une voirie mal adaptée.

L'aérodrome de Belfort-Chaux fait l'objet d'un plan d'exposition au bruit (PEB). Le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser et à encadrer l'urbanisation dans les zones de bruit au voisinage des aéroports. Il encadre et limite le droit à construire dans certaines zones, mais n'a aucun impact sur les constructions existantes et les populations déjà installées. Les communes concernées par le PEB de l'aérodrome sont Chaux, Lachapelle-sous-Chaux et Sermamagny (Grand Belfort).



L'aérodrome de Belfort-Chaux (Association Belfortaine de Vol Moteur)



Les tronçons routiers impactés par le bruit (arrêté préfectoral du 21 décembre 2023)



La carrière de Lepuix lors de son activité (Société des Carrières de l'Est)

La pollution des sols d'origine naturelle et industrielle

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle présent dans la croûte terrestre, notamment dans les sous-sols granitiques. Il se diffuse vers la surface, véhiculé par l'air ou l'eau et peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans l'atmosphère des bâtiments. Ce gaz constitue un facteur de risque de cancer du poumon et son accumulation dans les bâtiments majore ce risque.

L'ensemble du département est classé à risque radon. Les plus fortes concentrations sont observées dans le nord du département, attribuables notamment à la présence de granite.

Pour le territoire de la CCVS, 20 communes sont classées en zone à potentiel radon significatif. Seules les communes de Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont sont classées en zone à potentiel radon faible (mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments).

L'activité industrielle présente dans le département génère des pollutions anthropiques qui affectent le sol et le sous-sol ainsi que les eaux souterraines. Les principaux polluants en cause sont généralement les hydrocarbures, et dans une moindre mesure les métaux et les solvants.

Deux bases de données nationales permettent de recueillir les informations :

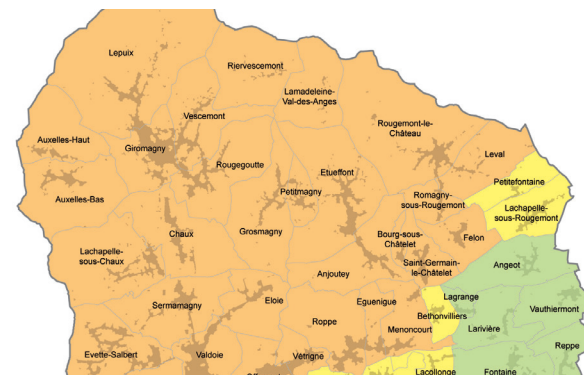
- BASIAS : base des anciens sites industriels et activités de service.
- BASOL : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Selon la base de données BASIAS (georisques.gouv.fr), des activités susceptibles de présenter un risque de pollution (autre que biologique) sont recensées sur le territoire de la CCVS.

On dénombre 152 sites (anciens sites industriels ou encore en activité). Il s'agit principalement de stations-service, de déchèteries et de garages. Les sites recensés ont hébergé des activités susceptibles d'avoir pollué les sols, sans qu'une information concrète sur la présence ou l'absence de pollution ne soit disponible.

L'inventaire BASOL a permis de mettre en évidence 3 sites et sols pollués dans la CCVS :

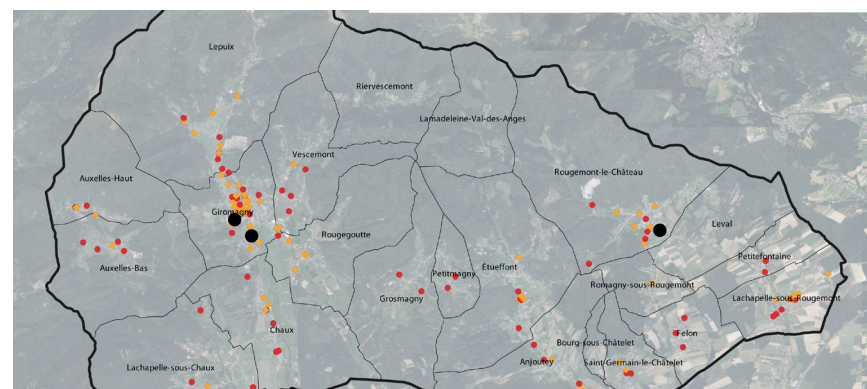
- l'installation technique d'EDF à Giromagny ;
- SOPHIAL SAS (ex CTAA) à Giromagny ;
- Delle Fonderie Industrie (DFI) à Rougemont-le-Château.



Estimation du risque d'exhalaison du radon (SCoT du Territoire de Belfort, 2018)



Ancien site d'activités CTAA à Giromagny (DR)



Sites BASOL et BASIAS recensés sur le territoire de la CCVS

Parmi les risques liés aux mouvements de terrain, une nouvelle problématique est apparue suite aux phénomènes climatiques plus sévères rencontrés ces dernières années : il s'agit du gonflement et de la rétractation des argiles, qui occasionnent des dégâts sur les constructions, mais également sur les voiries et les réseaux (fissures). En effet, les sols argileux gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Quatre communes concernées par les risques miniers

Le déclin de l'activité minière a entraîné la fermeture de nombreuses mines. Le legs de cette activité passée soulève des problèmes techniques, environnementaux et juridiques d'importance. L'arrêt de l'exploitation dans les bassins miniers pose ainsi des problèmes de surveillance et de prévention des risques, en particulier celui de la gestion des eaux et des affaissements de terrains à l'aplomb de certaines anciennes mines souterraines.

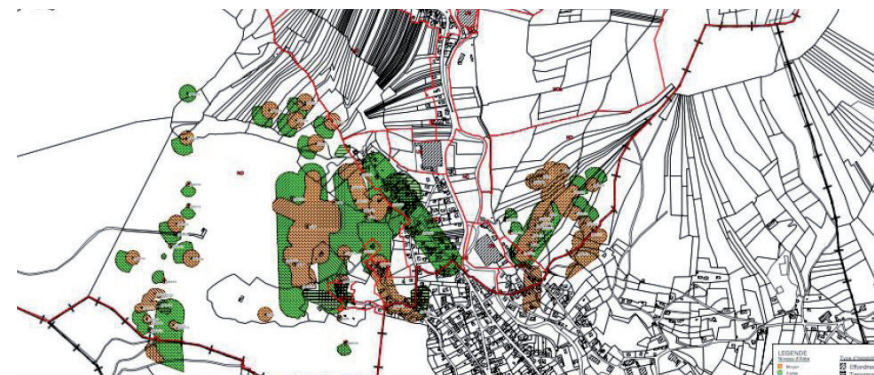
L'État a entamé une démarche visant à porter à la connaissance du public les risques relatifs à l'activité minière. Dans ce contexte, une évaluation des aléas miniers a été conduite par Géodéris, expert technique de l'État en 2010, et a donné lieu à un rapport et des cartes d'aléas. Ces documents ont fait l'objet d'un porter à connaissance transmis aux collectivités concernées.

Les communes d'Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Giromagny et Lepuix sont particulièrement concernées par l'aléa minier (présence de galeries et puits). Selon le niveau d'aléa, l'inconstructibilité ou la limitation drastique des extensions devient la règle.

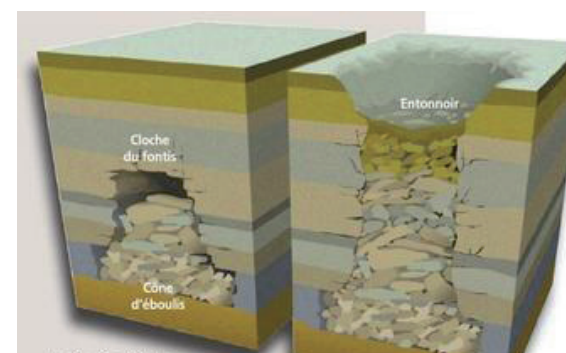
Un risque sismique modéré

Le zonage sismique divise le territoire national en 5 zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes et d'une réglementation sur la construction et la rénovation.

Le département du Territoire de Belfort est concerné par les zones de sismicité 3 (modéré) et 4 (moyen). Le territoire de la CCVS est classé en zone d'aléa sismique modéré (3 sur 5).



Risque minier sur le territoire de la CCVS (DDT 90)



Fontis : effondrement localisé par la rupture du toit d'une ancienne exploitation (Primnet)



Anciennes galeries de mines à Auxelles-Haut et Giromagny

Communes	Risques naturels										Risques technologiques	Nombre de risques par commune
	Inondation		Mouvement de terrain						Sismicité	Radon	Risque industriel	
	PPRI	AZI	Gonflement des argiles*	Risque minier	Affaissement / Effondrement	Eboulement	Glissement de terrain	Liquéfaction des sols				
Anjoutey	Extension	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Significatif	Oui	9
Auxelles-Bas	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Significatif	Oui	10
Auxelles-haut	Extension		Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Significatif		7
Boug-sous-Châtelet	Extension		Oui				Oui	Oui	Oui	Significatif		5
Chaux	Oui		Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Significatif		8
Etueffont	Extension	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Significatif		8
Felon			Oui				Oui		Oui	Significatif		5
Giromagny	Oui		Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Significatif	Oui	9
Grosagny	Oui		Oui			Oui	Oui		Oui	Significatif		7
Lachapelle-sous-Chaux	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui	Significatif		7
Lachapelle-sous-Rougemont	Extension	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Faible		8
Lamadeleine-Val-des-Anges						Oui	Oui		Oui	Significatif		4
Lepuix	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Significatif	Oui	8
Leval	Extension	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Significatif		7
Petitefontaine	Extension	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Faible		8
Petitmagny			Oui			Oui	Oui		Oui	Significatif		5
Riervescemont	Extension		Oui			Oui	Oui		Oui	Significatif		6
Romagny-sous-Rougemont			Oui			Oui	Oui		Oui	Significatif	Oui	6
Rougegoutte	Oui		Oui				Oui		Oui	Significatif	Oui	7
Rougemont-le-Château	Extension	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Significatif	Oui	9
Saint-Germain-le-Châtelet	Extension		Oui				Oui	Oui	Oui	Significatif		7
Vescemont	Oui		Oui			Oui	Oui		Oui	Significatif		6
Nombre de communes concernées	18	6	21	4	1	13	22	11	22	22	7	

Synthèse des risques naturels et technologiques dans les communes de la CCVS

Communautés de communes des Vosges du sud

> Synthèse des risques*

Risque inondation



AZI du Bassin de la Bourbeuse

Risque retrait-gonflement des argiles



Aléa faible



Aléa moyen

Risque technologique et pollution



Risque industriel (ICPE)



Risque minier



Sites Basol



Anciennes décharges

* les aléas mouvements de terrain ne sont pas représentés sur cette carte, ils figurent sur une carte p.108 et dans les annexes informatives.

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, 2025.

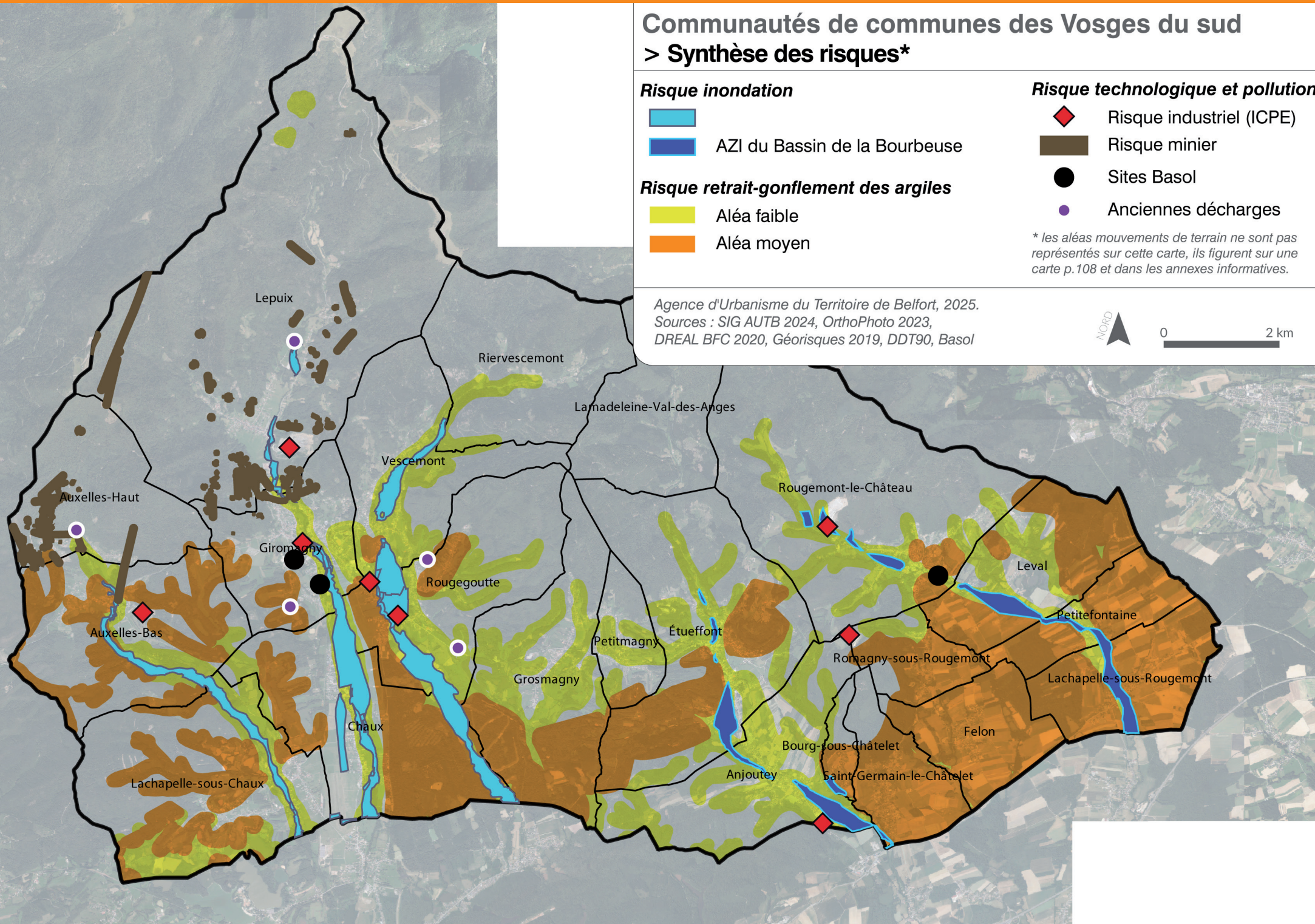
Sources : SIG AUTB 2024, OrthoPhoto 2023,

DREAL BFC 2020, Géorisques 2019, DDT90, Basol



0

2 km



ATOUTS



- Un indice de la qualité de l'air globalement bon.
- Un cadre réglementaire favorable pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (SRCAE et PPA).
- Une faible pollution lumineuse.
- Un nombre limité de risques sur le territoire.
- Une bonne connaissance des risques et un ensemble de documents pour encadrer et gérer les risques présents.
- Des ouvrages de protection pour faire face aux risques d'inondation.

FAIBLESSES



- Des nuisances sonores : camions (carrières, desserte des grandes entreprises), montée du Ballon d'Alsace.
- Le trafic routier qui dégrade la qualité de l'air et qui est émetteur de gaz à effet de serre.
- Un risque sanitaire élevé, lié à la présence de radon.
- Un territoire vulnérable aux inondations et un nombre important d'habitants localisés dans les PPRI.
- Toutes les catastrophes naturelles ne sont pas répertoriées : uniquement celles qui ont fait l'objet d'un arrêté CATNAT.

OPPORTUNITÉS



- Le développement d'une politique exemplaire de réduction et de recyclage des déchets.
- La dépollution et la réhabilitation des sites et sols pollués, source de potentialités foncières.
- La GEMAPI : nouvelle compétence de la CCVS.

POINTS DE VIGILANCE



- De nombreux anciens sites industriels potentiellement pollués.
- Des exploitations agricoles concernées par des périmètres de réciprocité.
- La fragilité de la ressource en eau de la Savoureuse au regard des pollutions industrielles passées.
- Des documents anciens (PPRI, AZI) dans la prise en compte des risques d'inondation.
- L'application du principe de précaution pour les risques forts.

Risques et nuisances

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la pollution de l'air.
- La sensibilisation aux effets des polluants et des allergènes.
- La prise en compte des risques inondation.
- La prise en compte des risques miniers et des risques de mouvements de terrain (effondrement, affaissement, éboulement).
- La prise en compte du risque de retrait-gonflement des sols argileux.
- La prise en compte des risques sanitaires liés à la présence de radon.
- La prise en compte de l'activité industrielle et la présence d'ICPE sur le territoire.
- Des choix d'urbanisation à définir en fonction de la règle de réciprocité, du traitement des déchets, de la présence d'infrastructures bruyantes, de la présence des anciens sites industriels et des sols pollués.

